بنك الجزائر

RAPPORT 2002

EVOLUTION ECONOMIQUE ET MONETAIRE EN ALGERIE

Juin 2003

بنك الجزائر

Bank of Algeria

RAPPORT 2002

EVOLUTION ECONOMIQUE ET MONETAIRE EN ALGERIE

SOMMAIRE

INTRODUCTION..... p.4

CHAPITRE I :
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL..... p.5

CHAPITRE II :
ACTIVITE ECONOMIQUE p.13

CHAPITRE III :
EVOLUTION DES PRIX.....p.22

CHAPITRE IV :
BALANCE DES PAIEMENTS ET TAUX DE CHANGE.....p.31

CHAPITRE V :
FINANCES PUBLIQUES.....p.37

CHAPITRE VI : INTERMEDIATION ET INFRASTRUCTURE BANCAIRE.....p.54

CONCLUSION.....p.67

ANNEXE :
TABLEAUX STATISTIQUES.....p.69

INTRODUCTION :

Les efforts d'assainissement et de stabilisation macroéconomique entrepris entre 1994 et 1998 ont permis à l'économie algérienne le retour à un sentier de croissance positive et de recul de l'inflation dès la seconde moitié des années 1990, dans un contexte de libéralisation du commerce extérieur et de mise en oeuvre de la convertibilité du dinar pour les opérations courantes.

Ces efforts d'ajustement structurel et les performances macrofinancières réalisées ont permis de faire face aux effets négatifs du "choc" externe de 1998/1999.

A partir de l'année 2000, l'économie algérienne se caractérise par de bonnes performances macrofinancières (viabilité de la balance des paiements et de la dette extérieure, stabilisation du taux de change effectif réel, amélioration de la situation des finances publiques, amélioration de la liquidité bancaire,...) qui ont débouché en 2002 sur un rythme de croissance appréciable et une maîtrise de l'inflation.

Les fondamentaux de l'économie nationale sont donc bons, d'autant plus que l'année 2002 a vu la pleine mise en oeuvre de l'important programme de soutien à la relance économique à moyen terme en cohérence avec la solidité de la position financière extérieure.

Le présent rapport vise à expliciter les évolutions macroéconomiques, financières et monétaires de l'année 2002.

CHAPITRE I :
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

L'évolution de l'économie mondiale en 2002 s'est caractérisée par une reprise modérée de l'activité, notamment au cours du deuxième et du troisième trimestres. Cela s'est traduit par un taux de croissance global de l'ordre de 3 %, quelque peu en hausse par rapport à celui de l'année 2001, soit 2,3 %. Parallèlement, les échanges commerciaux mondiaux ont connu une relative amélioration. Le taux de croissance du commerce mondial, qui avait brutalement chuté en 2001, passant de 12,8 % en 2000 à 0,1 % en 2001, s'est ainsi redressé pour atteindre 2,9 % en 2002. L'accélération modérée du rythme de croissance et du commerce mondial a été favorisée par une nette tendance à la baisse des taux d'inflation et des taux d'intérêt. Bien qu'à des degrés divers, la plupart des régions du monde ont contribué à la reprise, qui reste, cependant, fragile et sujette, notamment, aux risques inhérents à la situation géopolitique mondiale et aux retournements des évolutions des marchés financiers mondiaux.

I.1 - ACTIVITE ECONOMIQUE

Dans les pays industrialisés, la croissance économique a été de l'ordre de 1,8 % en 2002, contre 0,9 % en 2001. Dans les pays en développement, le taux de croissance global est passé de 3,9 % en 2001 à 4,6 % en 2002, avec une stabilisation du rythme de croissance en Afrique (3,4 %) et une forte croissance en Asie (6,5 % en 2002, contre 5,7 % en 2001). Dans les pays en transition, le taux de croissance s'est quelque peu contracté en 2002, passant à 4,1 %, contre 5,1 % en 2001.

1. Evolution de la situation économique dans les pays industrialisés

Le fort ralentissement de l'activité économique dans les principaux pays industrialisés en 2001 (0,9 %, contre 4 % en 2000) s'est quelque peu atténué au cours du premier trimestre de l'année 2002, en réponse, notamment, à l'assouplissement des politiques monétaires et budgétaires dans ces pays. La tendance s'est, cependant renversée au cours du deuxième semestre, se traduisant par un taux de croissance global de l'ordre de 1,8 % pour l'année, nettement en deçà des attentes affichées au cours des premiers mois.

Par pays, les évolutions économiques ont été quelque peu contrastées. Ainsi, après la récession de 2001, la croissance aux Etats-Unis a repris au cours du premier semestre et s'est affaiblie par la suite, notamment au dernier trimestre. Au total, la croissance de l'économie américaine s’est située à 2,4 %, contre 0,3 % en 2001. Dans la zone Euro, la faiblesse de la croissance, notamment en Allemagne, s'est poursuivie, le taux de croissance annuel n'atteignant que 0,8 % en 2002, contre 1,4 % en 2001. Au Japon, l'économie a continué à se caractériser par la faiblesse structurelle des récentes années, notamment celle du système financier. Malgré une légère reprise au cours des premiers mois de l'année 2002, l'économie japonaise a renoué avec la récession, le taux de croissance passant de 0,4 % en 2001 à 0,3 % en 2002.

Bien qu'à un degré moindre que celui de l'année précédente, le ralentissement de l'activité dans les pays industrialisés continue à être caractérisé par sa synchronisation, la reprise tardant à s'ancrer véritablement dans l'ensemble de ces

pays. Le faible rythme de croissance aux Etats-Unis ne suffit pas à entraîner la croissance dans les autres pays, pendant que les faiblesses structurelles des pays européens, notamment dans la zone Euro, ainsi que la récession durable au Japon, les empêche d'être un moteur pour la croissance des autres pays.

Aux Etats-Unis, malgré l'assouplissement des politiques monétaire et budgétaire, les investissements des entreprises se sont contractés pour la deuxième année consécutive, reflétant l'ampleur de la contraction de leurs profits au cours de l'année précédente et une moindre fermeté de la demande. En outre, les exportations ont continué à subir les contraintes d'un dollar encore fortement apprécié en 2002.

L'assouplissement des politiques monétaire et budgétaire a, cependant, bénéficié aux ménages et a permis de soutenir leurs dépenses. Leurs investissements se sont ainsi concentrés dans le secteur des logements, leur confiance dans les marchés financiers ayant été fortement ébranlée par les pertes considérables qu'ils avaient subies suite à la chute des cours à partir du troisième trimestre de l'année 2000, notamment dans le secteur des technologies de l'information. En raison de ces pertes et de leur endettement, les dépenses des ménages se sont quelque peu tassées au cours du dernier trimestre de l'année 2002.

Dans la zone euro, en dépit d'une reprise relative au cours des premiers mois, portée principalement par une hausse des exportations, le rythme de croissance s'est replié le reste de l'année. La faiblesse de l'Euro avait, en effet, encouragé les exportations européennes, mais cela n'a pas suffit pour compenser la faiblesse de la demande extérieure, liée au caractère synchrone du ralentissement de l'activité économique mondiale à partir du deuxième semestre de l'année 2000. La contraction des investissements s'est poursuivie, en contexte de persistance de problèmes structurels, notamment en termes de rigidités dans le marché du travail.

Comme aux Etats-Unis, les dépenses des ménages ont bénéficié de l'assouplissement des politiques monétaire et budgétaire, qui ont favorisé une hausse du pouvoir d'achat. Cependant, cela n'a pas été suffisant pour soutenir durablement l'activité économique. Le rythme de croissance annuel pour la zone s'est ainsi contracté pour se situer à 0,8 %.

Les problèmes structurels que connaît le Japon depuis le début des années quatre-vingt dix, notamment dans les secteurs financiers et immobiliers, ont continué à peser sur la situation économique du pays en 2002. Portée par une hausse des exportations, l'activité économique s'est relativement redressée au cours du premier semestre, mais le ralentissement de l'activité économique mondiale, d'une part, et la faiblesse de la demande interne, d'autre part, ont rapidement freiné cette reprise. La demande interne a ainsi continué à subir les effets de la détérioration de la situation du marché du travail, où le taux de chômage a atteint des niveaux records. Elle a également subi les effets de la déflation. En effet, les prix des biens et services ont continué à baisser pour la quatrième année consécutive et les anticipations déflationnistes se sont ancrées davantage, contribuant à reporter les dépenses et contractant ainsi la demande intérieure, en contexte de réduction drastique de la marge de manœuvre en matière de politique monétaire et budgétaire.

2. Evolution de la situation économique dans les pays émergents et en développement

L'évolution de la situation dans les pays émergents et en développement a été contrastée : forte croissance en Asie, contraction en Amérique Latine, maintien du rythme de croissance en Afrique et dans les pays en transition.

Dans les pays émergents d'Asie de l'Est, touchés en 2001 par la crise du secteur des TIC, l'activité économique a considérablement repris en 2002, portée, dans une large mesure par la vigueur de l'économie chinoise. En effet, l'accession de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce, conjugué au niveau élevé des investissements étrangers dans ce pays, ont insufflé davantage de dynamisme à son économie. Cela s'est traduit par, notamment, une forte croissance des importations, soutenant ainsi l'activité économique des pays de la région, fortement orientés vers le secteur des exportations, et qui ont également bénéficié de l'accroissement du commerce interrégional.

Au total, la Chine a enregistré un taux de croissance de 8 %, contre une moyenne de 7,5 % au cours des trois années précédentes. Le faible degré d'intégration de l'économie chinoise à l'économie mondiale fait, cependant, que cette forte croissance durable n'a pas constitué une force motrice pouvant entraîner le reste de l'économie mondiale dans son sillage. Dans la région, le taux de croissance a atteint 6,5 %, en hausse par rapport à celui de 2001 (5,7 %), l'Inde enregistrant un taux de 4,9 %, malgré les effets de la sécheresse sur son agriculture. Pour les pays nouvellement industrialisés (Hong Kong SAR, Corée, Singapour et Taiwan), le taux de croissance global a atteint 4,6 % en 2002, contre 0,8 % en 2001.

Globalement, les pays d'Europe Centrale et d'Europe de l'Est, ont enregistré une croissance appréciable, notamment ceux devant rejoindre l'Union Européenne en 2004. A l'origine des performances de ces derniers, se trouvent les réformes entreprises ces dernières années pour satisfaire aux exigences de leur accession. L'activité dans les autres a continué à être relativement soutenue. En Russie, le taux de croissance a atteint 4,3 % en 2002, légèrement en baisse par rapport à celui de 2001, soutenu par les performances du secteur pétrolier, en contexte de niveau élevé des prix mondiaux du pétrole. Dans les secteurs hors pétrole, cependant, le pays continue à subir les effets de la stagnation des réformes économiques. Dans les autres pays de l'Ex-URSS, la croissance a été généralement soutenue, bénéficiant des réformes entreprises et, dans certains cas, des effets des niveaux élevés des prix du pétrole.

La décélération du rythme de croissance en Amérique Latine enregistrée en 2001 s'est accentuée en 2002. Le taux de croissance dans la région est passé de 0,6 % en 2001 à -0,1 en 2002, reflétant les effets de la crise en Argentine et ses répercussions sur des pays comme l'Uruguay et le Paraguay, ainsi que les effets des difficultés du Venezuela.

Dans la région, la décroissance en Argentine s'est accentuée, le taux de croissance passant de -4,4 % en 2001 à -11 % en 2002, un taux proche de celui enregistré en Uruguay (-10,8 % en 2002, contre -3,1 % en 2001) et au Venezuela (-8,9 % en 2002, contre 2,8 % en 2001). Au Brésil, qui a également connu des difficultés, la croissance

a stagné à un faible niveau (1,5 %). Malgré cet environnement, d'autres pays de l'Amérique Latine ont montré une relative résistance. Il en est ainsi du Chili et du Mexique.

Les autres pays en développement ont connu des situations différenciées. Les réformes entreprises ces dernières années dans beaucoup de ces pays ont contribué à atténuer les effets de la décélération du rythme de la croissance mondiale en 2000-2001, bien que beaucoup de pays en développement aient été sévèrement touchés par la forte baisse du volume des échanges commerciaux extérieurs et du recul des cours des produits de base, consécutifs à la contraction de l'activité dans les pays industrialisés et les pays émergents. En 2002, la situation de la faiblesse de l'activité économique dans les pays émergents a accentué les difficultés dans ces pays, bien que certains d'entre eux notamment les pays exportateurs de pétrole, aient bénéficié de l'évolution favorable des cours du brut. Beaucoup d'autres, cependant, ont subi les effets de cette évolution des prix pétroliers, ainsi que de la hausse des prix des produits de base, de la réduction du volume des investissements directs étrangers et de l'accès limité aux marchés financiers internationaux.
Globalement, le rythme de croissance dans les pays en développement a connu une relative amélioration, passant de 3,6 % en 2001 à 4,9 % en 2002. Par pays, cependant, la situation demeure très variée. En particulier, la croissance dans beaucoup de pays africains a été aggravée par des tensions internes, notamment en Côte d'Ivoire, et la sécheresse. Ces évolutions ont fortement contrarié les efforts d'ajustement structurel, de stabilisation et de réduction de la pauvreté dans ces pays. Cela accentue les besoins d'assistance de la part de la communauté internationale, afin que les Objectifs de Développement du Millénium puissent être atteints.

I.2 - INFLATION ET PRIX

1. Pétrole

Durant l'année sous revue, les prix mondiaux du pétrole ont connu un redressement par rapport à leurs niveau de l'année 2001. Ils ont enregistré une hausse d'environ 2,8 % par rapport à 2001, année pendant laquelle les cours du brut avaient enregistré une baisse de l'ordre de 14 %. La hausse des prix du pétrole en 2002 est intervenue malgré les niveaux élevés de production. La production s'était sensiblement réduite à la fin de l'année, en raison de la grève générale dans le secteur pétrolier au Venezuela et les difficultés dans le secteur au Nigeria, ainsi que la décision des pays de l'OPEP de réduire leur production par rapport au niveau atteint au cours des onze premiers mois de l'année. La hausse des prix pétroliers n'avait donc pas pour origine une insuffisance de l'offre, mais était plutôt liée aux incertitudes inhérentes aux tensions entre les Etats-Unis et l'Irak et, dans une moindre mesure, à l'accroissement de la demande mondiale inhérente aux anticipations de reprise durable de l'activité économique dans les pays industrialisés, après les signes de reprise au cours des premiers mois de l'année.

2. Produits de base

De manière générale, les prix des produits de base hors pétrole ont augmenté de près de 4 % en 2002, contre une baisse de près de 5,4 % en 2001. Cette évolution résulte, principalement, de la contraction de l'offre mondiale, notamment des produits

agricoles, consécutive à des conditions climatiques défavorables dans la majorité des zones de forte production (sécheresse, inondations,…).

3. Inflation

Malgré la hausse des cours du pétrole et des produits de base, l'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation, a continué à baisser dans toutes les régions du monde.

Dans les pays industrialisés, le taux d'inflation s'est situé ainsi à 1,5 % en 2002, contre 2,2 % en 2001. Ce taux s'est élevé à 1,6 % aux Etats-Unis, contre 2,8 % l'année précédente, favorisant l'émergence de quelques inquiétudes quant à une éventuelle situation déflationniste. Dans la zone euro, le taux d'inflation a connu une relative stabilité, passant de 2,5 % à 2,3 %. Au Japon, l'indice des prix à la consommation a été négatif pour la quatrième année consécutive, passant de -0,7 % en 2001 à -1,1 % en 2002, confirmant la spirale déflationniste en cours dans ce pays depuis ces dernières années.

Dans les pays en développement, pris globalement, le taux d'inflation, mesuré par le même indice, s'est élevé à 5,4 %, contre 5,8 % en 2001, témoignant des efforts de stabilisation entrepris dans ces pays. Cependant, des disparités entre pays sont toujours en vigueur. En Afrique le taux atteint en 2002 était de 9,3 %, con-tre 12,8 % en 2001, les taux les plus élevés demeurent ceux enregistrés dans les pays de l'Afrique subsaharienne, alors que dans les pays du Maghreb, les taux ont varié entre 1,4 % et 3,1 %, contre une fourchette de 2,5 % à 5 % l'année précédente. Dans les pays en transition, le taux était de 16,1 % contre 17,1 % en 2001.

I.3 - TAUX D'INTERET ET TAUX DE CHANGE

Les politiques monétaires dans les principaux pays industrialisés ont continué à être assouplies au cours de l'année 2002, en réponse à la faiblesse de l'activité économique et pour soutenir la demande interne.

Aux Etats-Unis, la Federal Reserve a continué, en 2002, à abaisser son taux directeur, le taux des fonds fédéraux. En 2001, la Federal Reserve était déjà intervenue plusieurs fois dans le même sens, faisant passer ce taux de 6,5 % à fin Décembre 2000 à 1,75 % à fin Décembre 2001. Au mois de Novembre 2002, le taux directeur de la FED a baissé de 50 points de base, passant à 1,25 %.

La Banque Centrale Européenne, qui avait réduit son taux directeur de 4,75 % à fin Décembre 2000 à 3,25 % à fin Décembre 2001, est intervenue de nouveau en Décembre 2002, baissant ce taux à 2,75 %.

Au Japon, le taux d'intérêt directeur, taux d'intérêt au jour le jour, qui avait atteint un niveau proche de zéro à fin 2001, soit 0,1 %, a été maintenu à ce niveau en 2002, la Banque du Japon continuant à adopter une politique de taux zéro, tout en injectant des liquidités additionnelles dans l'économie, dans le souci de dynamiser l'économie.

Poursuivant leur mouvement à la baisse, en conséquence de ces développements dans les politiques monétaires des principales économies industrialisées, les taux sur

les dépôts (Libor - six mois) se sont situés à 1,9 % pour les dépôts en dollars, 3,3 % pour les dépôts en Euro et 0,1 % pour les dépôts en Yen, contre 3,7 %, 4,2 % et 0,2 % respectivement en 2001.

Au cours des premiers mois de l'année 2002, le taux de change du dollar avait bénéficié des anticipations des marchés de reprise durable de l'économie américaine. A partir du second semestre, ces anticipations se sont estompées entraînant une faiblesse soutenue, dont a bénéficié l'Euro, soutenu par l'écart, en faveur de la zone euro, des taux d'intérêt à long terme et par la faiblesse structurelle de l'économie japonaise. Au total, le taux de change moyen pondéré de l'euro a pu ainsi s'apprécier de 3 % en 2002.

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

GRAPHIQUE 1

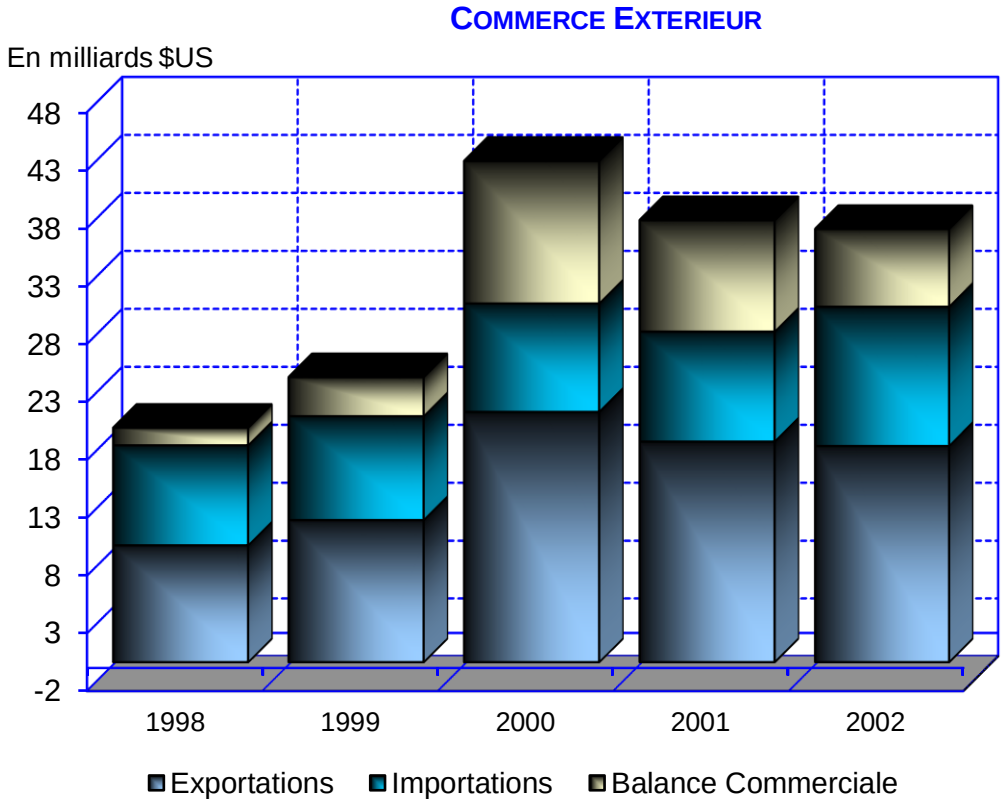

GRAPHIQUE 2

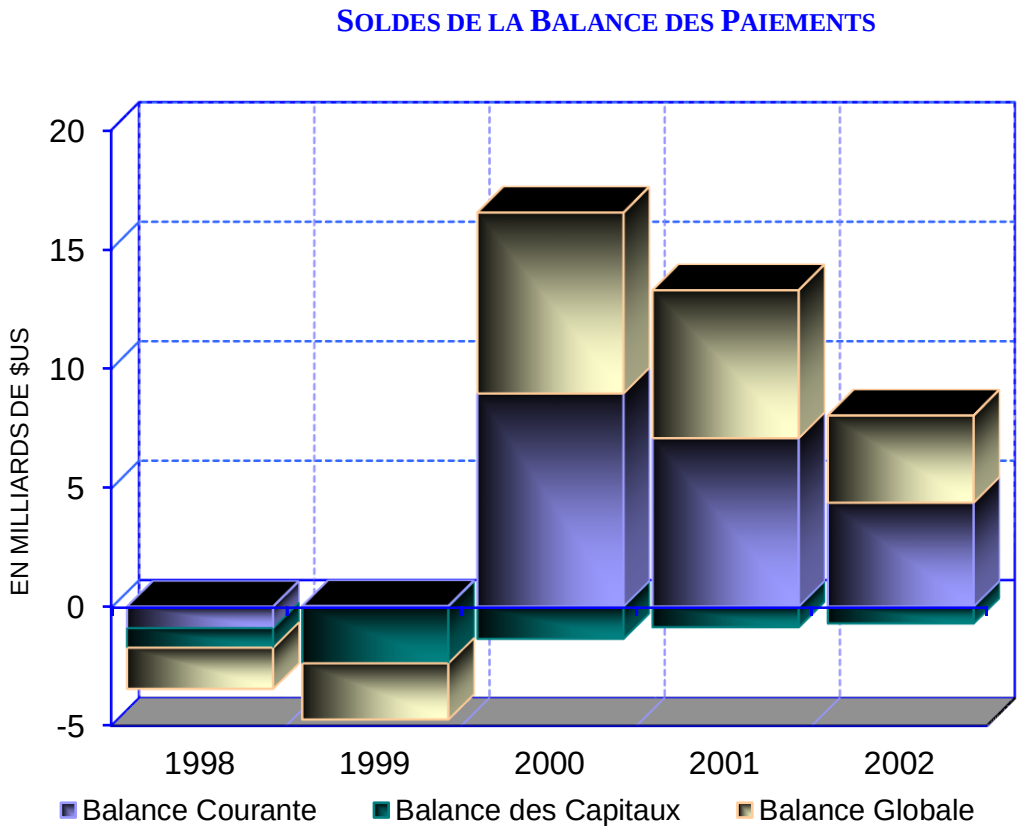

PRINCIPAUX INDICATEURS DE L'ECONOMIE MONDIALE
(Variation annuelle en pourcentage)

	2000	2001	2002
Production			
Monde	4.4	2.3	3.0
Pays industrialisés	4.0	0.9	1.8
Etats-Unis	4.1	0.3	2.4
Zone Euro	3.5	1.4	0.8
Japon	1.4	0.4	0.3
Asie (Pays nouvellement industrialisés)	3.1	0.8	4.6
Chine	8.0	7.4	8.0
Europe Centrale et de l'Est	3.8	3.0	2.9
Russie	8.3	5.0	4.3
Amérique Latine	4.1	0.6	-0.1
Afrique	2.8	3.6	3.4
Commerce mondial	12.4	0.1	2.9
Prix			
Pétrole	56.9	-13.9	2.8
Matières de base	2.0	-5.4	3.8
Inflation			
Pays industrialisés	2.4	2.2	1.5
Etats-Unis	3.4	2.8	1.6
Zone Euro	2.4	2.6	2.3
Japon	-0.6	-0.7	-1.1
Pays en développement	6.8	5.8	5.4
Afrique	13.6	12.8	9.3
Pays en transition	20.0	17.1	16.1
Taux d'intérêt			
Taux directeurs (fin de période)			
Etats-Unis	6.5	1.75	1.25
Zone Euro	4.75	3.25	2.75
Japon	0.25	0.05	0.05
Libor six mois			
Dollar US		3.7	1.9
Euro		4.2	3.3
Yen		0.2	0.1

CHAPITRE II :
ACTIVITE ECONOMIQUE ET PRIX

Structurellement et fortement dépendante des hydrocarbures, très vulnérable aux chocs extérieurs et aux aléas climatiques, l'activité économique des quatre dernières années a été marquée par de fortes fluctuations sectorielles, après le retour à la croissance positive. En 2001, s'est manifesté un retournement de tendance qui se confirme et s'amplifie nettement en 2002.

Exceptée la production agricole végétale qui a sensiblement fléchi, l'ensemble des agrégats économiques (exprimés en volume) du secteur réel indique une évolution assez favorable de l'activité économique au cours de l'année 2002. En particulier, la production et le produit intérieurs bruts ont substantiellement progressé (respectivement 4,2 % et 4,1 % contre 3,8 % et 2,7 % en 2001), la production industrielle a retrouvé une croissance modérée (3,1 %) pendant que la demande intérieure et, notamment, l'investissement ont connu une forte expansion. Cette hausse de la demande intérieure s'est traduite par une très forte augmentation (18 %) des importations de biens et services. L'inflation, quant à elle, a bien reculé en 2002.

II.1 - PRODUCTION, DEMANDE ET CROISSANCE

Après une période de croissance positive mais non soutenue, les estimations de l'évolution de la production et du produit intérieurs bruts réels pour l'année 2002 (+4,2 % et +4,1 %) indiquent un retournement de tendance vers des rythmes de croissance plus élevés, encore insuffisants au regard de la demande d'emploi mais plus soutenus et mieux maîtrisés que par le passé.

II.1.1 - Evolution de l'activité

Malgré la baisse (1,3 %) de la production agricole après l'excellente campagne 2001 qui a enregistré une croissance à deux chiffres et la hausse appréciable (3,7 %) du secteur des hydrocarbures qu'il convient de relativiser après la baisse (1,6 %) de l'année précédente, la croissance économique globale en 2002, mesurée par la variation du produit intérieur brut en volume, s'est notablement améliorée (4,1 %).

SECTEUR REEL

GRAPHIQUE 3

EVOLUTION DE LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE & DU PRODUIT INTERIEUR BRUT (EN VOLUME)

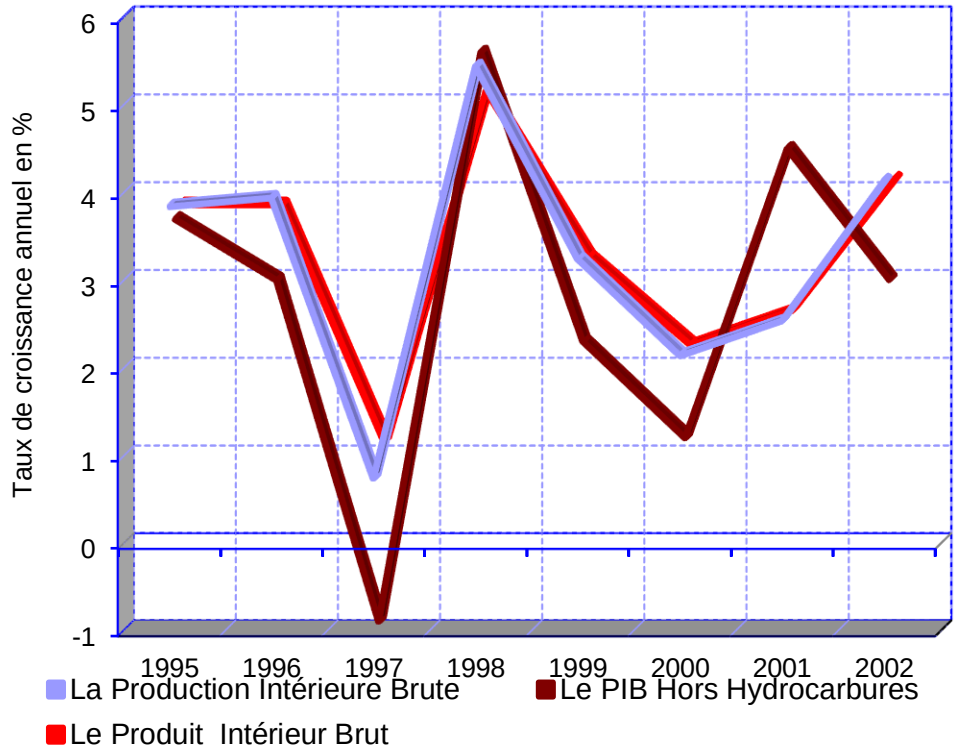

GRAPHIQUE 4

EVOLUTION DE LA DEPENSE INTERIEURE BRUTE EN (VOLUME)

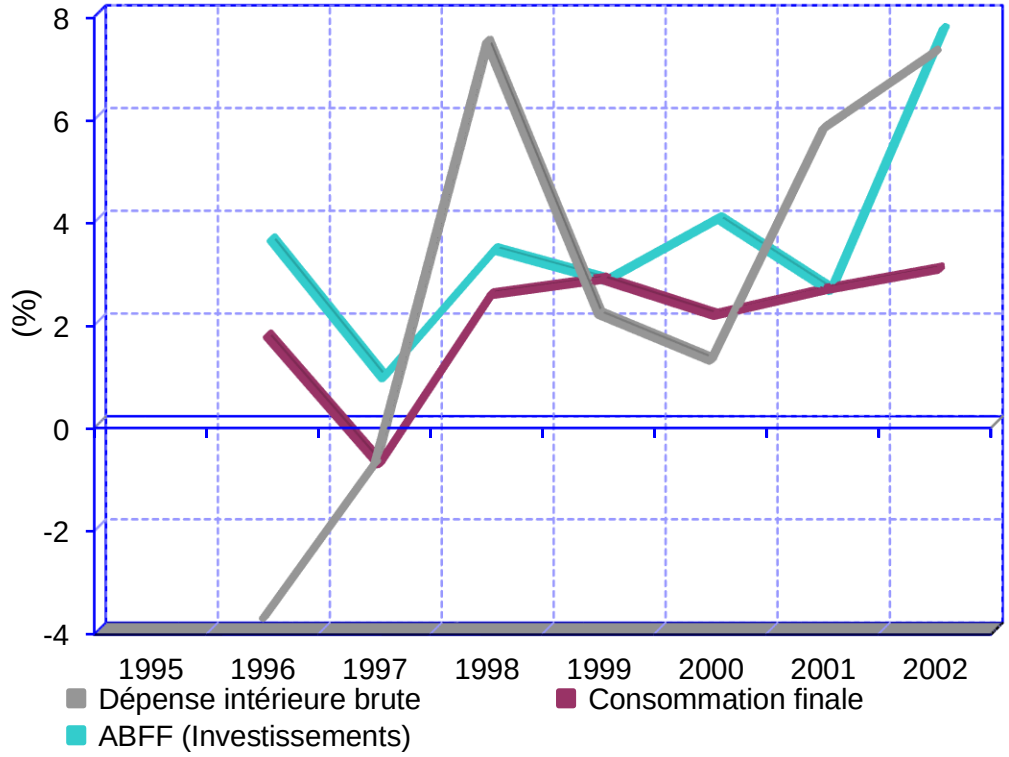

En outre et pour la troisième année consécutive, le produit intérieur brut hors agriculture et hors hydrocarbures progresse à un rythme croissant pour atteindre 5,7 % en 2002. Cette bonne performance est en grande partie inhérente au dynamisme des secteurs du bâtiment et travaux publics (BTP) et des services.

La valeur ajoutée du BTP a connu la plus forte croissance (8 %) depuis 6 ans. Une telle expansion, la plus vigoureuse de tous les secteurs, a été impulsée et soutenue par les considérables dépenses d'équipement public dans un contexte d'expansion budgétaire liée aux dépenses consacrées, notamment, aux programmes d'habitat, de voies routières et d'hydraulique. Cette forte croissance sectorielle est corroborée par les principaux indicateurs de conjoncture que sont les disponibilités en matériaux de construction, ciment et produits sidérurgiques (+10,3 % et +8,0 %), le programme d'habitat en cours de réalisation, les livraisons de logements et les nouveaux permis de construire et de lotir.

L'activité du secteur des services (hors administration) a notablement progressé avec un taux de croissance en volume de 5,3 % ; ce secteur occupant le second rang en matière de contribution à la richesse nationale avec près de 23,3 % de la valeur ajoutée et près de la moitié de celle hors hydrocarbures. De surcroît, près du tiers de l'accroissement du produit intérieur brut est dû à ce secteur dont le rythme de croissance, comme celui du BTP, s'améliore régulièrement depuis 3 ans. Cette accélération est, pour l'essentiel, liée au développement des activités de transport et de distribution induit, quant à lui, par la plus forte croissance (17,8 %) des importations de biens et services depuis dix ans.

Après deux années de baisse, l'industrie connaît depuis deux ans un regain d'activité avec 2,9 % et 2,1 % de croissance de la valeur ajoutée en 2002 et 2001. Cependant, l'industrie demeure le secteur qui contribue le moins à la richesse nationale avec moins de 9 % de part relative de la valeur ajoutée totale. Cette situation s'explique partiellement par le niveau d'utilisation des capacités de production (moins de 75 % pour la moitié des entreprises publiques) ainsi que la contraction relative des débouchés sur le marché domestique pour les activités concurrentielles.

La production agricole de l'année 2002 a régressé de 1,3 % après la vigoureuse croissance de l'année précédente (13,2 %); si la production animale a continué à se développer, soit un rythme de 5 %, les précipitations insuffisantes ont entraîné le recul de la production végétale d'environ 7 %. La forte baisse (24 %) de la production de céréales, principale spéculation végétale très sensible aux variations pluviométriques, qui s'est limitée à plus de 2 millions de tonnes, a obéré les performances de ce secteur. Grâce aux progrès de l'irrigation, la production végétale hors céréales, désormais moins sensible aux variations climatiques, a mieux résisté et a enregistré une croissance modeste d'environ 0,8 %.

Avec une part relative de près de 10,5 % de la valeur ajoutée totale, l'agriculture demeure au troisième rang en matière de contribution à la richesse nationale et continue à devancer l'industrie.

La valeur ajoutée du secteur des hydrocarbures de l'année 2002 indique un redressement notable de l'activité avec une croissance d'environ 3,7 %, après la

baisse de 1,6 % enregistrée l'année précédente. Les quantités produites sont en légère progression pour le brut, stables pour les hydrocarbures gazeux et en baisse pour les produits raffinés et le condensat. En raison de la baisse substantielle du prix moyen des hydrocarbures gazeux (14,8 % pour le GNL et 17,8 % pour le gaz naturel) qui représentent près du tiers de la valeur des exports d'hydrocarbures, les recettes d'exportation ont diminué de 2,7 %.

L'économie nationale semble désormais s'inscrire sur un sentier de croissance à rythmes plus élevés. Mais, cette évolution est fortement dépendante du programme public de soutien à la relance dont l'impact sur la variation de la production est estimé à environ 1 point de croissance. D'ou la nécessité d'une diversification des sources de la croissance.

II.1.2 - Production industrielle

Les données relatives à l'activité industrielle pour 2002 confirment le redressement amorcé l'année précédente, puisque la valeur ajoutée a progressé de 2,9 % avec un gain de 0,9 point de pourcentage par rapport au taux de croissance de 2001.

Cette croissance est tirée essentiellement par le secteur industriel privé dont le dynamisme se confirme avec près de 7 % de croissance, en dépit du recul de l'activité des deux secteurs très exposés à la concurrence -textiles et cuirs- qui ont respectivement perdu 6 % et 5 % de leur production.

Le secteur public connaît une légère embellie; l'indice général de la production industrielle des entreprises publiques indiquant une hausse de la production de 1,4 %. Néanmoins, l'activité industrielle hors hydrocarbures demeure stable avec une très légère hausse de 0,4 % alors que l'industrie manufacturière continue à régresser. Ainsi, pour la quatrième année consécutive, cette dernière a enregistré une nouvelle baisse (1,1 %).

Hormis trois secteurs (agroalimentaire, cuirs, chimie) dont la production a régressé, très fortement pour les deux premiers avec des taux de 19 % et 18,3 % et dans un degré moindre pour la chimie qui n'a baissé que de 3,8 % , les huit autres secteurs industriels ont réalisé de bonnes performances et donc une croissance notable. Les mines et carrières, les matériaux de construction, l'industrie du bois et papier, les industries sidérurgiques et mécaniques ont le plus contribué à la croissance globale avec des taux supérieurs à 6,5 %.

La croissance des deux premiers secteurs est directement liée à la forte expansion de la demande générée par les importants programmes de construction d'infrastructures et de logements et celle de l'industrie du bois qui en est dépendante. Le recul de l'activité du secteur public des cuirs et chaussures est lui, de nature structurelle; secteur très ouvert à la concurrence, sa production diminuant sans discontinuer depuis cinq ans et l'utilisation des capacités de production installées décroissant régulièrement et tombant à environ 25 %.

La chute de la production agricole végétale s'est répercutée de façon directe sur l'activité de transformation du fait que l'industrie agroalimentaire ne peut compenser

intégralement ce déficit par le recours à l' importation pour certains inputs et, de surcroît, le nombre des unités publiques dans ce secteur a significativement diminué.

Au niveau global, des signes précurseurs de retour vers plus de vitalité dans le secteur industriel public commencent à se manifester. Ainsi, depuis le début de l'année 2002 et pour la première fois, on enregistre une croissance régulière de l'indice trimestriel et, fait plus significatif, les données de conjoncture du troisième trimestre, qui sont traditionnellement en baisse par rapport à ceux du trimestre précédent, sont cette année en nette amélioration (9,1 % pour le secteur public industriel hors hydrocarbures). Ceci présage d'une nouvelle phase d'expansion plus soutenue du secteur.

En outre, trois indicateurs pertinents confirment la tendance à la reprise de l'activité industrielle tant publique que privée : les importations de demi-produits et d'équipements industriels ont considérablement augmenté (respectivement 30,5 % et 16,6 %), la production d'énergie a progressé de 4,3 % et les ventes d'énergie aux clients industriels (électricité haute et moyenne tension, gaz haute et moyenne pression) ont continué à croître.

L'activité industrielle de l'année 2002 renoue donc avec la croissance, qui reste fragile et, essentiellement, tirée par l'essor de la demande très fortement tributaire du programme de soutien à la relance économique.

L'expansion de la demande générée par la politique de relance, le développement du secteur industriel privé, la bonne tenue des prix des produits industriels et la hausse des investissements productifs soutenue par la forte expansion des crédits à moyen et long terme accordés aux entreprises privées et publiques à des meilleures conditions, augurent du raffermissement de cette dynamique de croissance. Elle reste à consolider par la création des conditions indispensables à l'émergence d'un marché efficient assurant une meilleure allocation des ressources, dans un contexte de développement des activités productives génératrices de valeur, d'emploi et donc de croissance forte et durable.

II.1.3 - Demande

La substantielle croissance obtenue en 2002 est due à la vigueur de la demande domestique malgré la permanence de fortes contraintes limitant le développement de l'offre. Avec 7,4 % de hausse de la dépense intérieure brute, taux en croissance de 2,5 points, la demande domestique a stimulé la croissance globale. En effet, la forte progression des investissements (7,6 %) inhérente à la considérable expansion (26,7 %) des dépenses budgétaires d'équipement a été déterminante dans l'évolution de la demande.

A un degré moindre, mais néanmoins significatif, la consommation finale a enregistré sa plus forte hausse de la décennie (3,3 %) ; la consommation des ménages progressant de 3,2 % conjuguée à celle des administrations qui a augmenté de 2,9 % ont soutenu cette expansion globale de la demande.

La bonne tenue de la demande de produits industriels et du commerce de gros est confirmée par les deux enquêtes d'opinion auprès des entreprises industrielles et

commerciales réalisées par l'Office National des Statistiques, qui indiquent une présomption d'expansion de l'activité.

La relative rigidité de l'offre intérieure et l'accroissement de la demande ont eu pour effet d'augmenter considérablement les importations qui ont connu leur plus forte croissance de ces dix dernières années (17,8 %). La forte élasticité des importations /investissements (estimée à 21 %) et les investissements d'équipement additionnels expliquent cette évolution.

Néanmoins, la structure des importations selon la catégorie de biens indique que leur expansion en 2002 est aussi destinée à soutenir le développement de l'appareil productif. Près du quart de cette hausse des importations concerne les demi-produits et, surtout, plus de la moitié du surcroît d'importations est consacrée aux biens d'équipement industriel (investissements directs étrangers en nature).

La forte expansion de la demande, dans un marché de plus en plus ouvert à la concurrence, a été satisfaite sans "choc" inflationniste ; la hausse des prix ayant été contenue à 2,2 % en 2002 pour l'indice national et 1,4 % pour l'indice de la capitale.

II.2 - EVOLUTION DES PRIX

Les indices de prix à la consommation, à la production industrielle et ceux des prix de gros des fruits et légumes indiquent tous une tendance à la réduction des tensions inflationnistes en 2002, après une année 2001 marquée par de fortes hausses, notamment, des prix à la consommation et des prix des produits industriels du secteur public.

Les prix à la consommation (indice national) ont augmenté de 2,2 % en 2002 contre 3,5 % l'année précédente et ceux des produits industriels du secteur public ont progressé de 3,0 % contre 4,0 % en 2001.

II.2.1 - Les prix à la production industrielle

La désinflation relative aux produits industriels, amorcée en 1996, s'est poursuivie en 2002.

L'inflation en moyenne annuelle pour 2002 est estimée à 3,0 % pour le secteur public contre 4,0% l'année précédente et à -0,4 % pour le secteur privé contre 0,3 % en 2001, soit une baisse significative du taux d'inflation aussi bien dans le secteur public (1,0 point) que dans le secteur privé (0,7 point).

Trois secteurs de l'industrie publique, mines et carrières, sidérurgie-mécanique et agroalimentaire, ont connu de fortes augmentations de prix en moyenne annuelle, soit respectivement de 8,6 %, 3,0 % et 5,2 %. Compte tenu de la forte pondération (61,4 %) de ces trois activités dans l'indice hors hydrocarbures, la hausse de leurs prix a constitué le facteur principal de hausse de l'indice général. Les sept autres secteurs industriels publics ont maîtrisé l'évolution de leurs prix qui sont en baisse ou stables. Ainsi, les prix de deux secteurs fortement concurrentiels, cuirs et chaussures et bois et papier, ont connu deux baisses successives (3 % en 2001 et 2 % en 2002) pour le premier et une baisse 1,7 % en 2002 pour le second.

PRIX A LA CONSOMMATION

GRAPHIQUE 5

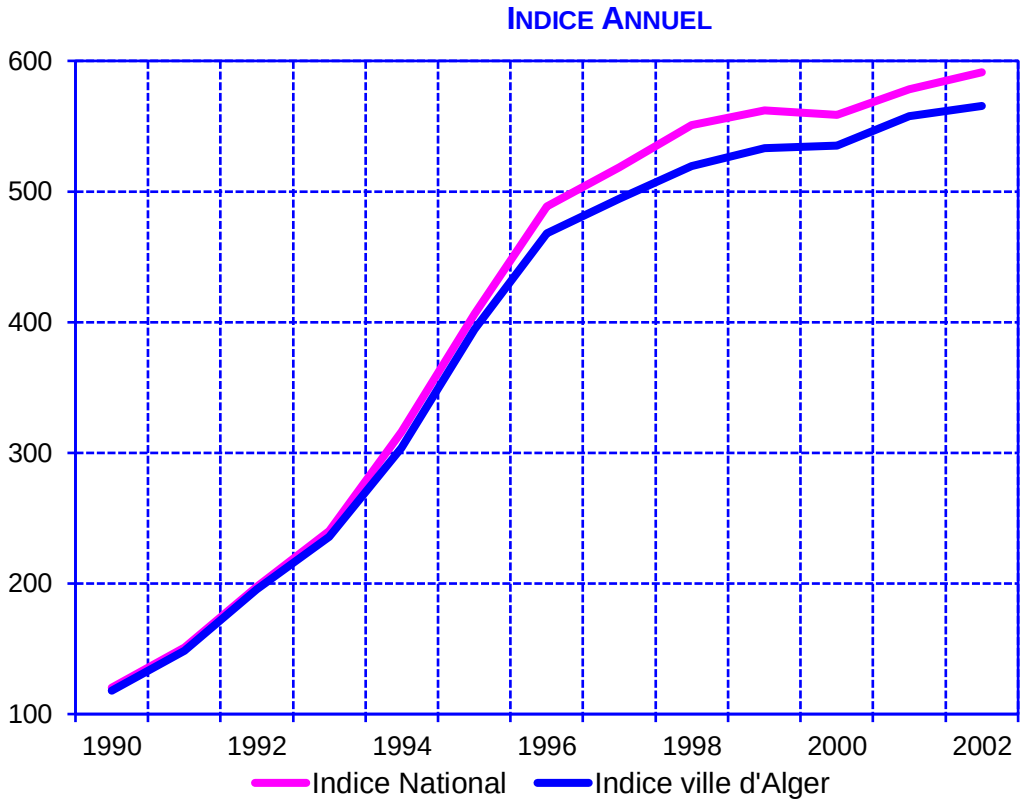

GRAPHIQUE 6

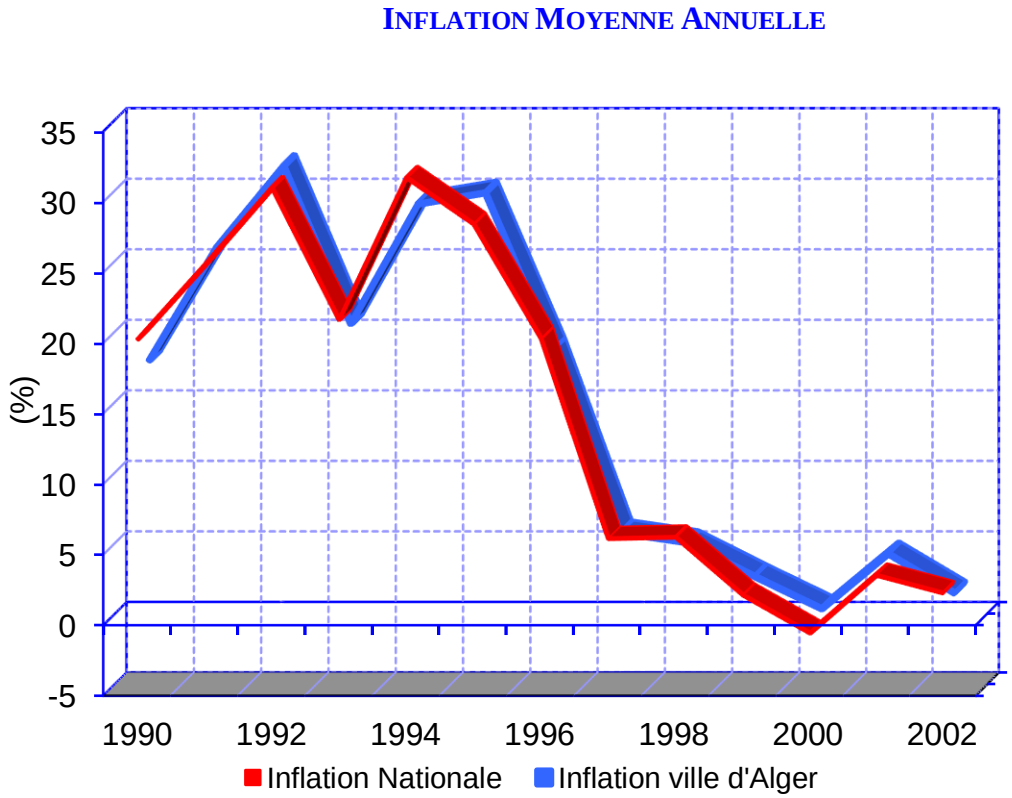

Avec une légère baisse de 0,4 % de l'indice général des prix des produits industriels du secteur privé en 2002, la tendance à la désinflation entamée en 1997 se poursuit. Depuis 1999, l'indice a connu deux baisses (1999 et 2002) et deux faibles hausses inférieures à 0,5 % au cours des deux autres années.
Hormis l'industrie textile qui enregistre une forte hausse de 3,3 % en moyenne annuelle en 2002, les huit autres activités industrielles privées ont contenu leurs coûts, puisque quatre secteurs ont stabilisé leurs prix et ceux des quatre autres ont baissé de 1,1 à 2,6 %.

II.2.2 - Evolution des prix à la consommation

Au cours de l'année 2002, les prix à la consommation ont augmenté modérément en moyenne annuelle (1,4 %) pour l'indice d'Alger et plus fortement (2,2 %) pour l'indice national. Ainsi, la croissance des prix en moyenne annuelle a reculé de 2,8 points par rapport à celle enregistrée dans la capitale au cours de l'année précédente (4,2 %). Par contre au niveau national, la baisse du taux d'inflation a été plus modeste et s'est limitée à 1,3 point, passant de 3,5 à 2,2 %.

Cette évolution des prix confirme la tendance à la désinflation entamée il y a cinq ans, en dépit de la reprise enregistrée au cours de l'année 2001.

En glissement annuel, l'indice national des prix de décembre 2002 enregistre une baisse significative de 2,8 % alors qu' il indiquait une très forte hausse de 9,4 % une année auparavant, année au cours de laquelle l'inflation avait atteint son plus haut niveau en moyenne annuelle depuis trois ans.

L'indice national des prix a atteint son maximum (619,1) en décembre 2001. Depuis et durant les sept premiers mois de l'année 2002, le niveau général des prix a régulièrement baissé, mais il a recommencé à croître au deuxième semestre pour quasiment retrouver en fin d'année 2002 son niveau de novembre 2001. En effet, la hausse du deuxième semestre est imputable, pour l'essentiel, aux variations saisonnières du dernier trimestre 2002 conjuguées à celles de la période de Ramadan ; plus de la moitié de la progression des prix du second semestre ayant été enregistrée au cours des deux derniers mois de l'année. En particulier, la hausse des prix du dernier mois de 2002 est pour sa quasi-totalité due à l'augmentation des prix des produits alimentaires.

Après leur forte croissance au cours du dernier semestre 2001, les prix des produits alimentaires ont faiblement augmenté (1,8 % en moyenne annuelle) en 2002, au cours de laquelle ils ont connu des baisses substantielles et, surtout, ininterrompues durant les sept premiers mois. Sur l'année entière, seules quatre hausses ont été enregistrées pour cette catégorie de produits dont la plus importante (6,1 %) est celle du mois de novembre, hausse saisonnière mais amplifiée cette année par la forte demande du mois de Ramadan. La volatilité des prix des biens alimentaires et plus particulièrement celle des prix des produits agricoles frais continue à se manifester et à peser sur l'évolution de l'indice. En moyenne annuelle cependant, l'inflation pour cette catégorie de produits a été contenue à un niveau acceptable, alors que la très bonne tenue des prix des produits alimentaires industriels est illustrée par une variation moyenne annuelle quasi-nulle.

Les prix des biens manufacturés et des services, plus que ceux des biens alimentaires, ont nourri l'inflation. Avec des taux moyens annuels respectifs de 2,8 % et de 1,5 %, leurs prix ont progressé à des rythmes plus élevés que ceux des produits alimentaires. Néanmoins, exceptée la forte hausse (2,3 %) du mois de janvier traditionnellement liée aux anticipations, l'indice des prix des biens manufacturés est demeuré quasiment stable depuis.

L'évolution de l'inflation "sous-jacente" ou fondamentale qui approche le mieux la tendance lourde, appréciée par l'indice des prix à la consommation d'où sont exclus en raison de leur forte volatilité les prix des produits agricoles frais, confirme la dynamique de désinflation.

En effet, excepté pour la reprise de l'année 2001, l'indice des prix hors produits agricoles frais suit une tendance décroissante. La relative stabilité des prix à la consommation est due à la conjugaison de plusieurs facteurs, notamment, l'accroissement de l'offre interne et des importations, la stabilité des prix relatifs des importations, le fléchissement de la demande dans le commerce de détail selon l'enquête de l'ONS auprès des commerçants.

Après un début d'année difficile, marqué par une forte hausse des prix en glissement annuel (8 % en janvier 2002), l'inflation a fortement régressé au cours des huit derniers mois de 2002 pour aboutir en fin d'année à un taux moyen national de 2,2 %, dans un contexte de reprise de la croissance. Ces performances contribuent à l'amélioration des prix relatifs avec le reste du monde.

Le différentiel d'inflation entre l'Algérie et la zone Euro, très défavorable à l'économie nationale au cours du dernier trimestre de 2001 et au premier trimestre de l'année 2002, s'est notablement amélioré depuis mai pour aboutir à un différentiel nul en moyenne annuelle.

CHAPITRE III :
CONVERTIBILITE, BALANCE DES PAIEMENTS ET DETTE EXTERIEURE

Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes économiques et financières visant la transition vers l'économie de marché, la libéralisation du commerce extérieur et des paiements engagée au début des années 1990, a mis en avant le processus de convertibilité du dinar pour les transactions extérieures courantes.

III.1 - LA CONVERTIBILITE COURANTE

La convertibilité commerciale du dinar entamée dès 1991, a été véritablement mise en œuvre en 1994, car la libéralisation des paiements au titre des importations a été effective dès cette année. Cette convertibilité commerciale a été appuyée par la mise en place, en octobre 1994, du fixing pour la détermination du taux de change en fonction de l'offre et de la demande sur le marché des changes.

La seconde étape dans le processus de convertibilité courante du dinar a été entamée en juin 1995, avec l'autorisation des dépenses de santé et d'éducation. Ces dépenses dites "transactions courantes invisibles" sont autorisées sur pièces justificatives et dans la limite de montants annuels.

Les dépenses pour voyage à l'étranger des nationaux, quant à elles ont été autorisées en août 1997. Ce droit de change a complété le processus de convertibilité du dinar au titre des transactions extérieures courantes. Il est effectif depuis le 15 septembre 1997 au niveau des guichets des banques et établissements financiers intermédiaires agréés, dans la limite d'un montant annuel.

Ainsi, la Banque d'Algérie satisfait et/ou autorise les demandes de devises étrangères, sous réserve que ces devises soient destinées à effectuer des paiements ou des transferts afférents à des transactions courantes, et non à procéder à des transferts de capitaux non autorisés.

La convertibilité courante du dinar a été ainsi établie dans un contexte de consolidation de la viabilité de la balance des paiements (1996-1997) et de stabilité du cours du dinar sur le marché interbancaire. Ce marché interbancaire des changes a été mis en place en début de l' année 1996.

Ce qui a permis à l'Algérie, en tant que pays membre du Fonds Monétaire International depuis septembre 1963, d'adopter en septembre 1997 les dispositions de l'Article VIII des statuts du Fonds Monétaire International.

En vertu des obligations générales des pays membres au titre de l'article VIII des statuts du Fonds Monétaire International, chaque Etat membre s'engage, notamment, à ne pas recourir à des restrictions à la réalisation des paiements et transferts afférents à des transactions internationales courantes.

La convertibilité courante du dinar contribue à promouvoir un environnement favorable aux investissements étrangers, dans un climat de stabilité du taux de change effectif réel. Les investissements étrangers bénéficiant de la garantie de transfert des bénéfices et du produit de la cession éventuelles des actifs.

La convertibilité courante du dinar va de pair avec le contrôle des changes qui est poursuivi avec rigueur, notamment, en ce qui concerne l'adéquation entre les flux financiers et les flux de biens et services entre l'Algérie et le reste du monde, ainsi que la régularité des mouvements de capitaux.

L'Accord d'Association avec l'Union Européenne, paraphé en décembre 2001, est bien en phase avec les dispositions de l'article VIII des statuts du Fonds Monétaire International en ce qui concerne les paiements relatifs à des transactions courantes et la circulation des capitaux.

Ainsi, l'Algérie inscrit ses relations économiques, commerciales et en matière d'investissement, avec ses partenaires dans un cadre universel et normalisé au niveau multilatéral.

III.2 - Balance des paiements

L'année 2002 s'est caractérisée par la solidité de la position financière extérieure après sa nette amélioration en 2000 et son raffermissement au cours de l'année 2001, bien que les niveaux des prix du pétrole aient relativement baissés par rapport à ceux de l'année 2000. En effet, le prix moyen annuel a atteint 25,24 dollars par baril en 2002 contre 24,85 dollars en 2001 et 28,50 dollars pour l'année 2000.

Corrélativement à cette évolution des prix mondiaux du pétrole, les recettes d'exportation d'hydrocarbures se sont élevées à 18,11 milliards de dollars, représentant 96,8 % des recettes totales d'exportation de marchandises.

Le montant des recettes d'exportation d'hydrocarbures diminue faiblement (2 %) au cours de l'année 2002, après avoir enregistré une baisse significative en 2001 par rapport au niveau record de l'année 2000, où ces recettes avaient atteint 21,06 milliards de dollars. Leur niveau de 2002 reste, cependant, nettement supérieur à celui de l'année 1999, où il avait atteint 11,91 milliards de dollars.
Les recettes d'exportation de marchandises hors hydrocarbures, quant à elles, ont enregistré une relative stabilisation, atteignant 600 millions de dollars en 2002 contre 560 millions de dollars en 2001 et 590 millions de dollars en 2000.

Les importations de marchandises se sont élevées à 12,01 milliards de dollars, se situant sensiblement au dessus des niveaux des années 2000 et 2001, où ils avaient atteint 9,35 milliards de dollars et 9,48 milliards de dollars. Cette nouvelle tendance reflète une augmentation de la demande d'importations de biens d'investissement dans le cadre de la relance économique, en contexte de solidité de la position financière extérieure.

Dans ce contexte, la balance commerciale enregistre un important excédent pour la troisième année consécutive, soit 6,70 milliards de dollars en 2002, contre 9,61 milliards de dollars en 2001 et 12,30 milliards de dollars en 2000.

Les autres postes du compte courant enregistrent globalement une relative stabilisation par rapport à l'année 2001 ; la diminution des paiements au titre des intérêts sur la dette extérieure (1,30 milliard de dollars en 2002 contre 1,52 milliard de

dollars en 2001) et l'augmentation des transferts (entrées nettes : 1,07 milliards de dollars en 2002 contre 0,67 milliard de dollars en 2001) étant contrebalancées par la forte augmentation des rapatriements des bénéfices des associés de Sonatrach (1,60 milliards de dollars en 2002 contre 1,02 milliard de dollars).

Au total, le solde extérieur courant enregistre un important excédent pour la troisième année consécutive, soit 4,36 milliards de dollars en 2002, représentant 7,7 % du produit intérieur brut, contre près de 9 milliards de dollars (soit 17 % du produit intérieur brut) en 2000 et 7 milliards de dollars (13 % du produit intérieur brut) en 2001. Cela reflète un excès de l'épargne par rapport à l'investissement, même si le taux d'investissement dans l'économie nationale enregistre une tendance à la hausse.

En revanche, le compte capital continue à enregistrer des soldes négatifs, bien qu'inférieurs à ceux de l'année 1999 et de l'année 2000. Le déficit s'est ainsi élevé à 710 millions de dollars en 2002, voisin du montant 870 millions de dollars de déficit réalisé en 2001, contre 2,4 milliards de dollars et 1,4 milliard de dollars en 2000 et en 1999 respectivement.

Cela reflète essentiellement une stabilisation des remboursements au titre du principal de la dette extérieure (3,22 milliards de dollars en 2002, 3,04 milliards de dollars en 2001 contre 2,86 milliards de dollars en 2000, y compris le remboursement des crédits à cours terme), en contexte de reprise au cours de l'année 2002 des mobilisations de financements extérieurs après les faibles niveaux de 2000 et 2001 respectivement 800 millions de dollars US et 910 millions de dollars.

En revanche, les investissements directs étrangers enregistrent un accroissement relatif en 2001 et 2002, essentiellement dû aux investissements dans le secteur des hydrocarbures et dans le secteur des télécommunications (paiement de la première tranche de la deuxième licence GSM). Dans la balance des paiements, ces investissements (nets) avoisinent donc le milliard de dollars en 2001 et 2002.

L'évolution des principaux paramètres de la balance des paiements a ainsi permis de poursuivre la reconstitution des réserves de changes, leur niveau passant de 4,4 milliards à fin 1999 à 11,9 milliards de dollars à fin 2000 et à 17,96 milliards de dollars à fin 2001, pour ensuite atteindre 23,1 à fin 2002 soit 19 mois d'importations de biens et services, contre 18 mois d'importations en 2001 et 4,5 mois d'importations en 1999.

La nette amélioration de la position externe de l'économie algérienne ces deux dernières années a contribué à soutenir la conduite de la politique de taux de change, ancrée sur l'objectif de stabilisation du taux de change effectif réel.

Le taux de change effectif réel a ainsi continué à connaître une relative stabilisation, en contexte d'offre potentielle de devises bien appréciable sur le marché interbancaire des changes, d'augmentation du niveau des importations de biens et services et de niveaux d'inflation modérés par rapport à ceux prévalant dans les principaux pays partenaires commerciaux de l'Algérie .

BALANCE DES PAIEMENTS

	1997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002
	(En milliards de dollars E.U. ; sauf indication contraire)					
Solde extérieur courant	**3,45**	**-0,91**	**0,02**	**8,93**	**7,06**	**4,36**
Balance commerciale	5,69	1,51	3,36	12,30	9,61	6,70
Exportations, (f.o.b.)	13,82	10,14	12,32	21,65	19,09	18,71
Hydrocarbures	13,18	9,77	11,91	21,06	18,53	18,11
Autres	0,64	0,37	0,41	0,59	0,56	0,60
Importations, (f.o.b.)	-8,13	-8,63	-8,96	-9,35	-9,48	-12,01
Services, hors revenus des facteurs, net	-1,08	-1,48	-1,84	-1,45	-1,53	-1,18
Crédits	1,07	0,74	0,72	0,91	0,91	1,30
Débits	-2,15	-2,22	-2,56	-2,36	-2,44	-2,48
Revenus des facteurs, net	-2,22	-2,00	-2,29	-2,71	-1,69	-2,23
Crédits	0,26	0,37	0,22	0,38	0,85	0,68
Débits	-2,48	-2,37	-2,51	-3,09	-2,54	-2,91
Transferts, net	1,06	1,06	0,79	0,79	0,67	1,07
Solde du compte de capital	**-2,29**	**-0,83**	**-2,40**	**-1,36**	**-0,87**	**-0,71**
Investissements directs (net)	0,26	0,50	0,46	0,42	1,18	0,97
Capitaux officiels (net)	-2,51	-1,33	-1,97	-1,96	-1,99	-1,32
Tirages	1,69	1,83	1,08	0,80	0,91	1,60
Amortissement	-4,20	-3,16	-3,04	-2,76	-2,90	-2,92
Crédits à court terme et						
Erreurs et omissions (net)	-0,04	0,00	-0,89	0,18	-0,06	-0,36
Solde global	**1,16**	**-1,74**	**-2,38**	**7,57**	**6,19**	**3,65**
Financement	**-1,16**	**1,74**	**2,38**	**-7,57**	**-6,19**	**-3,65**
Augmentation des réserves brutes (-)	-3,96	1,20	2,40	-7,51	-6,05	-3,39
Rachats au FMI	-0,35	-0,45	-0,36	-0,10	-0,14	-0,30
Augmentation d'autres engagements						
de la Banque d'Algérie (+)	0,00	0,00	-0,05	0,00	0,00	0,00
Financement exceptionnel	3,15	0,99	0,39	0,04	0,00	0,00
Rééchelonnement	2,22	0,52	0,00	0,00	0,00	0,00
Aide multilatérale à la balance des paiements	0,34	0,13	0,08	0,04	0,00	0,04
Achats au FMI	0,59	0,34	0,31	0,00	0,00	0,00
Pour mémoire :						
Réserves brutes (or non compris)	8,05	6,84	4,40	11,90	17,96	23,11
En mois d'importations des biens et						
services non facteurs	9,39	7,56	4,58	12,19	18,08	19,14
Valeur unitaire des Exportations du pétrole brut (dollars E.U./baril)	19,49	12,94	17,91	28,50	24,85	25,24

Dans ce contexte, le taux de change moyen en 2002 s'est établi à 79,7 dinars pour un dollar contre 77,2 dinars pour un dollar en 2001. A fin décembre 2002, le taux de change était de 79,72 dinars pour un dollar et 83,45 dinars pour un euro contre 77,82 dinars pour un dollar et 68,91 dinars pour un euro à fin décembre 2001.

III.3 - LA DETTE EXTERIEURE

L'encours de la dette extérieure à moyen et long terme enregistre une tendance baissière depuis 1997, après avoir plafonné à 33 milliards de dollars en 1996, et a même atteint un niveau à fin 2002 bien inférieur à celui de l'année 1987.

A fin 2002, l'encours de la dette extérieure à moyen et long terme n'est plus que de 22,540 milliards de dollars, tandis que la dette à court terme s'est située à 102 millions de dollars, soit seulement 0,45 % de la dette totale.

DETTE EXTERIEURE

Au 31 Décembre - (En milliards de Dollars E.U.)

	2000	2001	2002
Dette à moyen et long terme	25,088	22,311	22,540
Dette à court terme *	0,173	0,260	0,102
Total	**25 ,261**	**22,571**	**22 ,642**

* D'une durée initiale d'une année et moins

Au cours de cette année, le ratio du service de la dette est resté à un niveau inférieur à 25 % tout comme en 2000 (20 %), soit 22 % contre 82 % en 1993 ; confirmant ainsi le caractère soutenable de l'endettement extérieur.

1 - Structure de la dette extérieure à fin 2002

La structure de la dette extérieure à moyen et long terme à fin 2002, met en avant l'importance relative et accrue des crédits de rééchelonnement (club de Paris et club de Londres) depuis 1996, avec une part relative qui a atteint 54,1 % en 2002 alors qu'elle n'était que de 38,3 % en 1996.

Il s'agit là d'un élément favorable de la structure de la dette et qui sert d'ancrage appréciable à sa viabilité.

Les crédits multilatéraux, quant à eux, atteignent 22 % de l'encours. Parmi les créanciers, se retrouvent essentiellement le FMI (27 %), la BIRD (24 %), la BEI (20 %) et la BAFD (18 %). Cela révèle l'importance des prêts de soutien à la Balance des paiements mobilisés (entre 1994 et 1998), dans un contexte de rééquilibrage des comptes extérieurs.

Les crédits bilatéraux, avec une part relative de 21,8 % à fin 2002, se répartissent entre les crédits commerciaux garantis (72 %) et les crédits gouvernementaux (25 %).

DETTE EXTERIEURE

GRAPHIQUE 7

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE LA DETTE D'ORIGINE PUBLIQUE (DETTE BILATERALE + CLUB DE PARIS) AU 31/12/2002

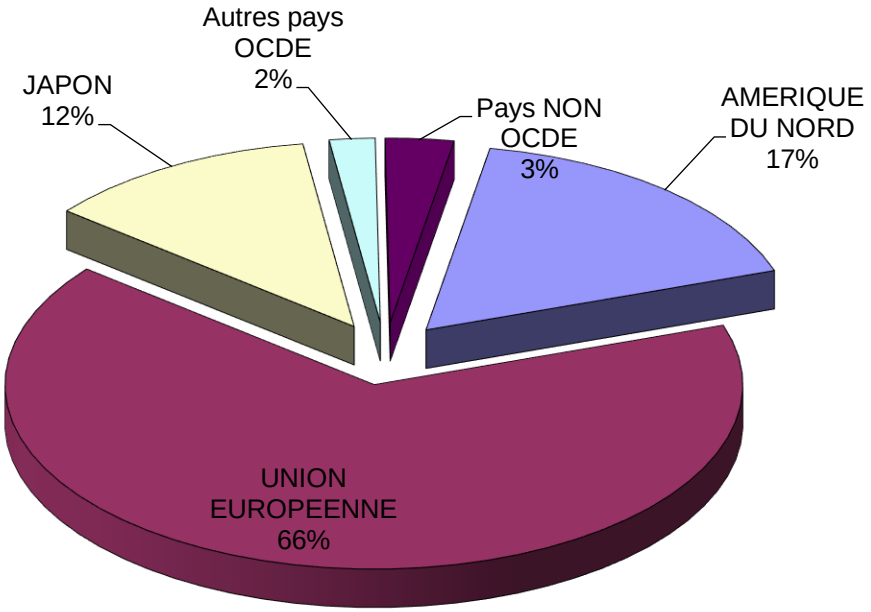

GRAPHIQUE 8

STRUCTURE DE LA DETTE EXTERIEURE A M&LT PAR DEVISE AU 31/12/2002

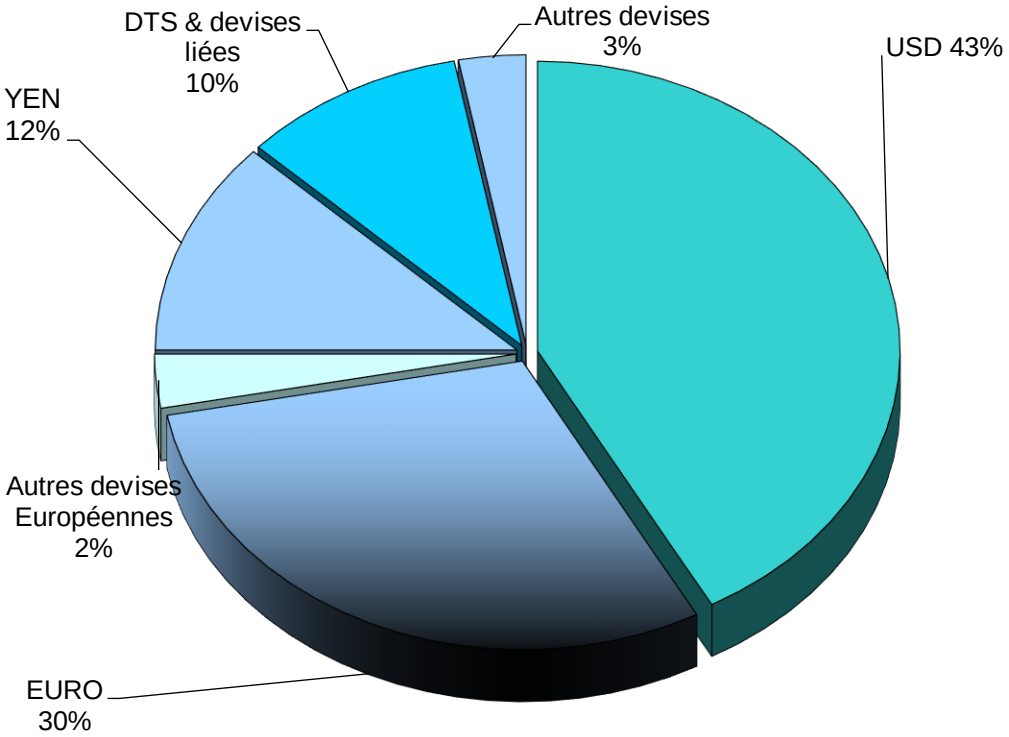

L'année 2002 marque la reprise des crédits financiers (hors refinancement en club de Paris et club de Londres) qui étaient inexistants les deux dernières années.

Les principales devises composant la dette extérieure restent le dollar (42 %), l'euro (30 %) et le yen (12 %). Sous l'angle géographique, l'Europe vient en tête avec 66 % et l'Amérique du Nord a une part relative de 17 %.

Dans le service de la dette de l'année 2002, les remboursements en principal représentent 70 % (3,09 milliards de dollars) contre 30 % (1,23 milliards de dollars) pour les intérêts.

2 - Evolution et viabilité de l'endettement extérieur

L'encours de la dette extérieure à moyen et long terme avait atteint des niveaux supérieurs à 30 milliards de dollars entre 1995 et 1998, période durant laquelle les remboursements étaient reportés dans le cadre du rééchelonnement (club de Paris et club de Londres).

Le profil des mobilisations (hors "reprofilage" et rééchelonnement), avec un trend bien baissier de 1990 (7 milliards de dollars) à 2002 (moins d'un milliard de dollars), reflète une gestion prudente de l'endettement extérieur dans un contexte de difficile accès aux marchés financiers.

Les remboursements (hors rééchelonnement) sont passés d'un niveau d'environ 7 milliards de dollars/an de 1990 à 1995 à près de 2,3 milliards de dollars en 2000 et 2002. Avec le rééchelonnement, ces remboursements atteignent 3 milliards de dollars en 2000 et 2002.

Par contre, les paiements d'intérêts se maintiennent entre 1,5 et 2,2 milliards de dollars durant toute la dernière décennie. Il y a lieu de souligner que, depuis 1996, les intérêts dus aux crédits de rééchelonnement représentent plus de 50 %.

Au total, le service de la dette chute de moitié, d'un niveau de 9 milliards de dollars (1990-1994) à 4,5 milliards de dollars (2001-2002).

Enfin, le délai moyen de remboursement de la dette extérieure à moyen et long terme est passé de moins de 4 ans (1990-1993) à près de 9 ans depuis 1998. Alors que le taux d'intérêt moyen de la dette extérieure passe à moins de 6 % l'an depuis 1998 contre plus de 7 % en 1990-1993.

L'évolution de tous les ratios de l'endettement extérieur montre la viabilité de la dette extérieure, devenue bien soutenable à partir de 2002.

Ce nouveau contexte prépare et milite en faveur du retour de l'Algérie sur les marchés financiers.

GRAPHIQUE 9

ENCOURS DE LA DETTE EXTERIEURE A M&LT

par type de crédits, de 1988 à 2002

En millions $

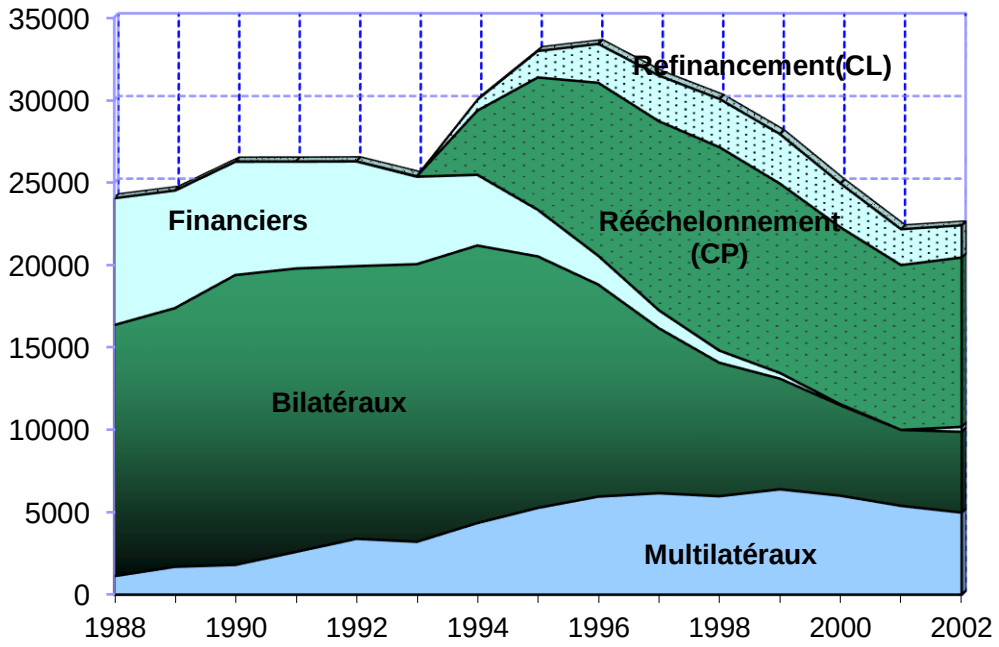

GRAPHIQUE 10

Service de la dette extérieure à M&LT
de 1988 à 2002

En millions $

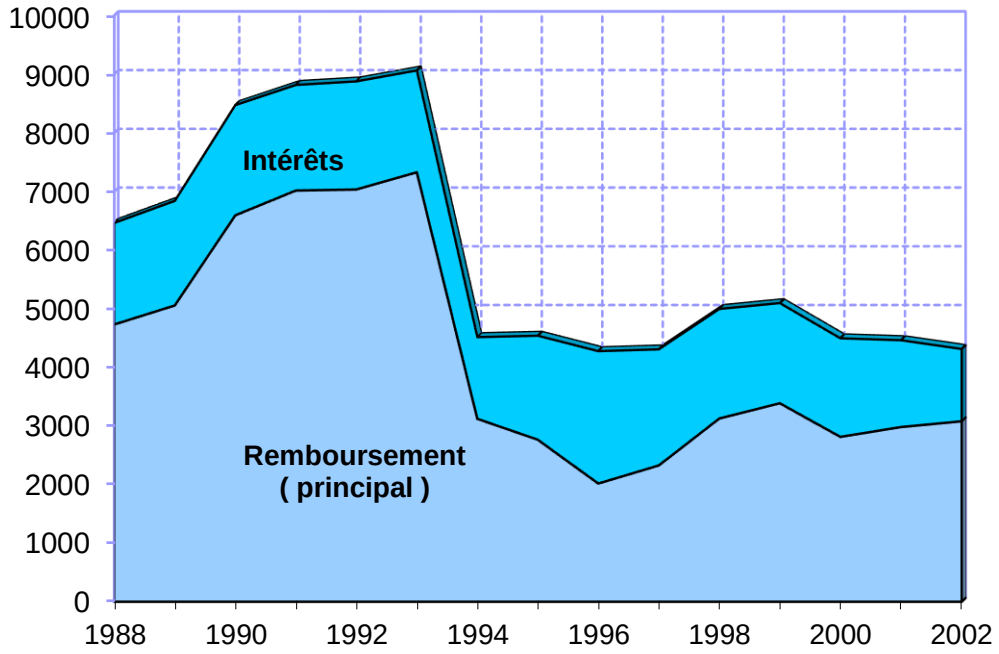

CHAPITRE IV :
FINANCES PUBLIQUES

Après les bonnes performances des finances publiques enregistrées au cours des années 2000 et 2001 avec un excédent global du Trésor respectivement de 400,0 milliards de dinars et 171,0 milliards de dinars, la situation des opérations du Trésor a enregistré un excédent de seulement 10,4 milliards de dinars au cours de l'année 2002.

Afin d'atténuer l'effet des "chocs" extérieurs sur la conduite de la politique budgétaire, un fonds de régulation des recettes a été institué dans le cadre de la loi des finances complémentaire pour l'année 2000. Ce fonds est alimenté par les encaissements au titre du surcroît de la fiscalité pétrolière résultant de la différence entre le prix de référence du pétrole et le prix moyen effectif de l'année. Le prix de référence pour le budget de 2000 et celui de 2001 était de 19 dollars/baril et de 22 dollars/baril respectivement. La bonne conjoncture pétrolière a permis d'alimenter le fonds de régulation pour un montant important (453 milliards de dinars) en 2000 où les prix du pétrole étaient supérieurs à 28 dollars/baril contre un prix de référence de 19 dollars. En 2001, également, un montant de 115,8 milliards de dinars a été transféré à ce fonds ; le prix de référence ayant été de 22 dollars/baril dans la loi de finances complémentaire par rapport à un prix effectif de 24,8 dollars/baril.

Sur la base de toutes ces performances, un programme de relance économique à moyen terme 2001-2004 a été élaboré et mis en œuvre à partir du second semestre de l'année 2001. Ce programme vise à stimuler la demande interne à travers une hausse des dépenses budgétaires d'investissement.

En effet, la loi des finances complémentaire pour l'année 2001 a pris en charge la première tranche du programme de relance à en juger par l'importante augmentation (23 %) des dépenses budgétisées. Le budget inhérent à la loi de finances complémentaire pour l'année 2001 a été établi sur la base de 22 dollars/baril au lieu de 19 dollars/baril, alors que le prix moyen du baril s'est situé à 26,8 dollars au premier semestre de l'année 2001.

Sur la base encaissements-décaissements, les principaux indicateurs des finances publiques pour l'année 2002 se présentent comme suit :

· des recettes budgétaires de 1603,2 milliards de dinars soit 36 % du produit intérieur brut contre 35,7 % en 2001 et 38,7 % en 2000 ;
· des dépenses budgétaires de 1550,6 milliards de dinars, correspondant à 34,8 % du produit intérieur brut contre 31,3 % en 2001 et 28,9 % en 2000 ;
· un excédent global des opérations du Trésor de 10,4 milliards de dinars, soit 0,2 % du produit intérieur brut contre 3,4 % en 2001 et 9,8 % en 2000.

FINANCES PUBLIQUES

GRAPHIQUE 11

INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES

(En Milliards de Dinars)

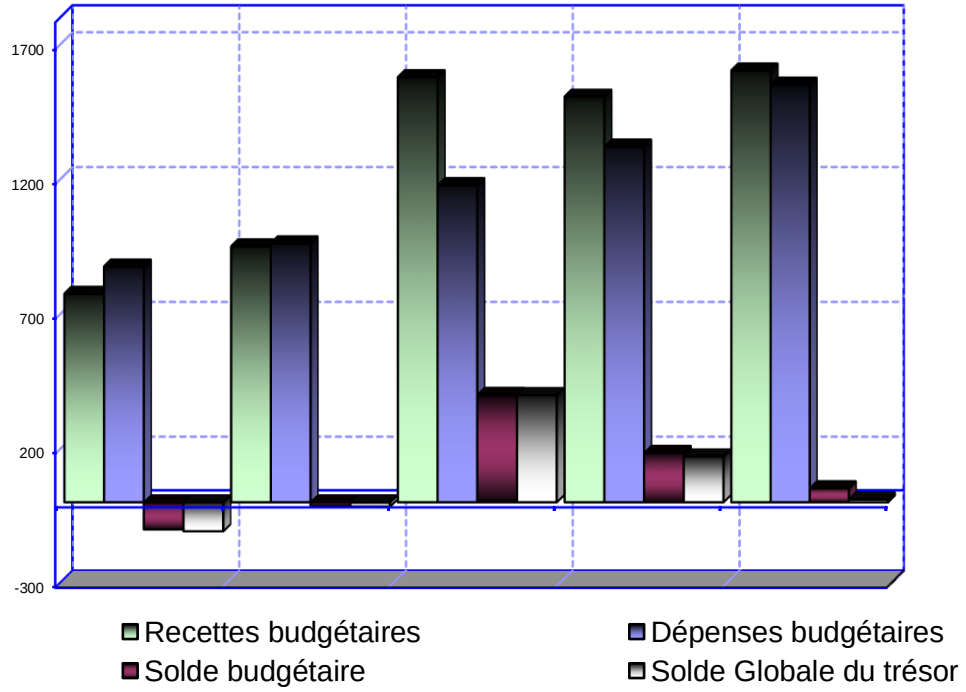

GRAPHIQUE 12

INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES (EN % DU PIB)

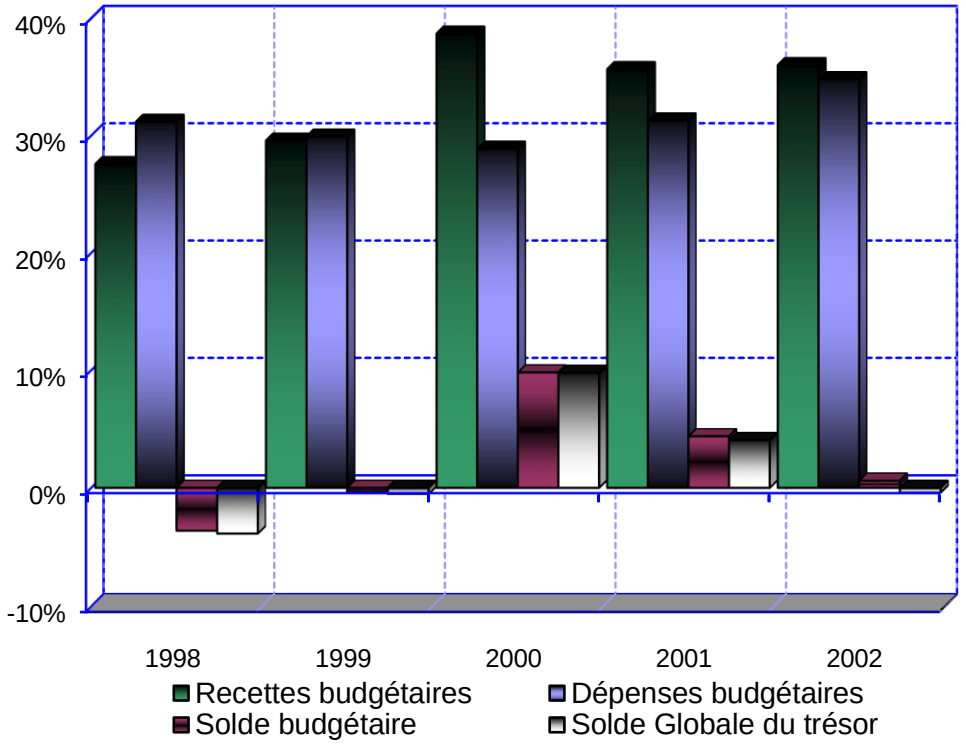

IV.1 - RECETTES BUDGETAIRES

Les recettes budgétaires de l'année 2002 ont atteint 1.603,2 milliards de dinars, soit une augmentation de 6,5 % par rapport à l'année 2001 qui s'explique par l'augmentation (21,8 %) des recettes hors-hydrocarbures, alors qu'il est enregistré une situation de relative stabilisation des recettes au titre de la fiscalité pétrolière ; le prix moyen du baril de pétrole étant passé de 24,8 dollars en 2001 et à 25,2 dollars en 2002.

Les prix du pétrole, qui ont un impact important sur les recettes budgétaires, ont enregistré une relative stabilisation au premier semestre de l'année 2002 (23 dollars/baril) par rapport au second semestre 2001 (22,5 dollars/baril) mais un recul par rapport au prix moyen (26,8 dollars) du premier semestre 2001. Il importe de rappeler qu'au quatrième trimestre de l'année 2001 le prix du pétrole est même tombé en dessous des 20 dollars/baril.

Néanmoins les recettes au titre de la fiscalité pétrolière ont excédé les prévisions en la matière pour un montant de 26,5 milliards de dinars. Cela a alimenté le fonds de régulation des recettes, déjà pourvu de 115,8 milliards de dinars en 2001 et de 453,2 milliards de dinars en 2000, visant à limiter l'impact négatif sur les finances publiques de "chocs" externes.

En effet, la structure des recettes budgétaires montre bien la vulnérabilité des finances publiques à ces "chocs". Pour l'année 2002, cette structure est comme suit :

- 62,9 % au titre de la fiscalité pétrolière ;
- 30,1 % au titre de la fiscalité ordinaire ;
- 7,0 % au titre des recettes non fiscales.

Il est à noter également, que les recettes hors hydrocarbures se sont accrues de 21,8 % par rapport à 2001 et ce, en relation principalement avec l'évolution de la fiscalité liée au commerce extérieur et droit de douane, en cohérence avec l'évolution des importations et notamment, celles de biens de consommation et de biens intermédiaires.

Les recettes fiscales ordinaires ont enregistré une augmentation d'un montant de 84,7 milliards de dinars en 2002 par rapport à 2001, soit un taux d'accroissement de 21,3 %. Cette hausse est due aux augmentations enregistrées par les recettes au titre des droits de douanes (23,8 %), les revenus des contributions directes (13,9 %) et les revenus de l'enregistrement et timbres (12,3 %). D'où une amélioration des recouvrements de la fiscalité ordinaire qui contribue au rétablissement de l'équilibre des finances publiques.

Les recettes non fiscales, quant à elles, ont connu une forte croissance en 2002 où elles ont atteint 112,4 milliards de dinars contre 90,3 milliards de dinars en 2001, soit un taux d'augmentation de 24,5 %. Cette hausse s'explique, essentiellement, par une augmentation des revenus au titre des droits d'entrée.

GRAPHIQUE 13

STRUCTURE DES RECETTES BUDGETAIRES

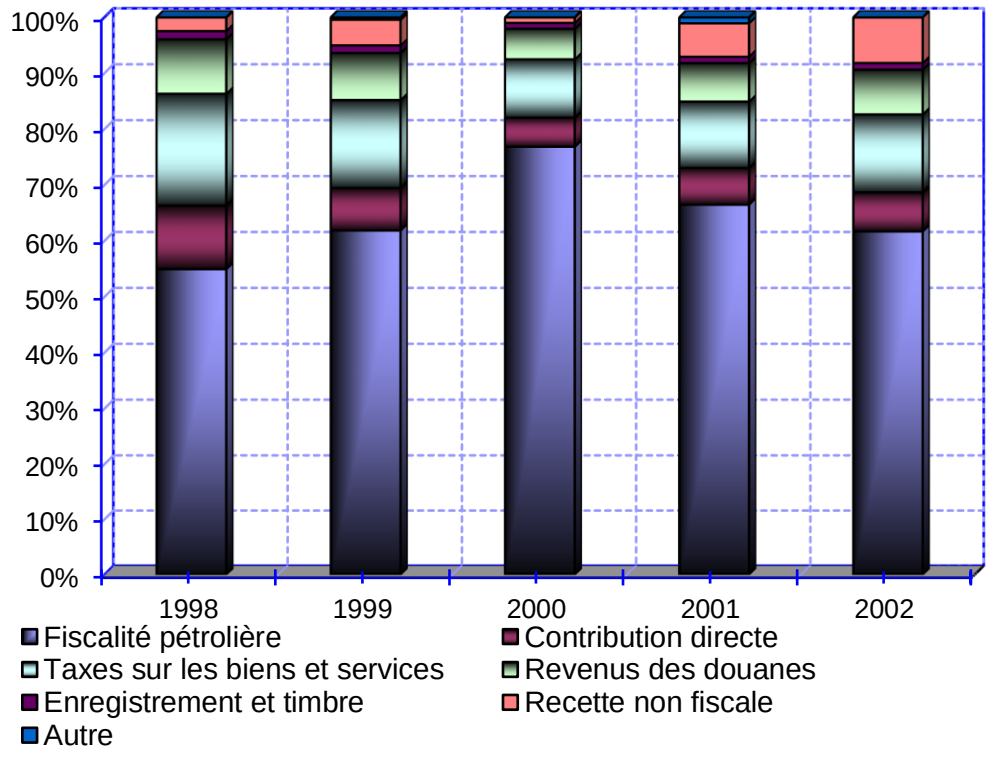

GRAPHIQUE 14

Structure des Dépenses Budgétaires

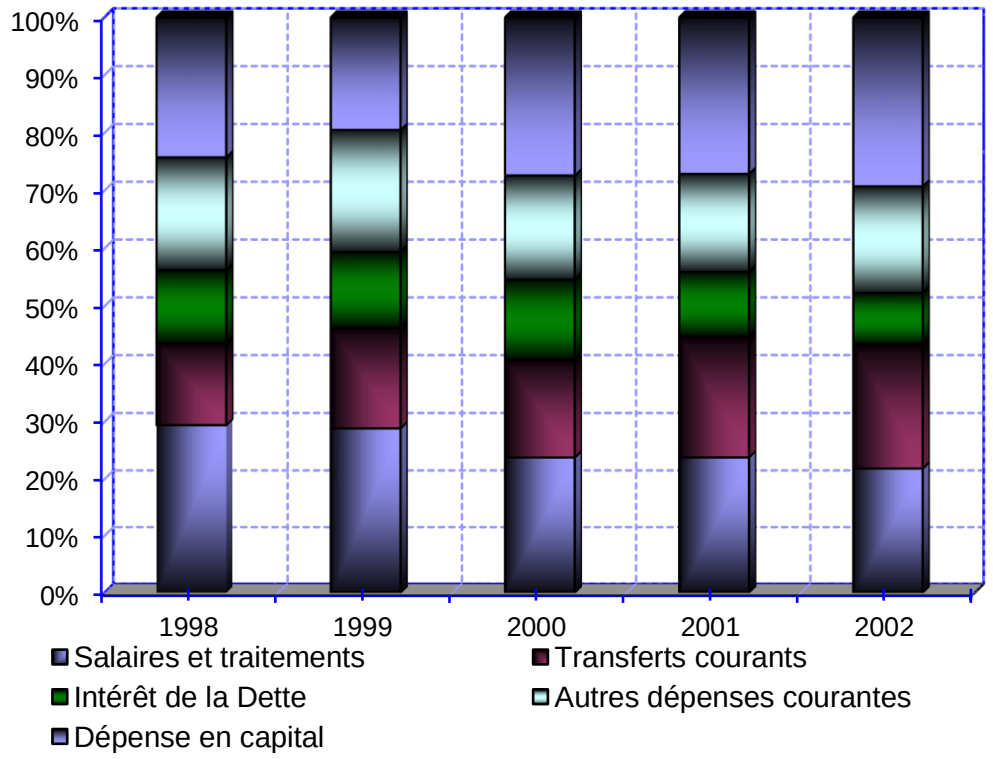

IV.2 - DEPENSES BUDGETAIRES

Sur la base encaissements-décaissements, les dépenses budgétaires ont atteint un montant de 1550,6 milliards de dinars en 2002, ce qui représente une augmentation de 17,4 % par rapport à l'année 2001. Cette augmentation est due essentiellement aux dépenses en capital et aux transferts courants qui se sont accrus respectivement de 26,7 % et 22,2 %. En pourcentage des dépenses budgétaires totales, les dépenses courantes (1097,7 milliards de dinars) ont représenté 70,8 % en 2002 contre 73 % en 2001 ; les dépenses en capital (452,9 milliards de dinars) représentant 29,7 % des dépenses totales en 2002 contre 27 % en 2001.

En 2002, les dépenses courantes ont progressé de 13,9 % par rapport à leur niveau de 2001. Avec un niveau atteint en 2002 de 1097,6 milliards de dinars, ces dépenses représentent 24,6 % du produit intérieur brut. Les dépenses en capital ont aussi connu une augmentation (26,7 %) passant de 357,4 milliards de dinars en 2001 à 452,9 milliards de dinars en 2002. Leur niveau est monté à 9,7 % du produit intérieur brut en 2002 contre 8,5 % et 7,9 % pour les années 2001 et 2000.

Les composantes des dépenses budgétaires courantes ont évolué comme indiqué ci-après.

En tant que principale composante des dépenses budgétaires courantes, les salaires ont connu une augmentation de 24,5 milliards de dinars en 2002 représentant un taux d'accroissement de 7,7 % par rapport à 2001. Avec un niveau de 339,9 milliards de dinars en 2002, la masse salariale a représenté 7,8 % du produit intérieur brut. Cette progression est due essentiellement aux augmentations salariales dans quelques secteurs de l'administration publique. L'augmentation salariale a ainsi représenté 0,50 % du produit intérieur brut en 2002 contre 0,58% en 2001.

Les transferts courants ont eux aussi connu une augmentation conséquente en 2002 passant de 391,4 milliards de dinars en 2001 à 471,9 milliards de dinars, représentant 10,6 % du produit intérieur brut, en augmentation de 20,6 %. Les transferts courants aux services des administrations publiques représentent à eux seuls 29,2 % du total des transferts.

Enfin, les intérêts au titre de la dette publique (interne et externe) s'élèvent à 137,2 milliards de dinars (3,1 % du produit intérieur brut) en 2002 contre 147,5 milliards de dinars (3,5 % du produit intérieur brut) en 2001.

Cette amélioration tendancielle des charges de la dette publique s'explique par :

. la réduction sensible, ces dernières années, de l'encours de la dette publique extérieure en contexte de politique d'endettement prudente ;
. les remboursements importants du principal de la dette publique intérieure dans le cadre du désendettement vis à vis des banques.

L'évolution favorable des indicateurs d'endettement public se confirme, à en juger notamment par l'encours qui a été ramené à 54,4 % du produit intérieur brut en 2002 alors qu'il était de 58,9 % en 2001, 67,2 % en 2000 et 80,6 % en 1999.

Par ailleurs, les dépenses en capital se sont élevées à 452,9 milliards de dinars en 2002, en augmentation de 26,7 % par rapport à 2001. Ces dépenses d'investissements sont montées à 10,2 % du produit intérieur brut en 2002, reflétant l'effort en la matière inhérent au programme de soutien à la relance économique.

IV.3 - CAPACITE DE FINANCEMENT

Le Trésor a réalisé un excédent (10,4 milliards de dinars) en 2002, tout comme en 2000 et 2001, mais dans un contexte d'amenuisement de sa capacité de financement.

Après la nette amélioration de la situation des finances publiques en 2000 avec un excédent global du trésor de 400 milliards de dinars (soit 9,8 % du produit intérieur brut) et un excédent de 171 milliards de dinars en 2001, l'année 2002 s'est caractérisée par des performances moindres. Cela est dû essentiellement à l'impact négatif des effets externes sur la fiscalité pétrolière en raison de la détérioration de la situation économique internationale, dans un contexte d'expansion des dépenses publiques.

Néanmoins, cette capacité de financement a permis au trésor :

· de se désendetter pour un montant de 34,1 milliards de dinars à l'égard du système bancaire ;
· de réaliser un désendettement net (74,9 milliards de dinars) à l'égard du reste du monde ;

Avec le retour à la stabilité macro-financière en 2000 et 2001, l'assainissement des finances publiques s'est poursuivi en 2002. Il reste, toutefois, que la vulnérabilité de la fiscalité pétrolière aux "chocs" externes et la persistance du contexte de détérioration de la situation de l'économie mondiale militent en faveur du maintien d'une certaine prudence en matière d'expansion budgétaire.

La bonne tenue de la trésorerie publique s'est poursuivie dans une certaine mesure au cours de l'année 2002, en dépit d'un amenuisement au premier semestre où les dépôts du Trésor à la Banque d'Algérie ont atteint 368 milliards de dinars à fin Juin 2002 contre 414,1 milliards de dinars à fin décembre 2001. Cependant, un retournement de tendance a été enregistré au second semestre puisque les dépôts du Trésor sont remontés à 430,6 milliards de dinars à fin décembre 2002.

Ce stock d'épargnes financières du Trésor constitue un appui appréciable pour une mise en œuvre prudente du programme de relance économique.

SITUATION DES OPERATIONS DU TRESOR

	1997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002
	(En milliards de dinars)					
Total des recettes budgétaires et dons	**926,6**	**774,6**	**950,5**	**1 578,1**	**1 505,5**	**1 603,2**
Recettes des hydrocarbures	592,5	425,9	588,3	1 213,2	1 001,4	1 007,9
dont : Fonds de régulation des recettes	0,0	0,0	0,0	453,2	115,8	26,5
Recettes hors-hydrocarbures	334,1	348,7	358,4	364,9	488,5	595,1
Recettes fiscales	313,9	329,8	314,8	349,5	398,2	482,9
Impôts sur les revenus et les bénéfices	81,8	88,1	72,2	82,0	98,5	112,2
Impôts sur les biens et services	148,0	154,9	149,7	165,0	179,2	223,4
Droits de douane	73,5	75,5	80,2	86,3	103,7	128,4
Enregistrement et timbres	10,6	11,3	12,7	16,2	16,8	18,0
Recettes non-fiscales	20,2	18,9	43,6	15,4	90,3	112,2
Dividendes de la Banque d'Algérie	4,4	4,2	27,1	0,0	46,6	37,6
Droits	15,8	14,7	16,5	15,4	43,7	74,6
Dons	0,0	0,0	3,9	0,0	15,6	0,2
Total dépenses budgétaires	**845,1**	**876,0**	**961,7**	**1 178,1**	**1 321,0**	**1 550,6**
Dépenses courantes	643,5	664,1	774,7	856,2	963,6	1 097,6
Dépenses de personnel	245,2	268,6	286,1	289,6	324,0	346,2
Pensions des Moudjahidine	25,0	37,9	59,9	57,7	54,4	73,9
Matériels et fournitures	43,5	47,5	53,6	54,6	46,3	68,5
Transferts courants	220,4	199,3	248,7	292,0	391,4	471,9
dont : Services de l'Administration	74,0	75,2	81,9	92,0	114,6	137,6
Intérêts sur la dette publique	109,4	110,8	126,4	162,3	147,5	137,2
Dépenses en capital	201,6	211,9	187,0	321,9	357,4	452,9
Solde budgétaire	**81,5**	**-101,3**	**-11,2**	**400,0**	**184,5**	**52,6**
Solde des comptes spéciaux	1,1	-6,9	-5,6	-0,7	-20,0	-11,2
Prêts nets du Trésor	-1,5	0,1	-0,3	0,5	6,5	30,9
Solde budgétaire, hors Fonds d'assainis.	**84,1**	**-108,3**	**-16,5**	**398,8**	**171,0**	**10,5**
Allocation au Fonds d'assainissement	18,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire 1/	175,5	2,5	110,0	561,1	318,6	147,8
Solde global	**66,1**	**-108,2**	**-16,5**	**398,8**	**171,0**	**10,5**
Financement	**-66,1**	**108,2**	**16,5**	**-398,8**	**-171,0**	**-10,5**
Bancaire	-106,7	95,9	64,4	-407,4	-145,8	31,6
Non bancaire	-23,1	20,2	24,7	105,7	85,3	32,8
Extérieur	63,7	-7,9	-72,6	-97,1	-110,5	-74,9

Source : Direction Générale du Trésor

1/ Solde budgétaire hors Fonds d'assainissement + intérêts sur la dette publique

CHAPITRE V :
SYSTEME BANCAIRE :
EVALUATION ET RENFORCEMENT DE LA SUPERVISION

L'émergence des premiers signes de la concurrence au sein du système bancaire avec l'entrée dans ce secteur de banques privées et le renforcement patrimonial des banques publiques constituent un fort potentiel d'amélioration de l'intermédiation bancaire. Pour que cette intermédiation soit saine et efficace, le Conseil de la Monnaie et du Crédit et la Banque d'Algérie ont renforcé les conditions d'exercice de l'activité bancaire, pendant que la Banque d'Algérie et la Commission Bancaire ont exercé une supervision bancaire, conforme aux normes et principes universels, de plus en plus rigoureuse. En particulier, l'année 2002 s'est caractérisée par la mise en place effective de mécanismes de surveillance.

V.1 - STRUCTURE GENERALE DU SYSTEME BANCAIRE

A fin 2002, le système bancaire se compose de vingt-huit (28) institutions bancaires et financières, qui se répartissent comme suit :

· six (6) banques publiques, dont la Caisse d'épargne ;
· une (1) mutuelle d'assurance agréée pour exécuter les opérations de banque ;
· douze (12) banques privées, dont une à capitaux mixtes ;
· cinq (5) établissements financiers, dont deux publics ;
· deux (2) sociétés de leasing ;
· une (1) banque de développement dont la restructuration est en cours ;
· et une (1) banque privée agréée mais pas encore en activité.

Les banques publiques disposent de réseaux d'agences importants tandis que ceux des banques privées, en phase de développement, restent limités.

Toutes les banques collectent les ressources auprès du public, distribuent des crédits, mettent à la disposition de la clientèle des moyens de paiements et assurent la gestion de ces derniers. Elles effectuent aussi différentes opérations connexes.

Les établissements financiers effectuent les mêmes opérations que les banques, à l'exception de la collecte des ressources auprès du public.

La création des banques privées et le développement de leurs activités ont permis l'émergence d'un environnement concurrentiel entre les banques tant au niveau du marché des ressources, qu'au niveau du marché de crédits et surtout des services bancaires.

Au plan de la structure de l'activité globale du secteur, les banques publiques restent prédominantes avec 87,5 % du total de l'actif des banques bien qu'en diminution par rapport à l'année 2001 (93,6 %). Au sein des banques publiques, la première banque représente 21,7 % du total de l'actif du secteur et la deuxième 16,8 %. En ce qui concerne les banques privées, les deux premières (hors la mutuelle d'assurance) représentent environ 6,6 % du total de l'actif des banques.

V.1.1 - Activités des banques (y compris la caisse d'épargne)

L'activité collecte des ressources des banques a connu un développement appréciable en 2002 avec une croissance de 18,8 % après l'importante augmentation (24,1 %) déjà enregistrée au cours de l'année 2001, à en juger par les données ci-après :

(en milliards de dinars; fin de période)

	2000	2001	2002
Dépôts à vue	467,502	554,927	642,168
Banques publiques	438,244	499,174	548,130
Banques privées	29,258	55,753	94,038
Dépôts à terme	974,350	1 235,006	1 485,191
Banques publiques	928,468	1 152,012	1 312,962
Banques privées	45,882	82,994	172,229
Total des ress. collectées :	1 441,852	1 789,933	2 127,359
Part des banques publiques	94,8 %	92,2 %	87,5 %
Part des banques privées	5,2 %	7,8 %	12,5 %

L'activité collecte des ressources des banques s'est caractérisée aussi par :

· la persistance de l'importance des dépôts collectés auprès des entreprises privées et ménages, soit 58,6 % à fin 2002 contre 64,9 % à fin 2001 et cela, malgré la poursuite de l'accroissement des dépôts des entreprises d'hydrocarbures en 2002 ;

· la progression de la part des banques privées dans le marché des ressources (12,5 % à fin 2002 contre 7,8 % à fin 2001).

Il importe de noter que si l'augmentation des ressources collectées par les banques publiques provenait en 2001 plus des entreprises privées et ménages (62,5 %) que du secteur public (37,5 %), une telle situation ne s'est pas confirmée en 2002. En effet, l'augmentation des ressources des banques publiques en 2002 provient plus du secteur public (73,1 %) que des entreprises privées et ménages (26,9 %).

Quant à l'augmentation des ressources des banques privées en 2002, elle provient aussi plus des ressources du secteur public (78,3 %) que des ressources des entreprises privées et ménages (21,7 %) alors qu'en 2001 leurs ressources (moyens d'action) additionnelles provenaient des entreprises privées et ménages pour 78,5 %.

Au total, l'année 2002 s'est caractérisée par un net développement des moyens d'action des banques dans un contexte de poursuite de l'amélioration de la liquidité bancaire, même si les crédits à l'économie ont bien repris au cours de cette année.

Dans le cadre de l'allocation des ressources, la distribution des crédits à l'économie s'est effectuée dans une situation de parachèvement de l'assainissement patrimonial des banques publiques à fin 2001 à l'exception de l'assainissement des crédits à l'agriculture qui est intervenu en 2002.

L'activité de crédit à l'économie des banques a évolué comme suit :

(en milliards de DA ; fin de période)

	2000	2001	2002
Crédits au secteur public	701,812	740,087	715,834
Banques publiques	701,812	735,098	715,834
Banques privées	-	4,989	-
Crédits au secteur privé	291,241	337,612	550,208
Banques publiques	264,872	297,916	368,956
Banques privées	26,369	39,696	181,252
Total des crédits distribués :	993,053	1 077,699	1 266,042
Part des banques publiques	97,3 %	95,9 %	85,7 %
Part des banques privées	2,7 %	4,1 %	14,3 %

Alors que le total des crédits à l'économie est passé de 1077 milliards de dinars à fin 2001 à 1266 milliards de dinars à fin 2002, soit une augmentation de 17,5 %, les crédits au secteur privé se sont accrus de 63 % contre une légère baisse (3,3 %) des crédits au secteur public de sorte que la part du secteur privé dans l'encours des crédits à l'économie est passée de 31,3 % à fin 2001 à 43,5 % à fin 2002.

L'encours des crédits distribués au secteur public reste important, avec une part de 56,5 % de l'encours des crédits à l'économie, alors même que les ressources des banques proviennent plus des entreprises privées et des ménages (58,5 %) que du secteur public.

Contrairement à l'année 2001, les banques publiques assurent la totalité du financement du secteur public en 2002 et voient leur part dans le financement du secteur privé diminuer passant de 88,2 % en 2001 à 67 % en 2002. D'où un développement rapide des crédits au secteur privé accordés par les banques privées et qui a même débouché sur des difficultés pour ces dernières, en raison de la concentration des risques de crédit sur une clientèle apparentée.

En ce qui concerne la maturité des crédits et à fin 2002, les crédits à moyen et long terme accordés par les banques publiques représentent 53,1% de leurs encours des crédits, alors que ceux accordés par les banques privées ont une part relative moindre (34 %).

S'agissant des créances sur l'Etat et à fin 2002, la part des banques privées est restée modeste. Leurs créances sur l'Etat sont représentées par les bons du trésor et par les avoirs détenus en comptes courants au Trésor et aux Centres des chèques postaux.

Seules les banques publiques détiennent des créances sur le Trésor sous forme d'obligations au titre des rachats des créances non performantes (659,1 milliards de dinars), sous forme de titres participatifs (25,2 milliards de dinars) ou encore sous forme d'autres créances (71,6 milliards de dinars). Leurs avoirs en bons du Trésor s'élèvent à 35,7 milliards de dinars.

Le tableau ci-après montre bien l'importance des créances détenues sur le Trésor par les banques publiques :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2000	2001	2002
Banques publiques	770,090	761,658	831,845
Banques privées	1,151	4,820	12,061
Total :	**771,241**	**766,478**	**843,906**

V.1.2 - Activités de la caisse d'épargne

La caisse d'épargne, agréée en tant que banque en 1997, demeure encore une institution financière spécialisée dans le financement de l'immobilier (promotion immobilière et acquisition par les ménages de logements neufs auprès des promoteurs publics ou privés et de logements neufs ou anciens auprès des particuliers). Son agrément en tant que banque lui a permis de développer progressivement ses activités bancaires.

Lors de son agrément, la caisse d'épargne a été recapitalisée par le Trésor pour 14 milliards de dinars (6 milliards en cash et 8 milliards en titres participatifs rachetés en 2000 par le Trésor). Sur la base de l'audit de ses états financiers, le Trésor a racheté les créances non performantes (161 milliards de dinars) qu'elle détenait sur les offices publics (offices de promotion et de gestion immobilière). Ainsi, à fin 2002, la caisse d'épargne détient des créances sur le Trésor en obligations à long terme de 144,9 milliards de dinars.

Sous l'angle de la collecte des ressources, la caisse d'épargne joue un rôle appréciable avec l'appui du réseau de la poste. Ce dernier collecte près d'un tiers des ressources de la caisse d'épargne qui utilise les livrets et bons d'épargne comme instruments principaux de collecte. L'activité de gestion des comptes chèques et comptes courants est quant à elle récente. A fin 2002, les moyens d'action (ressources) de la caisse d'épargne s'élèvent à 423,7 milliards de dinars dont 14,3 milliards de dinars de dépôts à vue.

La caisse d'épargne distribue des crédits à moyen terme aux entreprises de construction de logements et des crédits hypothécaires aux ménages dans le cadre de l'accession à la propriété. A fin 2002, les crédits distribués au secteur public s'élèvent à 186,7 milliards de dinars alors que les crédits distribués aux entreprises privées et aux ménages ont atteint 53,2 milliards de dinars.

V.1.3 - Activité des établissements financiers

Les établissements financiers sont de création récente. Leurs activités évoluent lentement à en juger par le total de leur bilan à fin 2002 (19,1 milliards de dinars).

Les fonds propres des établissements financiers, composés du capital (8,7 milliards de dinars), de réserves (1,1 milliard de dinars) et de résultats en instance d'affectation (1,1 milliard de dinars) ont été, pour une grande partie, placés sur le marché monétaire interbancaire. Ainsi, les crédits distribués par ces derniers s'élèvent à seulement 2,7 milliards de dinars à fin 2002.

V.2 - DE LA SUPERVISION

Un contrôle et une surveillance particulière des agrégats monétaires et financiers et des procédures de gestion et de suivi des risques sont nécessaires pour s'assurer de l'efficacité de l'intermédiation bancaire. La supervision, qui doit être permanente, vise également à protéger les déposants et les investisseurs comme elle permet d'éviter les risques systémiques découlant d'une mauvaise gestion et/ou d'engagements trop importants.

Les crises financières, notamment celle récente du Sud-est asiatique, montrent à l'expérience que les crises bancaires internes (partielle ou systémique) ont un impact néfaste sur le système financier voire sur la stabilité économique d'un pays et sur le système financier international.

Il était donc devenu impérieux pour la communauté financière internationale de mettre en place des mécanismes de prévention et de protection afin de prémunir le système bancaire contre de tels chocs. C'est ainsi, qu'avec les travaux du Comité de Bâle, ont été mises en place de véritables normes prudentielles ayant pour but de limiter l'exposition aux risques bancaires et à amener les banques à prendre des engagements en tenant compte de normes universellement acceptables. Ces normes se sont affinées et ont débouché sur la mise en place d'un ensemble de règles de bonne conduite et de transparence que les banques et établissements financiers se doivent de respecter et les banques centrales de réglementer et d'en contrôler le bon respect. Il s'agit, en particulier, des 25 principes fondamentaux du Comité de Bâle pour un contrôle bancaire efficace.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'effort soutenu du Conseil de la Monnaie et du Crédit, de la Banque d'Algérie et de la Commission Bancaire en matière de réglementation et de supervision de l'activité bancaire.

V.2.1 - Cadre légal et réglementaire

Les banques et les établissements financiers exerçant en Algérie sont tenus de respecter les normes de gestion destinées à garantir leur liquidité et leur solvabilité à l'égard des tiers et notamment des déposants, ainsi que l'équilibre de leur structure financière. Ils doivent, en particulier, respecter les ratios de solvabilité et de division des risques.

Les ratios prudentiels relatifs à l'exposition au risque de crédit et à sa couverture sont donc représentés principalement par le ratio de solvabilité et les ratios de division des risques.

Le ratio de solvabilité implique que les fonds propres nets (fonds propres de base et fonds propres complémentaires) d'une banque ou d'un établissement financier doivent assurer la couverture d'au moins 8 % des risques encourus. Il s'agit d'un niveau minimum de couverture de risque pour asseoir une solidité financière (santé patrimoniale).

Pour éviter la concentration des risques sur un client ou un groupe lié, voire l'excès de concentration des risques, deux ratios de division des risques doivent être respectés.

Le premier, fixé à 25 %, implique que les crédits accordés individuellement à un client ou à un groupe lié ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres de la banque ou l'établissement financier concerné. Le second ratio limite les grands risques à dix fois les fonds propres. Les grands risques sont constitués par le total des crédits accordés à des clients ou groupes liés dont le montant des crédits reçus, individuellement, dépasse 15 % des fonds propres de la banque ou de l'établissement financier concerné.

En outre, depuis la libéralisation du commerce extérieur, un ratio a été mis en place pour limiter l'exposition aux risques relatifs aux engagements extérieurs qu'une banque ou qu'un établissement financier peut prendre au titre de son activité de commerce extérieur. Ce ratio plafonne les engagements extérieurs par signature des banques et établissements financiers à quatre fois leurs fonds propres.

A l'effet de prendre en charge l'ensemble des dispositions légales, le Conseil de la Monnaie et du Crédit et la Banque d'Algérie ont mis en place un dispositif réglementaire conséquent en matière de contrôle bancaire.

La Commission Bancaire est l'autorité en charge du contrôle bancaire qui est effectué sur pièces et sur place. La Banque d'Algérie est chargée, pour le compte de la Commission Bancaire, d'effectuer le contrôle sur pièces et d'exercer le contrôle sur place par ses agents.

Le contrôle du respect de la réglementation édictée repose sur les déclarations des banques pour le contrôle sur pièces et sur des missions d'inspection régulières auprès des banques et des établissements financiers pour le contrôle sur place.

V.2.2 - Des activités de contrôle

Dans le cadre du dispositif réglementaire, outre le contrôle sur pièces effectué sur la base des déclarations des banques et établissements financiers transmises à la Banque d'Algérie, des missions de contrôle sur place sont dépêchées auprès des banques et des établissements financiers (siège social et agences). Ces missions d'inspection et de contrôle sont, selon le cas, ponctuelles, périodiques, par segment d'activité ou intégrales, conformément à un programme arrêté par délibération de la Commission Bancaire.

V.2.2.1 - Le contrôle sur pièces

Le contrôle sur pièces était assuré, jusqu'à 2001, par l'inspection externe, direction rattachée à la Direction Générale de l'Inspection Générale de la Banque d'Algérie.

Eu égard à la densification du réseau des banques et établissements financiers, une structure spécialisée à été mise en place en 2002, au sein de la Direction Générale de l'Inspection Générale, en vue de prendre en charge le renforcement du contrôle sur pièces. Cette structure à pour mission :

· de s'assurer de la régularité de la transmission des informations financières émanant des banques et établissements financiers ;
· de veiller au respect des canevas réglementaires de déclaration ;

· de s'assurer de la sincérité des informations reçues ;
· de s'assurer du respect des règles et ratios prudentiels ;
· d'assurer le traitement des informations reçues et leur adéquation avec la réglementation en vigueur ;
· de relancer, en cas de non transmission des déclarations, voire de procéder à la saisine de la Commission Bancaire, en cas de refus ou de fausse déclaration.

Les rapports de synthèse des contrôles sur pièces sont transmis, pour suite à donner, à la Commission Bancaire. Les contrôles sur pièces peuvent déboucher sur des missions de contrôle sur place.

V.2.2.2 - Le contrôle sur place

Sur la base d'un programme de contrôle intégral des banques et établissements financiers, engagé à partir de l'année 2001, les services compétents de la Banque d'Algérie (Direction Générale de l'Inspection Générale) mènent régulièrement des opérations de contrôle intégral sur place.
Le contrôle intégral sur place vise à s'assurer de la bonne gouvernance et du strict respect des règles professionnelles. Il permet de s'assurer de la régularité des opérations bancaires effectuées et de la conformité des données déclarées à la Banque d'Algérie avec les données chiffrées obtenues et vérifiées sur place.

Le contrôle intégral sur place comporte plusieurs volets :

· l'évaluation de l'organisation de la banque ou de l'établissement financier, notamment des structures en charge de la comptabilité, de l'informatique, de la trésorerie, des engagements et de la gestion du commerce extérieur ;
· l'analyse et l'évaluation de l'activité de crédit ;
· l'évaluation de la structure financière (risque de crédit, situation des engagements, ratios de solvabilité…) ;
· l'analyse des comptes divers et des suspens ;
· l'examen du respect de la réglementation des changes en matière de gestion des opérations de commerce extérieur (justification des transferts et des rapatriements, apurements des dossiers de domiciliation, etc.…).

Les rapports de contrôle intégral sur place sont traités par la Commission Bancaire qui prononce, le cas échéant, des injonctions ou des sanctions.

A l'issue des opérations de contrôle, le volet relatif au contrôle des changes est, en cas d'infraction, transmis au Ministère des Finances, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Ordonnance n°96-22 relative à la répression de l'infraction à la législation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger.

Des missions de contrôle périodique sur place sont également effectuées et peuvent être :

· menées dans le cadre d'un programme annuel arrêté par la Commission Bancaire ;
· assurées de façon ponctuelle ;
· factuelles et limité à un segment d'activité ;
· limitées à un compartiment bancaire donné.

V.2.2.3 - Les principaux résultats en 2002

La Commission Bancaire a initié par le passé des contrôles sur place à travers des missions thématiques (octroi de crédits au secteur privé, commerce extérieur, contrôle interne, contrôle des filiales et des participations,…) menées par les inspecteurs de la Banque d'Algérie.

Par contre et dés 2001, les opérations de contrôle intégral sur place ont été initiées. Ainsi, l'année 2002 s'est caractérisée par le renforcement et la prédominance de ce type de contrôle. Alors même que les opérations de contrôle intégral sur place sont lourdes, neuf (9) banques et un (1) établissement financier ont fait l'objet de ce type de contrôle au cours de l'année 2002. Cette même année a vu le développement rapide, sur la base d'une approche formalisée, du contrôle sur pièces qui a porté sur plusieurs opérations.

Ces contrôles donnent lieu à l'élaboration de rapports transmis à la Commission Bancaire qui les notifie aux Conseils d'administration et aux Commissaires aux comptes des banques et établissements financiers concernés pour observations et commentaires éventuels (explications, régularisations, réajustements ou mesures de redressement à prendre), avant d'envisager toute suite à donner, notamment les sanctions prévues par l'article 156 de la loi relative à la monnaie et au crédit.

En 2002, les banques publiques ont respecté le ratio de solvabilité de 8 %. Quant aux banques privées, à l'exception de deux d'entre elles, toutes respectent ce ratio de solvabilité sur la base de leur déclaration. Il reste toutefois que le provisionnement des créances classées par les banques nécessite un affinement pouvant déboucher sur un provisionnement additionnel.

L'effort substantiel entrepris au cours de l'année 2002 pour rendre plus efficace le dispositif de contrôle a permis à la Banque d'Algérie et à la Commission Bancaire de réagir à la dégradation de la situation prudentielle d'une banque privée et donc de prendre les mesures conservatoires appropriées.

Par ailleurs, un suivi spécifique des banques nouvellement créées est assuré, pendant qu'était renforcée en 2002 l'évaluation par le Conseil de la Monnaie et du Crédit des demandes de création de banques; plusieurs demandes d'autorisation de constitution de banques ayant été rejetées.

V.2.2.4 - Renforcement du système d'alerte

La mise en place au cours de l'année 2002 d'un nouveau dispositif de contrôle sur pièces et son renforcement permet d'asseoir un système permanent d'alerte et de détection des difficultés des banques, sur la base de déclarations plus rapprochées. Ce qui permet, par ailleurs, à l'autorité de contrôle de réagir avec célérité nécessaire.

Dans ce cadre, deux instructions ont été édictées (instructions n° 08-02 et 09-02). La première met en place des canevas de déclaration du ratio d'engagements par signature au titre du commerce extérieur et institue l'obligation de déclaration mensuelle de ce ratio.

La seconde réduit l'obligation de déclaration à une périodicité trimestrielle, alors qu'elle était semestrielle, du ratio de couverture des risques (ratio de solvabilité) et des deux ratios de division de risques. Elle réduit, en outre, le délai de déclaration qui passe de quarante cinq à trente jours.

Le contenu des déclarations engage la banque ou l'établissement financier concerné. Ces déclarations, pour être recevables, doivent être transmises sous le sceau des seuls dirigeants de la banque ou de l'établissement financier concerné, au sens de l'article 135 de la loi n° 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit et dûment agréé par le Gouverneur de la Banque d'Algérie.

Ce dispositif de contrôle sur pièces, qui se renforcera de plus en plus, se trouve donc conforté par ces nouvelles dispositions, qui :

· permettent une visibilité meilleure et permanente de l'exposition des banques et établissements financiers aux risques au titre de leurs engagements internes et externes ;
· permettent à l'autorité de contrôle de prendre dans un délai rapide toute mesure de prévention, de réajustement ou de sanction.

V.2.2.5 - Du renforcement du contrôle interne

Le quatorzième (14ème) des principes élaborés par le Comité de Bâle pour un contrôle bancaire efficace stipule : "les autorités de contrôle doivent s'assurer que les banques sont dotées de contrôles internes adaptés à la nature et à l'ampleur de leurs activités et recouvrant plusieurs aspects : dispositions claires de délégation de pouvoirs et de responsabilités ; séparation des fonctions impliquant l'engagement de la banque, le versement de fonds et la comptabilisation de l'actif et du passif ; vérification de concordance de ces processus ; préservation des actifs ; audit indépendant approprié, soit interne soit externe ; fonctions de contrôle de conformité à ces dispositions ainsi qu'aux lois et réglementations applicables".

Afin de répondre à ce principe, le Conseil de la Monnaie et du Crédit a édicté un règlement dont l'objet est de mettre en place par les banques et établissements financiers les mécanismes de contrôle interne de nature à garantir que l'activité bancaire est conduite de manière prudente, que les transactions sont conclues strictement dans les limites des pouvoirs conférés, que les actifs sont préservés (gestion prudente des risques) que les passifs sont contrôlés, que les états financiers fournissent des informations complètes, exactes et aussi récentes que possible en tenant compte des normes comptables universelles et que la direction de la banque ou l'établissement financier est en mesure d'identifier, d'évaluer, de gérer et de contrôler les risques inhérents à l'activité de l'entité concernée. Ce règlement a été promulgué en 2002.

Le dispositif de contrôle interne mis en place couvre les domaines ci-après :

· le système de contrôle des opérations et des procédures ;
· le système de l'organisation comptable et du traitement d'information ;
· le système de mesure des risques et des résultats ;

· le système de surveillance et de maîtrise des risques ;
· le système de documentation et information interne.

La mise en place de ce système par les banques et établissements financiers, outre qu'elle leur permettra de disposer d'un outil de contrôle, de prévision et de réajustement, facilitera le contrôle externe et la supervision par l'autorité de contrôle.

En matière du système de contrôle des opérations et des procédures internes, sont précisées la nature des vérifications à effectuer et les recommandations particulières aux banques et établissements financiers. Ces derniers doivent :

· organiser leurs contrôles internes d'une façon indépendante et en adéquation avec la nature et le volume de leurs activités, leurs tailles et leurs implantations et tenir compte des risques auxquels ils sont exposés ;
· assurer l'indépendance entre les unités chargées de l'enregistrement des opérations et les unités chargées de leur validation, en particulier comptable, et de leur règlement et du suivi des instructions ou des orientations liées à la surveillance des risques ;
· désigner un responsable chargé de veiller à la cohérence et à l'efficacité du contrôle interne qui rend compte de l'exercice de sa mission à l'organe exécutif et, le cas échéant, au Comité d'audit ;
· s'assurer que le système de contrôle des opérations et des procédures soit intégré dans l'organisation, les méthodes et les procédures de chacune de leurs activités et que le contrôle s'applique à leur ensemble, agences et succursales comprises.

Au niveau du système de l'organisation comptable et du traitement de l'information, il est demandé de :
· respecter la réglementation en vigueur ;
· s'assurer que l'information donnée dans le bilan, le hors-bilan, le compte de résultats et l'annexe publiés puisse être reconstituée par une piste d'audit ;
· justifier toute information par une pièce d'origine, et
· expliquer l'évolution des soldes d'un arrêté à l'autre.

Les banques et établissements financiers doivent, en outre :
· déterminer le niveau de sécurité informatique jugé souhaitable par rapport à leurs métiers ;
· s'assurer de l'existence des procédures de secours informatique ;
· et, organiser la conservation de l'ensemble des fichiers nécessaires à la justification des documents du dernier arrêté remis à la Banque d'Algérie et à la Commission bancaire.

En ce qui concerne le système de mesure des risques et des résultats, il s'agit de mettre en place des systèmes de mesure et d'analyse des risques adaptés à la nature et au volume des opérations (le système de sélection et de mesure des risques de crédit, le système de mesure des risques de marché, le système de mesure des risques de taux d'intérêt, le système de mesure des risques de règlement, etc. ….).

Au niveau des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques, l'objectif recherché est de :
· mettre en place des dispositifs de limites globales internes qui doivent être revus autant que nécessaire par l'organe exécutif et, le cas échéant, par l'organe délibérant ;

· se doter de dispositifs permettant de s'assurer en permanence du respect des procédures et des limites fixées, de procéder à l'analyse des causes de leur non-respect éventuel.

Quant au système d'information et de documentation, le nouveau dispositif met à la charge :
· de l'organe délibérant l'obligation de procéder au moins deux fois par an à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne ;
· et, de l'organe exécutif l'obligation d'informer régulièrement l'organe délibérant, et le cas échéant, le Comité d'audit.

En outre, les banques et établissements financiers doivent élaborer les manuels de procédures relatifs à leurs différentes activités. Les rapports établis à la suite des contrôles effectués doivent être communiqués à l'organe exécutif et à sa demande à l'organe délibérant et, le cas échéant, au Comité d'audit.

Par ailleurs, les banques et établissements financiers doivent élaborer :
· un rapport sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré durant la période revue ;
· au moins une fois par an, un rapport sur la mesure et la surveillance des risques auxquels ils sont exposés.

Ces deux rapports sont à communiquer à l'organe délibérant et, le cas échéant, au Comité d'audit. Ils sont adressés à la Commission Bancaire et mis à la disposition des commissaires aux comptes.

Les banques et établissements financiers doivent organiser leurs systèmes de contrôle interne de façon à pouvoir :
· assurer un contrôle régulier avec un ensemble de moyens mis en œuvre en permanence dans les unités opérationnelles pour garantir la régularité, la sécurité et la validation des opérations réalisées et le respect des autres instructions ou orientations liées à la surveillance des risques de toute nature associées aux opérations ;
· vérifier, selon une périodicité adaptée, la régularité et la conformité des opérations, le respect des procédures et l'efficacité des dispositifs, en particulier, leur adéquation à la nature de l'ensemble des risques associés aux opérations.

Les banques et établissements financiers doivent s'assurer que le nombre et la qualification des personnes chargées du contrôle interne, ainsi que les moyens et outils soient adaptés à leurs activités, leur taille et leur implantation. Ces derniers doivent permettre un cycle complet d'investigation, selon un programme de missions de contrôle et d'objectifs annuels fixés par les organes exécutif et délibérant.

V.3 - DE LA PROTECTION DES DEPOSANTS

En vue d'assurer la protection des déposants, il existe dans de nombreux pays des dispositifs garantissant leur protection contre les risques de défaillance de leur banque. Ce dispositif de protection conçu pour les petits déposants, en réalité les moins informés et les moins au fait de la situation financière de leur banque, leur permet, en

cas d'indisponibilité des dépôts, de recouvrer une partie, voire la totalité de leurs dépôts en fonction des montants déposés.

En Algérie, le dispositif légal et réglementaire de garantie des dépôts bancaires est constitué par des primes annuelles payées à la Société de garantie des dépôts bancaires par l'ensemble des banques et par une contribution annuelle de même montant versée à celle-ci par le Trésor.
La Société de garantie des dépôts bancaires est une Société créée en application de l 'article 170 de la loi relative à la monnaie et au crédit. Les banques sont dans l'obligation d'y adhérer en qualité d'actionnaire.

Les ressources pour l'indemnisation des "déposants ayant droits" sont constituées des primes calculées sur le montant global des dépôts enregistrés au 31 décembre de chaque année. Le taux de la prime pour chaque exercice est déterminé par le Conseil de la Monnaie et du Crédit.

Durant le processus de création de la Société de garantie des dépôts bancaires, le Conseil de la Monnaie et du Crédit a décidé :
· de fixer à partir de l'exercice 2000 le taux de la prime annuelle que doivent verser les banques ;
· de demander l'ouverture d'un compte à cet effet, auprès de la Banque d'Algérie, pour recueillir le montant de la contribution due par chaque banque.

La Banque d'Algérie s'est, pour sa part, chargée :
· de veiller au bon calcul de la contribution due par chaque banque ;
· de s'assurer du versement de la contribution par les banques à bonne date ;
· de gérer le compte abritant les primes.

Le système de garantie des dépôts bancaires, mis en place, vise à indemniser les déposants en cas d'indisponibilité de leurs dépôts et autres sommes assimilées aux dépôts remboursables.

Le plafond d'indemnisation par déposant est fixé à six cents mille (600.000) dinars.

Ledit plafond s'applique à l'ensemble des dépôts d'un même déposant auprès d'une même banque quel que soit le nombre de comptes ouverts, conformément à la notion de dépôt unique consacré par l'article 170 de la Loi relative à la monnaie et au crédit.

Ce plafond d'indemnisation s'applique au solde entre le montant du dépôt unique et celui des crédits et autres sommes assimilées dus à la banque par le titulaire du dépôt. Dans le cas où le total des sommes dues par le déposant serait supérieur au total de son dépôt, ce dernier continuera à être redevable pour le solde dans les conditions prévues par la législation en vigueur. Lorsque le montant du dépôt unique est supérieur aux crédits et autres sommes assimilées dus à la banque par le déposant, celui-ci est indemnisé dans la limite du plafond prévu.

La mise en œuvre de la garantie des dépôts bancaires ne peut intervenir qu'en cas de cessation de paiement d'une banque.

La Commission Bancaire déclare l'indisponibilité des dépôts au plus tard vingt et un (21) jours après avoir établi, pour la première fois, qu'un dépôt échu et exigible n'a pas été restitué par la banque pour des raisons qui pourraient être liées à sa situation financière. Elle notifie le constat d'indisponibilité des dépôts à la Société de garantie des dépôts bancaires.

La banque informe, sans délai et par écrit, chacun des déposants de l'indisponibilité de leurs dépôts. Elle indique également à chaque déposant, les démarches qu'il doit effectuer et les pièces justificatives qu'il doit fournir pour être indemnisé par la Société de garantie des dépôts bancaires.

La Société de garantie des dépôts bancaires vérifie les créances des déposants entrant dans la catégorie des dépôts indisponibles et les rembourse dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date à laquelle l'indisponibilité des dépôts a été déclarée par la Commission Bancaire ou, à défaut, de la date du jugement du tribunal territorialement compétent prononçant le règlement judiciaire ou la faillite de la banque. Ce délai peut être exceptionnellement renouvelé par la Commission Bancaire une seule fois. L'indemnisation est effectuée en monnaie nationale.

La Commission Bancaire est informée par la Société de garantie des dépôts bancaires de tout manquement aux-dites obligations par l'une des banques. Elle lui fournit également tous les renseignements lui permettant d'apprécier les manquements signalés et de prendre éventuellement des sanctions réglementaires.

Les banques sont tenues de fournir aux déposants, de même qu'à toute personne qui en fait la demande, toute information utile sur le système de garantie des dépôts bancaires, en particulier le montant, l'étendue de la couverture et les formalités à accomplir pour être indemnisé par la Société de garantie des dépôts bancaires.

V.4 - SYSTEME DE PAIEMENT : DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE

Le développement des institutions et les progrès en matière d'intermédiation bancaire ont entraîné l'évolution et la diversité des instruments de paiement. Les nouvelles technologies de transmission de données et les progrès en informatique sont à la base de l'amélioration extraordinaire des procédures de paiement et de recouvrement dans les pays développés et les pays émergents. La qualité du système de paiements est un bon indicateur du fonctionnement d'une économie.

Le système de paiements d'un pays donné comprend les institutions intermédiaires financiers, les instruments de paiements et les procédures de paiement et de recouvrement. Ces trois éléments doivent aussi intégrer le système d'information et de communication entre les institutions, intermédiaires financiers.

La Banque d'Algérie a engagé avec le concours de la Banque Mondiale un projet de développement de l'infrastructure du système financier algérien. Dans le cadre de la mise en place de ce projet, la Banque d'Algérie a bénéficié d'un prêt de 16,5 millions de dollars et de l'assistance de la Banque Mondiale.
Les principaux objectifs que vise ce projet sont de :

· mettre en place une infrastructure permettant une plus grande efficacité dans le traitement des opérations inter-bancaires et du marché financier et principalement développer le système de paiement de gros montants ;
· développer les normes et standards du futur système de compensation des transactions de petits montants, préalable indispensable à leur développement ;
· moderniser le système d'information de la Banque d'Algérie en tant que complément nécessaire et appui aux systèmes de paiement et au traitement des opérations de politique monétaire, couverture de change,… ;
· renforcer l'infrastructure de télécommunications entre la Banque d'Algérie et le siège social des banques, des établissements financiers, du Centre des Chèques Postaux, du Trésor Public et du Dépositaire central. Le réseau de télécommunications contribuera à faciliter le fonctionnement des échanges et à traiter de bout en bout les opérations de paiement et les échanges de données inter et intra bancaires.

Ce projet a pour finalité un système de paiements inter-bancaire moderne, aussi bien au niveau des paiements de gros montants en temps réel que des paiements de masse, qui assureront des transferts de fonds efficaces, sûrs et rapides tout en observant les recommandations du Comité ad hoc de la Banque de Règlement internationaux (BIS/CPSS).

La Banque d'Algérie a promulgué la réglementation en matière de normalisation des instruments de paiements (chèque, virement et carte bancaire) et a défini les règles d'établissement du Relevé d'Identité Bancaire (RIB). Les normes et standards des échanges sont à définir progressivement pour chaque composante du système de paiement.

Le système de paiements de gros montants en temps réel (RTGS) nécessite comme préalable l'existence d'un réseau de télécommunications fiable, sûr et efficace. C'est dans ce cadre que la Banque d'Algérie a signé en 2002 une convention avec le Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (MPTIC) pour la réalisation au profit de la communauté bancaire d'un réseau d'abonnés fermé, à grand débit, fiable, efficace et sécurisé. Les termes de la convention comprennent en particulier la maintenance du réseau. Il s'agit d'une maintenance spécifique du fait que ce réseau doit fonctionner en permanence.

La mise en place d'un système de règlements bruts en temps réel de gros montants (RTGS) et d'une compensation électronique des paiements de petits montants vont faciliter le développement de l'intermédiation bancaire et la gestion des risques, l'émergence de nouveaux services bancaires aux particuliers tels que les cartes de crédit et cartes de paiement, renforcer des liens institutionnels et financiers avec les marchés financiers mondiaux et créer un environnement favorisant la participation des banques étrangères au marché financier algérien.

V.4.1 - Le système de paiements de gros montants et/ou paiements urgents en temps réel (RTGS)

Les opérations de paiement où le facteur temps est essentiel imposent les améliorations concernant :

· les transferts de fonds entre banques ou avec la Banque Centrale conduisant à améliorer de façon significative la gestion de la liquidité et de la réserve obligatoire tout en réduisant les risques systémiques ;
· le traitement rapide des paiements commerciaux entre entreprises qui revêt une grande importance parce qu'il contribue à la promotion du commerce et au développement économique ;
· le règlement de transactions opérées sur d'autres marchés de capitaux tels que la bourse et le marché monétaire, favorise leur développement.

Le système de paiement de gros montants en temps réel est un système de paiement interbancaire. C'est un système de paiement où s'effectuent les paiements de gros montants ou de paiements urgents. Les paiements sont effectués uniquement par virement.

Ainsi, au cours de l'année 2002, les termes de référence pour le système RTGS ont été élaborés. Ces termes comprennent particulièrement l'architecture globale du système et ses principales fonctionnalités.

Le système de paiements de gros montants en temps réel (RTGS) :

· sera installé selon les standards internationaux ;
· aura une architecture ouverte permettant le raccordement des participants actuellement en exercice et de nouveaux participants dans le futur ;
· sera dimensionné pour effectuer un nombre important d'opérations/jour ;
· la plate-forme centrale sera installée à la Banque d'Algérie. Les participants seront raccordés à ce système via leur siège social en utilisant la plate-forme dite de " Participant " qui permet d'émettre et de recevoir les opérations et de donner et recevoir différentes informations nécessaires relatives aux paiements, de manière sécurisée.
Les participants éligibles à ce système seront :
· des participants directs (raccordés directement au système RTGS) ;
· des participants indirects : (accèdant au système RTGS en utilisant les services d'un participant direct).

Ces deux types de participants assument l'entière responsabilité financière de leurs opérations dans leurs Comptes de Règlement ouvert dans le RTGS et à la comptabilité de la Banque d'Algérie.

Les opérations à effectuer entre participants au système RTGS sont des opérations de débit, à savoir :
· virements de banque à banque ;
· virements pour compte de la clientèle.

Ces opérations concernent des montants importants ou des opérations urgentes ou risquées pour lesquelles les participants et leurs clients sont prêts à payer des coûts de gestion correspondants, supérieurs à ceux des opérations compensées.

Les opérations de la Banque d'Algérie sont des opérations de débit et de crédit, à savoir :
· des ordres de crédit au compte du participant (équivalent à un virement interbancaire : cas des opérations de refinancement) ;
· des ordres de débit au compte du participant (par exemple, pour couvrir les opérations de retraits d'espèces aux guichets de la Banque d'Algérie).

Les principales fonctionnalités du système RTGS sont les suivantes :
· La réalisation des paiements (paiements par virements uniquement) en continu et en temps réel, après vérification automatisée de l'existence d'une provision suffisante au Compte de Règlement du participant concerné ;
· Un système d'optimisation qui pourra être déclenché selon un mécanisme et protocole qui accepte l'ensemble des pratiques en RTGS ;
· Le traitement du résultat de compensation par le débit et le crédit simultanés des comptes des participants selon le model " tout ou rien " ;
· Le règlement espèces des opérations d'achat et vente de titres, gérés par le Dépositaire central, s'effectue au niveau du système RTGS. Il est basé sur des ordres de virements standards ;
· La tenue des Comptes et des sous-comptes de Règlement des participants en temps réel ;
· La supervision des files d'attente et la résolution des blocages systémiques ;
· Le système assure l'édition de relevés des Comptes de règlement et autres données, effectue divers calcul pour les participants au système et calcule le niveau de la réserve obligatoire constituée.

Le système RTGS permet de servir des requêtes que les participants peuvent mettre en œuvre via une connexion de type Internet sécurisée. Les requêtes principales d'un participant sont :
· la consultation des positions en temps réel des Comptes et sous-comptes de Règlement ;
· la consultation des opérations en attente le concernant (émis et reçus) ;
· la consultation (liste) des ordres réglés admis et reçus ;
· la consultation unitaire d'un ordre ou groupe d'ordres (correspondant, par exemple, à une plage horaire ou aux numéros d'opérations, aux avis de statuts des participants, et autres messages administratifs) ;
· la consultation des mouvements imputés sur Compte de Règlement … .

V.4.2 - Le système de paiement de masse

Il s'agit, dans le cadre du projet de développement de l'infrastructure du secteur financier, de mettre en place un dispositif de normes et standards des échanges à même d'assurer la modernisation et la sécurisation :

· des instruments de paiement ;
· des procédures de paiement et de recouvrement.

Au cours de l'exercice 2002 ont été mis en place les groupes de travail ayant pour mission de définir la stratégie de modernisation des paiements dit paiements de masse. Il s'agit en particulier de statuer sur l'architecture de la chambre de compensation électronique, de réfléchir sur les implications juridiques d'une telle modernisation, de faire un état de lieu des réseaux de transmission et des systèmes d'information des participants, de voir les conditions nécessaires pour le développement des instruments de paiements, en particulier, des instruments électroniques.

Une fois la stratégie de modernisation décidée, les termes de référence comprenant l'architecture et les fonctionnalités du système de paiements de masse seront élaborés avant de procéder à sa mise en oeuvre.

CHAPITRE VI :
SITUATION MONETAIRE ET POLITIQUE MONETAIRE

Le contexte macro-financier continue à être influencé par la forte dépendance de l'économie nationale à l'égard des exportations d'hydrocarbures et par le caractère volatil des prix du pétrole sur le marché international de l'énergie. Cela influe profondément sur la situation monétaire et la conduite de la politique monétaire.

Le retour à la stabilité macro-économique en 2000, après le "choc" externe de 1998-1999 matérialisé par la chute du prix du pétrole, a constitué l'ancrage à la consolidation de la stabilité macro-financière qui a caractérisé l'évolution macro-économique au cours de l'année 2001. En particulier, les bonnes performances financières ci-après en témoignent :

- La viabilité accrue de la balance des paiements et la soutenabilité des indicateurs de la dette extérieure, avec la poursuite de la stabilisation du taux de change effectif réel ;
- La consolidation de la situation des finances publiques, en contexte d'accumulation de l'épargne financière par le Trésor, qui a permis d'engager à mi-2001 un programme de relance économique à moyen terme (2001-2004) à travers une impulsion budgétaire à la croissance ;
- La nette amélioration de la liquidité bancaire appuyée par l'amélioration significative de la trésorerie publique, dans un contexte de parachèvement de l'assainissement patrimonial des banques publiques ;
- L'amélioration des conditions de financement de l'économie, notamment de l'investissement productif, même si l'inflation avait repris en 2001.

Sur la base de ces performances financières de 2001, le contexte macro financier s'est bien consolidé au cours de l'année 2002 et ce, malgré la poursuite des incertitudes liées à la situation de l'économie mondiale.

En particulier, la balance des paiements extérieurs a continué d'enregistrer en 2002 un excédent pour les opérations courantes (4,3 milliards de dollars), bien qu'inférieur à celui de 2001 et 2000, et la reconstitution des réserves officielles de changes s'est bien consolidée avec un niveau de 23,1 milliards de dollars à la fin de 2002. Corrélativement, la situation des finances publiques est restée relativement bonne au cours de l'année 2002 qui s'est caractérisée, en la matière, par la montée en cadence dans la réalisation du plan de soutien à la relance économique (PSRE : 2001 - 2004).

Au total, cette évolution favorable du contexte macro financier a influé sur la situation monétaire, sur la situation de la liquidité bancaire ainsi que sur la conduite de la politique monétaire au cours de l'année 2002.

VI.1 - EVOLUTIONS MONETAIRES

La poursuite de la consolidation de la situation de la balance des paiements et la nette amélioration de la liquidité bancaire ont constitué les principaux déterminants de l'évolution de la situation monétaire au cours de l'année 2002, qui s'est caractérisée par un recul de l'excédent du Trésor.

SITUATION MONETAIRE (y compris caisse d'épargne)

	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Avoirs extérieurs nets	**280,7**	**169,6**	**775,9**	**1 310,7**	**1 755,7**
Banque centrale	278,7	172,6	774,3	1 313,6	1 742,7
Banques commerciales	2,0	-3,0	1,6	-2,8	13,0
Avoirs intérieurs nets	**1 311,8**	**1 619,8**	**1 246,6**	**1 162,8**	**1 145,8**
Crédits intérieurs	1 629,4	1 998,6	1 671,2	1 648,2	1 845,5
Crédits à l'Etat (nets)	723,2	847,9	677,5	569,7	578,7
Banque centrale	99,3	159,0	-156,4	-276,3	-304,8
Banques commerciales	535,5	592,1	737,7	739,6	774,0
Dépôts aux CCP et au Trésor	88,4	96,8	96,2	106,4	109,4
Crédits à l'économie	906,2	1 150,7	993,7	1 078,4	1 266,8
Fonds de prêts de l'Etat	-15,2	-14,5	-22,3	-12,7	-36,2
Engagements extér. à moyen et long terme	-39,0	-39,5	-27,6	-24,5	-36,6
Autres postes (nets)	-263,5	-325,0	-374,7	-448,2	-626,8
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**1 592,5**	**1 789,4**	**2 022,5**	**2 473,5**	**2901,5**
Monnaie	826,4	905,2	1 048,2	1 238,5	1 416,3
Circulation fiduciaire (hors banques)	390,4	440,0	484,5	577,2	664,7
Dépôts à vue dans les banques	347,6	368,4	467,5	554,9	642,2
Dépôts au Trésor et CCP	88,4	96,8	96,2	106,4	109,4
Quasi-monnaie	766,1	884,2	974,3	1 235,0	1 485,2
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Monnaie et quasi-monnaie (M2)		**12,4**	**13,0**	**22,3**	17,3
Monnaie		9,5	15,8	18,2	14,4
Quasi-monnaie		15,4	10,2	26,8	20,3
Avoirs intérieurs nets		**23,5**	**-23,0**	**-6,7**	**-1,5**
Crédits intérieurs		22,7	-16,4	-1,4	12,0
Crédits à l'Etat		17,2	-20,1	-15,9	1,6
Crédits à l'économie		27,0	-13,6	8,5	17,5
Pour mémoire :		(En pourcentage)			
Ratio de liquidité (M2/PIB)	56,3	55,1	49,3	58,4	65,1
Monnaie/PIB	29,2	27,9	25,6	29,2	31,8
Circulation fiduciaire (hors banques)/PIB	13,8	13,5	11,8	13,6	14,9
Crédit à l'économie/PIB	32,0	35,4	24,2	25,5	28,4
Monnaie/M2	51,9	50,6	51,8	50,1	48,8
Circulation fiduciaire (hors banques)/M2	24,5	24,6	24,0	23,3	22,9
Multiplicateur monétaire	3,9	4,0	3,7	3,2	3,4

INDICATEURS MONETAIRES

GRAPHIQUE 155

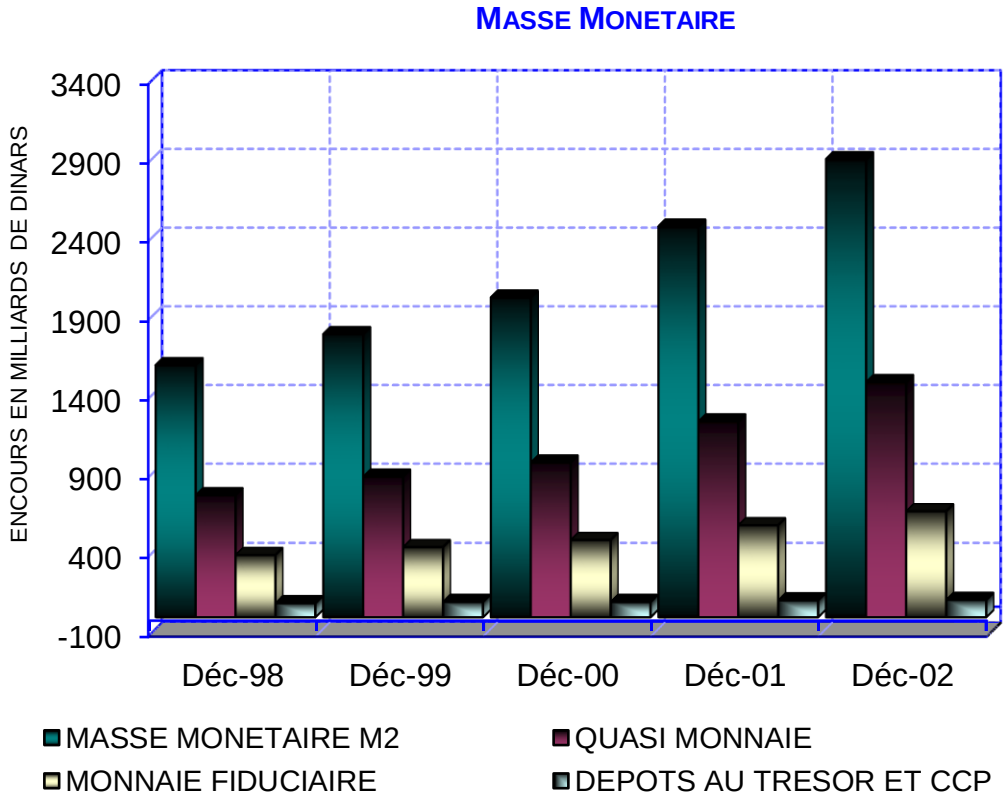

GRAPHIQUE 16

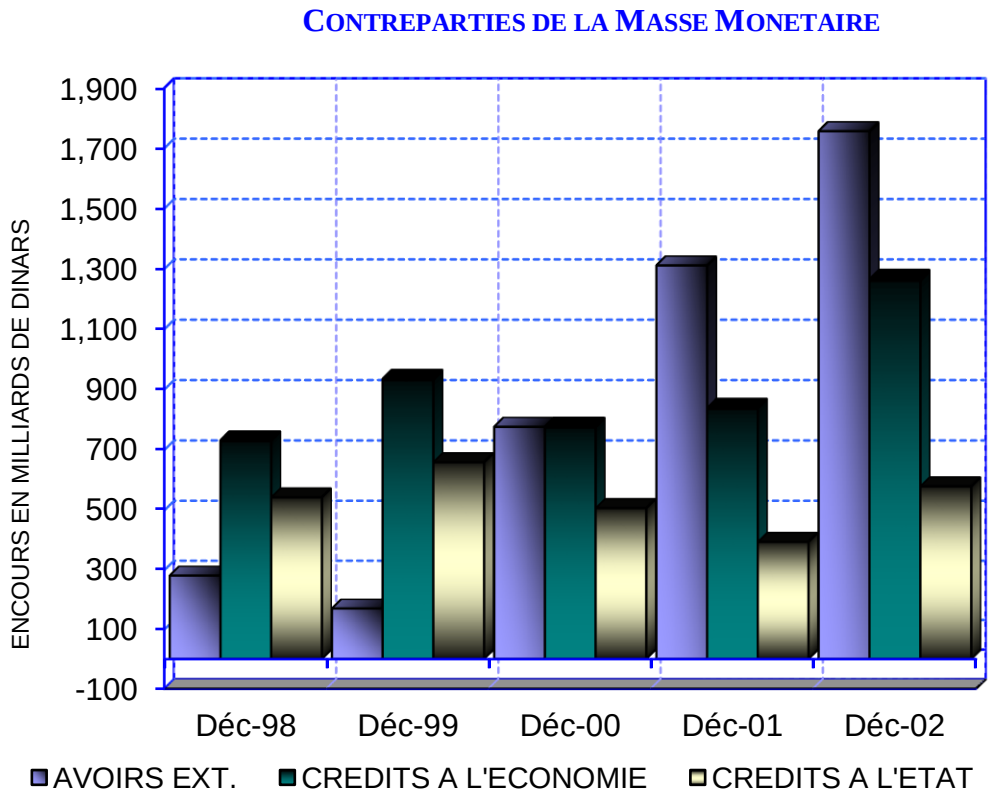

Sur la base de l'importante performance en matière de reconstitution des réserves officielles de change enregistrée en 2000 et 2001, l'augmentation des avoirs extérieurs nets s'est poursuivi au cours de l'année 2002 mais à un rythme moindre.

L'agrégat avoirs extérieurs nets dans la situation monétaire, représenté essentiellement par les avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie, reflète bien l'évolution des réserves officielles en devises. De plus, l'analyse de la situation monétaire montre la nette importance de l'agrégat avoirs extérieurs nets dans les évolutions monétaires en 2002.

Les avoirs extérieurs nets, c'est-à-dire les avoirs extérieurs nets consolidés de la Banque d'Algérie et des banques, ont atteint 1755,7 milliards de dinars à fin 2002 contre 1310,7 milliards de dinars à fin 2001 après un passage de 169,6 milliards de dinars seulement à fin 1999 à 775,9 milliards de dinars à fin 2000.

En effet, il s'agit là d'une augmentation importante et soutenue des avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie dont le niveau en 2002 a même dépassé la masse monétaire au sens de M1, c'est-à-dire la monnaie fiduciaire en circulation ainsi que les dépôts à vue auprès des banques (y compris la caisse d'épargne), du Trésor et des CCP. Il s'agit là d'un phénomène monétaire nouveau caractéristique désormais de l'évolution de la situation monétaire.

Ainsi, l'évolution de la situation monétaire en 2002 fait émerger l'agrégat avoirs extérieurs nets comme la quasi unique source de création monétaire par le système bancaire. Ce qui confirme bien que les réserves officielles de change sont devenues la principale contrepartie de l'agrégat masse monétaire (signes monétaires au sens de M2, y compris dépôts auprès de la caisse d'épargne) dans l'économie nationale et donc la couverture de la monnaie au sens des dispositions de la loi relative à la monnaie et au crédit ; la viabilité soutenue de la position financière extérieure contribuant ainsi à la nécessaire stabilité monétaire.

Il importe de souligner que la tendance haussière, au cours de l'année 2002, de l'agrégat avoirs extérieurs nets a été plus nette au premier semestre par rapport au second semestre de cette année, dans un contexte de poursuite des incertitudes liées à la conjoncture de l'économie mondiale.

En tant que contrepartie de la masse monétaire M2, le crédit intérieur (crédit à l'Etat et crédit à l'économie) a enregistré quant à lui une augmentation de 12 % en 2002, alors que son évolution a été marquée par une stabilisation en 2001 par rapport à 2000.

Ainsi, le ratio crédit intérieur/produit intérieur brut est monté à 41,4 % en 2002, soit le niveau de 2000, après un recul de 2,5 points en 2001 ; cette évolution au cours de l'année 2002 reflétant une bonne reprise des crédits à l'économie dans un contexte de relative stabilisation des crédits à l'Etat.

INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION

GRAPHIQUE 17

GLISSEMENT ANNUEL (EN %).

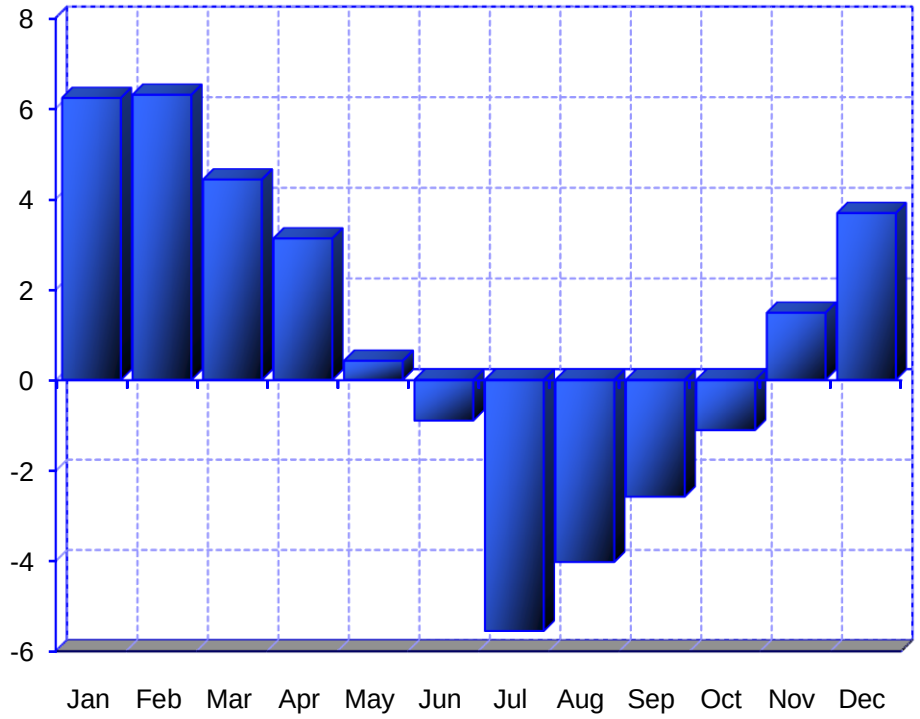

GRAPHIQUE 18

VARIATION ANNUELLE (EN %)

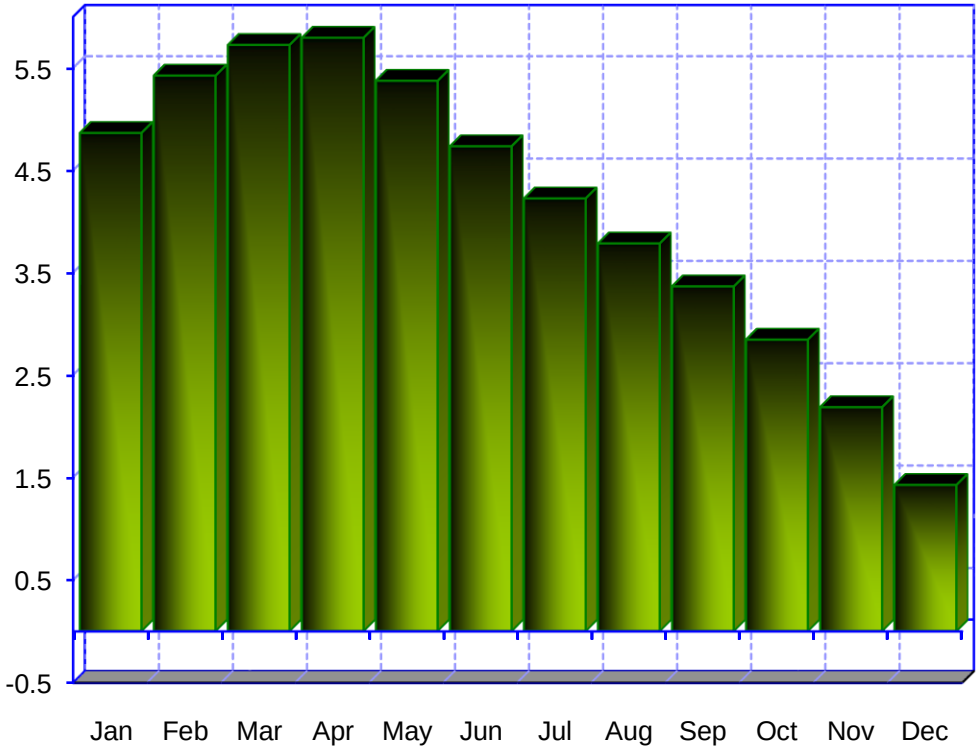

Par ailleurs, et contrairement à l'année 2001, les crédits du système bancaire à l'Etat ont contribué à la création monétaire au premier semestre de 2002, mais pas au second semestre de cette année. Ce dernier semestre s'est donc caractérisé par une moindre stérilisation des ressources par le Trésor induite par l'expansion budgétaire inhérente notamment au programme de relance.

Ainsi, les crédits (nets) du système bancaire à l'Etat sont évalués à 578,7 milliards de dinars à fin décembre 2002 contre 569,7 milliards de dinars à fin décembre 2001, soit une relative stabilisation en termes de données de fin d'années avec une tendance à la hausse au premier semestre et une tendance à la baisse au second semestre de 2002. Il importe de noter que l'évolution des dépôts du Trésor à la Banque d'Algérie a enregistré ces deux tendances, même si les dépôts du Trésor auprès de l'Institut d'émission ont augmenté au mois de décembre 2002. Ils ont atteint 430,6 milliards de dinars à fin décembre 2002 contre 389,1 milliards de dinars à fin novembre 2002, après un passage de 414,1 milliards de dinars à fin 2001 à 368 milliards de dinars à fin juin 2002.

En tant que composante de l'agrégat crédit intérieur, le crédit à l'économie s'est bien accru (17,5 %) en 2002 par rapport à l'année 2001 où il avait enregistré une faible augmentation (8,5 %) après une contraction de 13,6 % en 2000. Cette évolution est liée, notamment, à l'impact du parachèvement des programmes de restructuration des portefeuilles des banques publiques.

L'année 2002 s'est donc caractérisée par une bonne reprise des crédits à l'économie qui ont atteint 1266,8 milliards de dinars à la fin de cette année, dans un contexte favorable à l'amélioration de l'allocation des ressources. C'est ainsi que le ratio crédits à l'économie/produit intérieur brut est remonté à 28,4 % en 2002 contre 25,5 % en 2001 ; l'offre de fonds prétables à l'économie étant devenue potentiellement bien accrue en 2002.

L'analyse de la situation monétaire montre que les avoirs intérieurs nets du système bancaire ont connu une légère baisse au cours de l'année 2002 par rapport à la forte diminution enregistrée au cours des années 2000 et 2001.

Sous l'effet conjugué de ces deux tendances, la situation monétaire a été marquée en 2002 par une décélération de la croissance monétaire, soit un rythme de 17,3 % en termes de masse monétaire M2 contre 22,3 % pour l'année 2001. La décélération a été plus nette au second semestre de l'année 2002 où le taux de croissance est tombé à 4,6 %, pendant que le quatrième trimestre de cette même année s'est particulièrement caractérisé par une contraction de l'encours des signes monétaires et quasi-monétaires. Le recul du rythme d'expansion monétaire en 2002, après une accélération de la croissance de M2 au cours de l'année 2001, maintient tout de même la croissance monétaire au dessus des taux de croissance relativement modérés (12 à 13 %) atteints en 1999 et 2000. Il importe de souligner que depuis cette année, le principal facteur générant cette liquidité a été la forte expansion des avoirs extérieurs nets dont l'encours a atteint 60,5 % de M2 à fin 2002 contre 38,4 % de ce même agrégat monétaire (M2) à fin 2000.

INDICATEURS MONETAIRES

GRAPHIQUE 19

MONNAIE FIDUCIAIRE
VARIATION MENSUELLE (%)

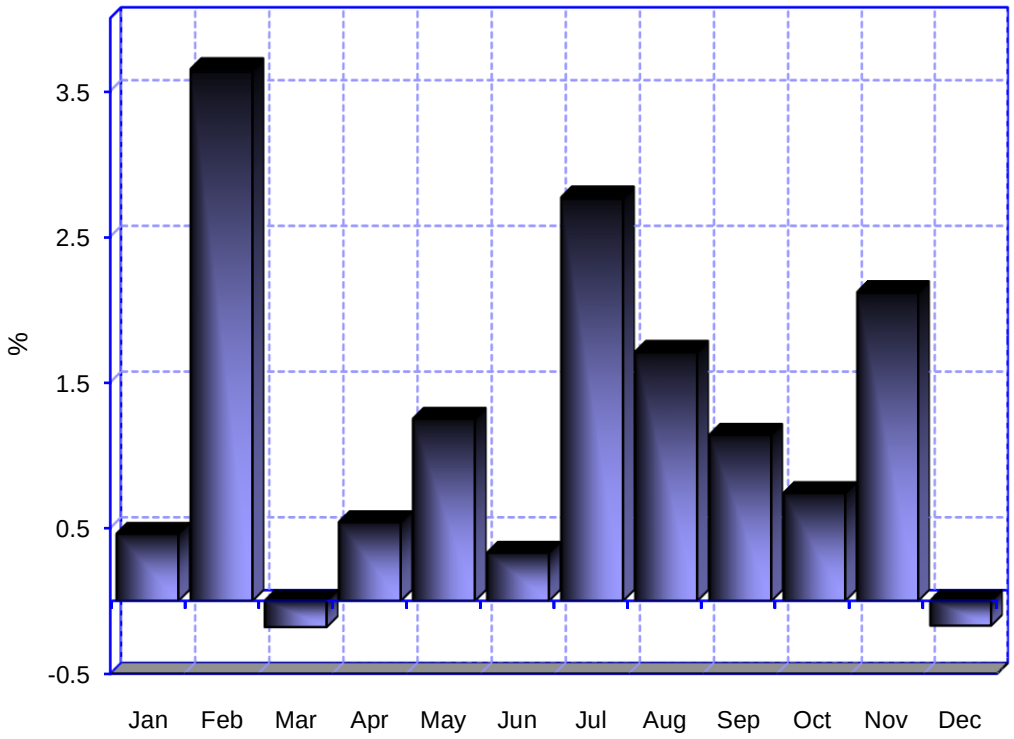

GRAPHIQUE 20

MASSE MONETAIRE

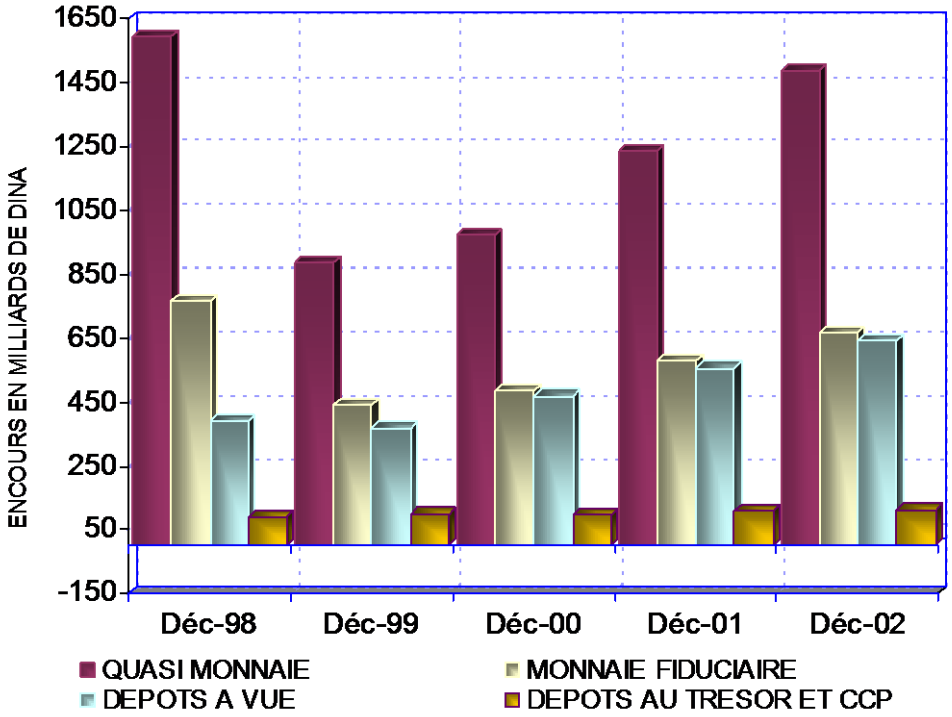

Un indicateur significatif de la situation de liquidité dans l'économie est représenté par l'évolution du ratio de liquidité (M2/produit intérieur brut). Ce ratio a enregistré une augmentation de 8 points de pourcentage en 2002, proche de celle de 2001, après un recul en 1999 et 2000. Le ratio de liquidité a donc atteint 65,1 % en 2002 contre 58,4 % en 2001 et un niveau plancher de 49,3 % en 2000. Mesuré en termes de M2/produit intérieur brut hors hydrocarbures, le ratio de liquidité s'est continuellement accru au cours des années 1999 à 2002, exprimant ainsi l'ampleur de l'expansion des liquidités monétaires et quasi monétaires par rapport à l'activité économique hors hydrocarbures.

L'analyse monétaire s'étend à l'examen des principales composantes de l'agrégat monétaire M2 évalué à 2901,5 milliards de dinars à fin 2002. En ce qui concerne l'agrégat monétaire M1, dont le rythme de croissance s'est élevé à seulement 14,4 % en 2002 contre 18,2 % en 2001, il est nécessaire d'opérer une distinction entre la monnaie fiduciaire (pièces et billets en circulation) et les dépôts à vue.

L'agrégat monnaie fiduciaire, qui est passé de 577,2 milliards de dinars à fin 2001 à 664,7 milliards de dinars à fin 2002, s'est plus accru au second semestre de 2002 (8,5 %) par rapport au premier semestre de cette année (6,1 %) et ce, tout comme en 2001. Cependant, le rythme atteint au second semestre de 2002 ne représente que prés de la moitié du taux de croissance (15,2 %) enregistré la même période de l'année 2001. Ainsi, après un rythme de croissance élevé de 19,1 % en 2001 contre 10,1 % pour l'année 2000, l'année 2002 a enregistré un recul sensible du taux de croissance de l'agrégat monnaie fiduciaire qui est tombé à 15,2 %. Il s'agit là d'une tendance monétaire favorable dans une situation de forts décaissements de la sphère budgétaire inhérents, notamment, à la mise en œuvre du plan de soutien à la relance économique.
Par ailleurs, la poursuite du recul du ratio monnaie fiduciaire/M2 représente une tendance monétaire favorable appuyée par une décélération de l'expansion monétaire au cours de l'année 2002 après une forte croissance enregistrée en la matière en 2001. Ainsi, la contribution de la monnaie fiduciaire à la progression de M2 demeure relativement faible par rapport à celle de la monnaie scripturale.

La monnaie scripturale, c'est-à-dire les dépôts à vue et à terme en dinars, a contribué de façon significative à la progression de M2 qui inclut par définition les dépôts en devises auprès des banques. En effet, l'agrégat monnaie scripturale qui a atteint 2236,8 milliards de dinars à fin 2002 s'est accru de 18 % au cours de cette année contre 23,3 % pour 2001, alors que son taux de croissance s'était élevé en rythme annuel à 12,3 % en 1999 et 14 % en 2000. Par contre, les dépôts à vue ont continué d'enregistrer un rythme de croissance baissier, soit seulement 13,7 % en 2002 contre 17,3 % en 2001 et 21,2 % en 2000. Les dépôts à terme représentent donc la catégorie de dépôts dont la croissance est la plus forte en 2002, même si son rythme (20,3 %) a reculé par rapport à celui de l'année 2001 où le rythme de croissance avait vite monté à 26,8 %, alors qu'il n'était que de 10,2 % en 2000. Depuis l'année 2000, l'augmentation des dépôts à terme est représentée en bonne partie par l'accumulation accrue d'épargnes financières par les entreprises du secteur des hydrocarbures. Ce qui représente donc une partie de la monétisation de leurs recettes d'exportations.

GRAPHIQUE 21

INDICATEURS MONETAIRES

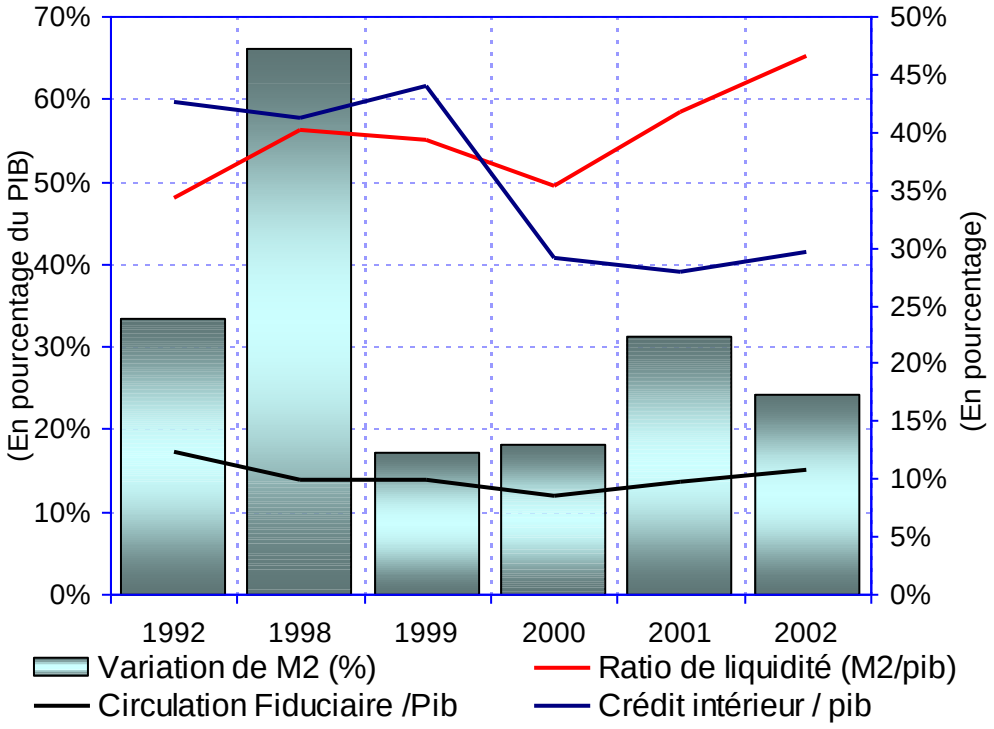

GRAPHIQUE 22

MULTIPLICATEUR MONETAIRE

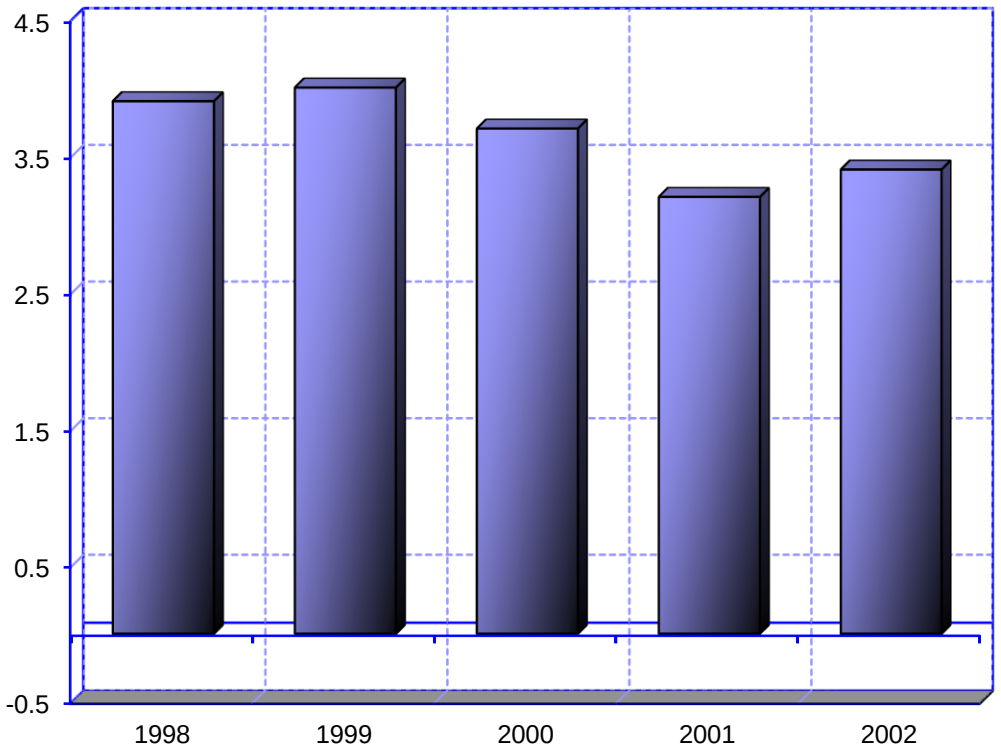

Les dépôts en devises inclus dans M2 ont également contribué à la croissance monétaire en 2002, mais leur croissance est tombée à 9,3 % en 2002 après une envolée de 32,1 % en 2001.

VI.2 - MARCHE MONETAIRE ET LIQUIDITE BANCAIRE

Le marché monétaire, avec ses différents segments, a connu au cours de l'année 2002 une évolution significative, sous l'angle de sa place dans le refinancement. Il est devenu, dés le début de 2002, le canal de refinancement des banques, dont la liquidité s'est améliorée d'une manière particulièrement plus soutenue au cours de cette année. Cette tendance s'est même caractérisée par un excès de liquidité sur le marché monétaire interbancaire, alors que le refinancement des banques auprès de la Banque d'Algérie était déjà tombé à zéro à fin 2001.

Le marché monétaire s'est développé d'une manière soutenue, depuis 1994, aussi bien en termes d'innovations d'instruments (pensions, adjudications, opérations d'open-market,…) que de nombre d'intervenants. Ce nombre a atteint, en 2002, 24 banques et établissements financiers et 14 institutions financières non bancaires (essentiellement des caisses de sécurité sociale et des compagnies d'assurance). Ces dernières ne peuvent intervenir qu'en tant que prêteurs sur le marché monétaire interbancaire où la Banque d'Algérie joue le rôle de courtier.

L'amélioration en permanence de la liquidité des banques au premier trimestre de l'année 2002, et donc l'excès de liquidité qui en a résulté, a amené la Banque d'Algérie à intervenir sur le marché monétaire avec un nouvel instrument dit "reprise de liquidité par appel d'offres". Il s'agit là d'une technique de ponctions sur la liquidité du marché monétaire introduite et opérée, à partir d'avril 2002, par la Banque d'Algérie.

En tant que compartiment du marché monétaire, le marché primaire des valeurs du Trésor a enregistré une progression significative au cours de l'année 2002 avec un encours de 75,4 milliards de dinars à fin 2002 contre 31,9 milliards de dinars à fin 2001, après une relative stabilisation des montants négociés (environ 30 milliards de dinars) au cours de l'année 2001. Le caractère encore étroit du marché des valeurs du Trésor obère actuellement la conduite des opérations d'open-market, alors que ce segment du marché monétaire doit jouer un rôle important dans la gestion de la liquidité et donc l'absorption de l'excès de liquidité.

Le marché interbancaire qui a émergé en 2001 comme compartiment essentiel du marché monétaire a été moins dynamique en 2002, et particulièrement au second semestre de cette année où les montants négociés ont oscillé entre 43 et 52 milliards de dinars. Parmi les opérations négociées sur le marché interbancaire, les opérations à terme représentent le noyau essentiel.

Pour stimuler un développement ordonné du marché interbancaire, la Banque d'Algérie a poursuivi au cours de l'année 2002 des actions d'amélioration de la transparence et de l'efficacité du fonctionnement (mécanisme de négociation) de ce segment du marché monétaire. Il s'agit, en particulier, des actions suivantes :
- Amélioration de la communication de l'information, sur une base quotidienne, sur les transactions réalisées (volume, maturités et taux), par la mise en place d'un nouveau

système d'affichage d'informations en temps réel par le recours au réseau d'écrans Reuters ;

- Développement et modernisation de l'infrastructure (réseau et système informatique), en cohérence avec le projet actuellement en cours de réalisation du système de paiement de gros montants dit système de règlement brut en temps réel (RTGS) ;

- Développement de la concertation et du professionnalisme des trésoriers des banques et établissements financiers, pour permettre un développement plus rapide du marché interbancaire. Dans ce cadre, la Banque d'Algérie a encouragé l'ensemble des intervenants de la place à créer une association professionnelle des trésoriers qui doit permettre la mise en place d'un code de bonne conduite, conforme à l'éthique en la matière, conformément aux standards internationaux en vigueur.

EVOLUTION DE LA TRESORERIE DES BANQUES
(HORS CAISSE D'EPARGNE)

(en millions de dinars)

	Déc.01	Mars.02	Juin.02	Sept.02	Déc.02
Encaisses billets et pièces	**7 130**	**8 216**	**8 104**	**9 218**	**9 027**
Dépôts à la Banque d'Algérie	**191 636**	**220 219**	**183 193**	**196 325**	**168 667**
Dépôts au Trésor	**7 416**	**4 735**	**4 156**	**6 401**	**39 753**
Dépôts au Centre des Chèques Postaux	**6 278**	**4 743**	**4 343**	**4 609**	**3 890**
Dépôts chez les correspondants étrangers	**7 216**	**9 966**	**11 750**	**13 064**	**14 942**
TOTAL :	**219676**	**247 879**	**211 546**	**220 399**	**227 252**

Après une amélioration significative de la liquidité des banques en 2001, la tendance à l'amélioration s'est poursuivie au cours de l'année 2002, sous l'effet conjugué de l'augmentation des avoirs extérieurs nets et d'une position nette créditrice du Trésor à la Banque d'Algérie.

L'année 2002 s'est donc caractérisée par un excès de liquidité, après l'amenuisement du besoin de liquidité tout le long de l'année 2001, à en juger par l'évolution de la trésorerie des banques et ce, malgré les ponctions sur cette liquidité au titre de la reprise par la Banque d'Algérie.

En l'absence de tout recours des banques au refinancement auprès de la Banque d'Algérie en 2002, les dépôts des banques à la Banque d'Algérie ont continué d'enregistrer une augmentation au premier trimestre (220,2 milliards de dinars à fin mars 2002 contre 191,6 milliards de dinars à fin décembre 2001) de cette année, suivie d'une diminution en avril-mai à environ 150 milliards de dinars avec la mise en œuvre de la reprise de liquidité. Le second semestre de 2002 s'est caractérisé, quant à lui, par une relative évolution de ces dépôts, avec un "pic" en septembre (196,3 milliards de dinars) et un "plancher" en décembre (168,7 milliards de dinars). Un tel "plancher" s'est conjugué avec l'augmentation du taux de la réserve obligatoire.

Un contexte d'excès de liquidité a bien émergé en 2002, à en juger par l'importance des dépôts des banques à la Banque d'Algérie qui ont excédé significativement les besoins de constitution des réserves obligatoires. Une telle situation de grande liquidité des banques met en avant la nécessité de la poursuite d'un contrôle rigoureux de la liquidité des banques, afin de prévenir le développement des crédits bancaires non performants et donc de prévenir le risque d'inflation.

VI.3 - CONDUITE DE LA POLITIQUE MONETAIRE

Le cadre institutionnel de la politique monétaire est défini dans la loi relative à la monnaie et au crédit, modifiée et complétée, qui précise les responsabilités de la Banque d'Algérie (Banque Centrale) en matière de politique monétaire.

L'article 55 de cette loi définit l'objectif de la politique monétaire : "La banque centrale a pour mission de créer et de maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale, en promouvant la mise en œuvre de toutes les ressources productives du pays, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie". L'objectif ultime de la politique monétaire est donc de maintenir la stabilité des prix, entendue comme une progression limitée de l'indice des prix à la consommation.

Si durant les années 1994-1998, l'objectif intermédiaire de la politique monétaire était représenté par l'agrégat avoirs intérieurs nets de la Banque d'Algérie avec la fixation de cibles trimestrielles, depuis 2001-2002 la monnaie de base émerge bien comme objectif intermédiaire. La stabilité du multiplicateur monétaire milite de facto en faveur de cet agrégat.

La réforme des instruments de la politique monétaire, dont la mise en œuvre a été renforcée depuis 1994, a permis à la Banque d'Algérie de disposer de la panoplie des instruments monétaires indirects d'une banque centrale, à savoir :

- Un taux directeur fixé en fonction des évolutions macroéconomiques et de l'évolution des indicateurs monétaires ;
- Des instruments de marché monétaire à savoir prises de pensions et adjudication de crédit par appel d'offres. Un système d'adjudication de crédits par appel d'offres a été introduit à partir de 1995 et ce, en tant que principal mode d'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire et comme principal instrument indirect de la politique monétaire ;
- Un système de réserves obligatoires.

Pour assurer une utilisation efficace des instruments indirects de la politique monétaire, la Banque d'Algérie a poursuivi en 2002 l'amélioration de sa programmation monétaire et la gestion de la liquidité globale. En particulier, des progrès importants ont été effectués au cours de cette année en matière de prévision de la liquidité (facteurs autonomes de l'offre,…), où deux variables ont dominé : la position créditrice (dépôts) du Trésor à la Banque d'Algérie et les avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie.

Une situation de grande liquidité des banques a caractérisé le second semestre de l'année 2001 ainsi que toute l'année 2002. Le contexte d'excès de liquidité en 2002 a

fait que la politique monétaire s'est exercée surtout au moyen d'un nouvel instrument qui est la reprise de liquidité et ce, pour rendre plus efficace le contrôle des agrégats monétaires.

La reprise de liquidité, qui s'est conjugué avec un réajustement quasi immédiat de la courbe des taux d'intérêt, a permis d'absorber une bonne partie de l'excès de liquidité pour un montant qui a oscillé entre 100 et 160 milliards de dinars. En effet, les réserves libres des banques sont tombées à 46 milliards de dinars à fin décembre 2002 alors qu'elles atteignaient 145,7 milliards de dinars à fin mars 2002, c'est-à-dire à la veille de l'introduction de l'instrument indirect de politique monétaire reprise de liquidité par appel d'offres.

Tout en mettant en avant l'agrégat monnaie de base comme objectif intermédiaire de la politique monétaire, la Banque d'Algérie a, dès Février 2001, réactivé l'instrument réserves obligatoires et ce, pour amener les banques à bien gérer leur liquidité et endiguer l'impact négatif de chocs exogènes sur la liquidité bancaire.

Au cours de l'année 2002, tout comme en 2001, la réserve obligatoire a été utilisée d'une manière active, à mesure que le taux de cette réserve a été modulé en fonction de l'évolution des réserves libres des banques. En décembre 2002, et pour opérer une contraction de l'excès de liquidité, le taux de la réserve obligatoire a été porté à 6,25 % contre 4,25 %. Les dépôts des banques au titre de la réserve obligatoire ont ainsi atteint 122,6 milliards de dinars à fin 2002 pour un niveau de 43,5 milliards de dinars à fin 2001.

En tant qu'instrument indirect de la politique monétaire et donc de régulation de la liquidité bancaire, les opérations d'open-market n'ont pu être utilisées au cours de l'année 2002 par la Banque d'Algérie sur le marché monétaire tout comme en 2001, en raison du faible développement du marché des titres publics. Cependant, le rôle de cet instrument reste potentiellement important à en juger par la part relative appréciable des effets publics dans les portefeuilles des banques par rapport à leurs actifs.

Les autres instruments indirects de la politique monétaire (pensions et adjudications de crédits par appel d'offres) n'ont pu être utilisés au cours de l'année 2002, à mesure que les interventions de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire au moyen de ces instruments avaient déjà été interrompues à partir de fin mai 2001 en raison de la non soumission des banques aux adjudications de crédits et leur non recours aux prises en pension (à 24h et à terme).

Au total, l'objectif ultime de la politique monétaire exprimé en termes de stabilité à moyen terme des prix, à savoir une inflation inférieure à 3 %, a bien été atteint en 2002 où l'inflation des prix à la consommation est tombée à 1,4 % (pour le Grand Alger) par rapport au rythme de 4,2 % réalisé en 2001. De plus, la décélération du rythme de croissance monétaire en 2002 a permis de réaliser l'objectif intermédiaire de la politique monétaire, au moyen d'une mise en œuvre ordonnée des instruments indirects de la politique monétaire : reprise de liquidité et réserve obligatoire.

CONCLUSION

Les très bonnes performances macrofinancières enregistrées au cours des années 2000 et 2001, aussi bien au niveau de la balance des paiements qu'en matière des finances publiques, confirment le retour à la stabilité macro-financière après le "choc" externe de 1998/1999. En particulier, la reconstitution des réserves de change a été soutenue et l'amélioration de la liquidité bancaire s'est conjuguée avec l'accumulation de stock d'épargnes financières par le Trésor.

L'évolution macro-économique au cours de l'année 2002 s'est caractérisée par la consolidation de la stabilité macro-financière, à en juger par la solidité de la position financière extérieure, la maîtrise de l'inflation et la poursuite de l'amélioration de la liquidité bancaire dans une situation de bonne reprise de la croissance.

La viabilité de la balance des paiements et des indicateurs de la dette extérieure s'est renforcée et la bonne tenue du marché interbancaire des changes s'est poursuivie au cours de l'année 2002, malgré l'évolution des cours des principales devises au second semestre de cette année. Le niveau des réserves officielles de change à fin 2002, soit 23,1 milliards de dollars contre 17,9 milliards de dollars à fin 2001 et 11,9 milliards de dollars à fin 2000, constitue l'ancrage pour la solidité de la position financière extérieure et sa viabilité à moyen terme.

Il importe de préserver une telle viabilité et ce, dans la perspective de l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'Union Européenne et de l'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce.

Le maintien de la bonne tenue de la situation des finances publiques en 2002, après une nette amélioration au cours de l'année 2000 suivi d'une consolidation en 2001, constitue un élément appréciable pour la stabilisation macro-financière. L'impulsion budgétaire à la croissance inhérente au programme de soutien à la relance économique s'est conjuguée avec une bonne reprise de la croissance non inflationniste, malgré l'expansion significative des dépenses budgétaires d'investissements.

Le stock d'épargnes financières accumulées par le Trésor est resté appréciable en 2002, mais l'élargissement prévisible de la sphère budgétaire doit tenir compte de l'exposition des recettes budgétaires aux "chocs" externes.

L'évolution de la situation monétaire en 2002 confirme bien l'augmentation des avoirs extérieurs, la bonne tenue de la trésorerie publique, le développement de l'épargne financière des entreprises et ménages ainsi qu'une reprise marquée des crédits à l'économie. Tous ces éléments ont contribué à la croissance de la masse monétaire (M2), sans effet inflationniste du fait de l'importance des dépôts à terme des entreprises du secteur des hydrocarbures, avec une situation d'offre potentielle bien accrue de crédits à l'économie.

La bonne reprise des crédits à l'économie au cours de l'année 2002 s'est conjuguée avec une amélioration des conditions de financement de l'économie, inhérente à la baisse du taux de réescompte dés janvier 2002, notamment ceux de l'investissement et du logement. Par ailleurs, les fonds prétables pour l'investissement productif et le

financement du logement restent potentiellement appréciables, à en juger par le développement de l'épargne intérieure ces trois dernières années et la solidité de la position financière extérieure.

Au cours de l'année 2002, la conduite de la politique monétaire a permis de réguler la liquidité bancaire au moyen des instruments indirects de politique monétaire. C'est ainsi qu'en plus de l'instrument réserve obligatoire qui a été réactivé, la Banque d'Algérie a introduit à partir d'avril 2002 l'instrument reprise de liquidités. Ces deux instruments indirects de politique monétaire ont été mis en œuvre avec flexibilité en fonction de l'évolution de la liquidité bancaire et du marché monétaire.

La reprise de liquidités, en tant que principal instrument opérationnel de conduite de la politique monétaire, a permis de résorber l'essentiel de l'excès de liquidités sur le marché monétaire interbancaire et par là, assurer le maintien des rythmes de croissance des agrégats monétaires (monnaie de base et masse monétaire M2) dans les limites fixées pour l'année 2002. D'ailleurs, le taux de croissance de M2 a reculé de cinq points, passant de 22,3 % en 2001 à 17,3 % en 2002. Corrélativement, le taux d'inflation (1,4 % en 2002) est bien en deçà de la cible de 3 % à moyen terme.

De plus, la conduite de la politique monétaire a été appuyée au cours de l'année 2002 par un renforcement de la supervision des banques par la Banque d'Algérie et la Commission Bancaire conformément aux normes universelles ; la solidité des banques étant bien nécessaire au développement ordonné du secteur bancaire. L'année 2002 s'est donc caractérisée par l'élargissement du champ d'action du contrôle intégral sur place et par la mise en place effective d'un dispositif de contrôle sur pièces de veille et de détection de signes précurseurs d'alerte.

Enfin, pour maîtriser les risques tout en améliorant les services bancaires de base, la Banque d'Algérie a entrepris la réalisation d'un système de règlement brut de gros montants en temps réels. La modernisation en cours du système de paiements, y compris les paiements de masse, contribuera à l'amélioration de l'allocation des ressources dans l'économie nationale.

ANNEXE :

TABLEAUX STATISTIQUES

TABLEAU 1 : ORIGINE ET EMPLOI DES RESSOURCES AUX PRIX COURANTS

	1 997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002
			(En milliards de dinars)			
Produit Intérieur Brut	**2 780,2**	**2 830,5**	**3 248,2**	**4 098,8**	**4 235,6**	**4 455,3**
Dépense Intérieure Brute	**2 537,7**	**2 834,3**	**3 074,3**	**3 192,8**	**3 641,6**	**4 010,1**
Consommation	1 890,1	2 060,4	2 214,3	2 274,3	2 472,3	2 654,9
Publique	459,8	503,6	543,6	560,2	624,6	683,2
Privée	1 430,3	1 556,7	1 670,7	1 714,2	1 847,7	1 971,7
Investissement brut	647,5	774,0	860,0	918,5	1 169,3	1 355,2
Formation brute de capital fixe	638,1	728,8	789,8	852,9	962,1	1 102,2
Variations des stocks	9,4	45,2	70,2	65,6	207,2	253,0
Epargne intérieure brute	890,0	770,1	1 033,9	1 824,5	1 763,3	1 800,4
Epargne nationale	870,0	749,3	980,4	1 721,7	1 746,3	1 708,2
Produit National Brut	**2 656,4**	**2 715,7**	**3 100,5**	**3 923,6**	**4 113,1**	**4 277,5**
			(En pourcentage du PIB)			
Produit Intérieur Brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dépense Intérieure Brute	91,3	100,1	94,6	77,9	86,0	90,0
Consommation	68,0	72,8	68,2	55,5	58,4	59,6
Publique	16,5	17,8	16,7	13,7	14,7	15,3
Privée	51,4	55,0	51,4	41,8	43,6	44,3
Investissement brut	23,3	27,3	26,5	22,4	27,6	30,4
Formation brute de capital fixe	23,0	25,7	24,3	20,8	22,7	24,7
Variations des stocks	0,3	1,6	2,2	1,6	4,9	5,7
Epargne intérieure brute	32,0	27,2	31,8	44,5	41,6	40,4
Epargne nationale	31,3	26,5	30,2	42,0	41,2	38,2
Produit National Brut	95,5	95,9	95,5	95,7	97,1	96,0

Source : Office National des Statistiques

TABLEAU 2 : REPARTITION SECTORIELLE DU PIB AUX PRIX COURANTS

	1997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002
			(En milliards de dinars)			
Hydrocarbures	839,0	638,2	890,9	1 616,3	1 443,9	1 461,3
Autres secteurs	1 723,9	1 965,3	2 131,0	2 232,4	2 507,3	2 703,7
Agriculture	242,7	324,8	359,7	346,2	424,0	415,1
Industries manufacturières	223,2	256,8	280,4	294,5	313,7	327,4
Bâtiments et travaux publics	276,6	300,9	307,7	335,0	337,3	407,7
Services hors administrations publiques	633,7	696,7	770,3	832,3	959,9	1 033,9
Services des administrations publiques	347,7	386,1	413,0	424,5	472,3	519,6
Droits et taxes à l'importation	217,3	226,9	226,3	250,1	284,4	290,4
Produit Intérieur Brut	**2 780,2**	**2 830,5**	**3 248,2**	**4 098,8**	**4 235,6**	**4 455,3**
			(En pourcentage du PIB)			
Hydrocarbures	30,2	22,5	27,4	39,4	34,1	32,8
Autres secteurs	62,0	69,4	65,6	54,5	59,2	60,7
dont : Agriculture	8,7	11,5	11,1	8,4	10,0	9,3
Industries manufacturières	8,0	9,1	8,6	7,2	7,4	7,3
Services des administrations publiques	12,5	13,6	12,7	10,4	11,2	11,7
			(Variation annuelle en pourcentage)			
Hydrocarbures	11,8	-23,9	39,6	81,4	-10,7	1,2
Autres secteurs	7,0	14,0	8,4	4,8	12,3	7,8
dont : Agriculture	-12,6	33,8	10,7	-3,8	22,5	-2,1
Industries manufacturières	4,6	15,1	9,2	5,0	6,5	4,4
Services des administrations publiques	11,0	11,0	7,0	2,8	11,3	10,0
Produit Intérieur Brut	**7,5**	**1,8**	**14,8**	**26,2**	**3,3**	**5,2**

Source : Office National des Statistiques

TABLEAU 3 : REPARTITION SECTORIELLE DE LA CROISSANCE DU PIB REEL

	1 997	1 998	1 999	2 000	2 001	2002
			(En pourcentage)			
Hydrocarbures	6,0	4,0	6,1	4,9	-1,6	3,7
Autres secteurs						
Agriculture	-13,5	11,4	2,7	-5,0	13,2	-1,3
Mines	-13,4	5,5	-3,0	15,9	-2,8	6,1
Energie et eau	3,9	8,7	7,0	2,4	5,0	4,3
Industries manufacturières	-7,6	9,2	-0,8	-1,9	-1,3	-1,0
Industries alimentaires	-2,4	14,2	-1,1	-8,9	-12,5	-19,0
Sidérurgie,construction mécanique et électricité	-20,9	11,8	8,5	2,2	10,4	7,4
Industries chimiques	6,5	16,3	-2,2	6,2	-3,1	-5,8
Textiles	-8,8	0,6	-17,4	-14,4	-14,7	3,5
Cuirs et Peaux	-19,1	-3,4	-28,9	-6,0	-0,5	-18,6
Matériaux de construction	-5,1	5,3	-3,1	6,4	0,3	7,3
Bois et papier	-2,5	-8,5	-16,5	-8,2	-13,1	7,7
Autres	-17,9	-1,9	-6,9	38,2	2,0	1,2
Industries du secteur privé	5,0	5,0	8,0	5,3	3,0	6,6
Bâtiments et travaux publics	2,5	2,4	1,4	5,1	2,8	8,0
Services hors administrations publiques	2,4	5,4	3,5	2,1	6,0	5,3
Services des administrations publiques	3,0	2,5	3,0	2,1	2,5	3,0
Droits et taxes à l'importation	0,5	5,4	-0,5	0,9	4,8	6,9
Produit Intérieur Brut	**1,1**	**5,1**	**3,2**	**2,2**	**2,7**	**4,1**
Absorption intérieure brute	-0,2	6,2	2,7	1,3	5,8	7,4
Consommation	-0,1	2,8	1,8	2,1	2,6	3,3
Publique	2,7	2,8	2,8	2,2	2,5	2,9
Privée	-1,0	2,9	1,5	2,1	2,7	3,2
Investissement brut	0,8	3,3	2,7	3,9	2,5	7,6
Exportations de biens et de services non facteurs	6,3	4,7	6,4	5,8	-2,6	4,7
Importations de biens et de services non facteurs	2,4	7,0	4,1	2,9	3,9	17,8

Source : Services de la Planification

TABLEAU 4 : INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DES ENTREPRISES PUBLIQUES

	Pondération (%)	1997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002
				(1989 = 100)			
Eau et Energie	6,9	143,7	156,3	167,3	171,3	179,8	187,7
Hydrocarbures	17,8	118,2	119,2	121,5	129,3	128,5	133,8
Inductries extractives	2,7	67,2	70,8	68,7	79,6	77,3	82,0
Constructions mécanique et électrique	26,3	46,8	53,1	55,4	56,7	62,8	67,2
Matériaux de construction	8,8	89,0	93,4	91,2	97,1	98,6	106,9
Industries chimiques	7,0	79,9	93,2	91,6	97,2	94,3	88,8
Industries alimentaires	14,5	83,1	95,4	93,9	85,5	74,9	60,5
Textiles	9,2	48,6	48,1	39,0	33,4	28,6	29,6
Cuirs et peaux	2,2	23,7	22,4	16,5	15,5	16,1	13,0
Bois et papier	4,6	47,3	45,3	38,8	35,6	31,0	31,4
Indice général	**100,0**	**78,2**	**83,8**	**83,8**	**85,2**	**85,0**	**86,2**
Indice général (hors hydrocarbures)		68,9	75,6	75,1	75,0	74,6	75,1
Indice général des produits manufacturés		63,1	69,0	67,7	66,8	66,2	65,4
				(Variation annuelle en pourcentage)			
Eau et Energie		3,9	8,8	7,0	2,4	5,0	4,3
Hydrocarbures		4,4	0,8	1,9	6,4	-0,6	4,1
Industries extractives		-13,5	5,4	-3,0	15,9	-2,8	6,1
Constructions mécanique et électrique		-21,1	13,5	4,4	2,2	10,9	7,0
Matériaux de construction		-5,1	4,7	-2,3	6,4	1,6	8,4
Industries chimiques		6,5	16,7	-1,8	6,2	-3,0	-5,8
Industries alimentaires		-2,5	14,8	-1,6	-8,9	-12,5	-19,1
Textiles		-8,7	-1,1	-18,9	-14,4	-14,5	3,7
Cuirs et peaux		-19,3	-5,3	-26,4	-6,0	4,1	-19,3
Bois et papier		-2,5	-4,2	-14,3	-8,2	-13,1	1,6
Indice général		**-3,6**	**7,2**	**0,0**	**1,7**	**-0,3**	**1,4**
Indice général (hors hydrocarbures)		-6,5	9,8	-0,7	-0,1	-0,1	0,3
Indice général des produits manufacturés		-7,6	9,3	-1,9	-1,3	-0,9	-1,1

Source : Office National des Statistiques

TABLEAU 5 : INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION

	Pondération (%)	1997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002
				(1989 = 100)			
Indices des prix à la consommation 1/							
Alimentation, boisssons non alcoolisées	44,1	539,8	570,6	577,2	572,8	604,3	606,0
Habillement - Caussures	11,6	369,6	388,5	418,3	424,0	439,3	443,9
Logement - Charges	5,6	541,7	580,6	597,6	607,8	622,4	622,5
Meubles et articles d'ameublement	6,8	343,4	354,7	362,8	365,9	373,2	374,8
Santé, Hygiène Corporelle	3,4	527,6	556,7	581,8	603,0	644,0	660,5
Transports et communication	11,5	452,3	459,5	473,2	483,9	499,9	514,4
Education, Culture, Loisirs	6,5	500,1	496,8	482,8	461,7	464,5	470,7
Divers	10,5	551,0	590,9	631,8	648,2	668,3	707,0
Indice général	**100,0**	**494,9**	**519,4**	**533,1**	**534,9**	**557,4**	**565,5**
				(Variation annuuelle en pourcentage) 2/			
Indices des prix à la consommation 1/							
Alimentation, boisssons non alcoolisées		5,7	5,7	1,2	-0,8	5,5	0,3
Habillement - Chaussures		6,3	5,1	7,7	1,4	3,6	1,0
Logement - Charges		19,3	7,2	2,9	1,7	2,4	0,0
Meubles et articles d'ameublement		4,1	3,3	2,3	0,9	2,0	0,4
Santé, Hygiène Corporelle		10,0	5,5	4,5	3,6	6,8	2,6
Transports et Communication		4,7	1,6	3,0	2,3	3,3	2,9
Education, Culture, Loisirs		-3,8	-0,7	-2,8	-4,4	0,6	1,3
Divers		5,5	7,2	6,9	2,6	3,1	5,8
Indice général		**5,7**	**5,0**	**2,6**	**0,3**	**4,2**	**1,4**

Source : Office National des Statistiques

1/ Cet indice comprend 256 articles et se rapporte aux ménages de la région d'Alger

2/ Moyenne d'une année par rapport à la moyenne de l'année précedente

TABLEAU 6 : REVENU DES MENAGES

	1997	1 998	1 999	2 000	2 001	* 2 002
	(En milliards de dinars)					
Traitements et salaires 1/	720,7	781,1	826,5	866,1	956,9	1 030,3
Agriculture	33,3	37,4	39,3	39,2	42,3	43,3
Administration	334,5	365,8	394,0	410,4	464,3	500,3
Autres secteurs	352,9	378,0	393,2	416,5	450,3	486,7
Revenues des travailleurs indépendants	635,9	723,3	792,9	825,4	938,2	1 006,3
Paiements de transfert	293,8	344,2	402,7	431,3	501,4	546,0
Revenu brut	1 650,5	1 848,7	2 022,1	2 122,8	2 396,5	2 582,6
Revenu disponible	1 479,3	1 663,6	1 838,2	1 901,9	2 141,5	2 301,9

Source : Office National des Statistiques
* Données provisosires
1/ Y compris les cotisations sociales du personnel

TABLEAU 7 : POPULATION ACTIVE, EMPLOI ET CHOMAGE

	1997	1 998	1 999	2 000	2 001	* 2 002
	(En milliers ; sauf indication contraire)					
Population active	8 072	8 326	8 583	8 850	9 074	9 303
Agriculture	1 144	1 180	1 185	1 185	1 328	1 438
Autres secteurs	6 928	7 146	7 398	7 665	7 746	7 865
Population effectivement occupée	4 719	4 858	4 898	4 977	5 197	5 435
Agriculture	1 144	1 180	1 185	1 185	1 328	1 438
Autres secteurs	3 575	3 678	3 713	3 792	3 870	3 997
Industrie	487	493	493	497	502	504
Bâtiment et travaux publics	723	740	743	781	803	860
Administration	1 378	1 415	1 420	1 440	1 456	1 476
Transport et communication, Commerce et services hors administration	987	1 030	1 057	1 074	1 109	1 157
Travail à domicile et autres /1	1 096	1 135	1 175	1 263	1 296	1 455
Chômeurs	2 257	2 333	2 510	2 610	2 580	2 413
(En pourcentage de la population active)	28	28	29	29	28	26

Source : Office National des Statistiques
* Données provisoires
1/ Y compris les appelés au service national et les emplois irréguliers

TABLEAU 8 : SITUATION DES OPERATIONS DU TRESOR

	1997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002
			(En milliards de dinars)			
Total des recettes budgétaires et dons	**926,6**	**774,6**	**950,5**	**1 578,1**	**1 505,5**	**1 603,2**
Recettes des hydrocarbures	592,5	425,9	588,3	1 213,2	1 001,4	1 007,9
dont : Fonds de régulation des recettes	0,0	0,0	0,0	453,2	115,8	26,5
Recettes hors-hydrocarbures	334,1	348,7	358,4	364,9	488,5	595,1
Recettes fiscales	313,9	329,8	314,8	349,5	398,2	482,9
Impôts sur les revenus et les bénéfices	81,8	88,1	72,2	82,0	98,5	112,2
Impôts sur les biens et services	148,0	154,9	149,7	165,0	179,2	223,4
Droits de douane	73,5	75,5	80,2	86,3	103,7	128,4
Enregistrement et timbres	10,6	11,3	12,7	16,2	16,8	18,0
Recettes non-fiscales	20,2	18,9	43,6	15,4	90,3	112,2
Dividendes de la Banque d'Algérie	4,4	4,2	27,1	0,0	46,6	37,6
Droits	15,8	14,7	16,5	15,4	43,7	74,6
Dons	0,0	0,0	3,9	0,0	15,6	0,2
Total dépenses budgétaires	**845,1**	**876,0**	**961,7**	**1 178,1**	**1 321,0**	**1 550,6**
Dépenses courantes	643,5	664,1	774,7	856,2	963,6	1 097,6
Dépenses de personnel	245,2	268,6	286,1	289,6	324,0	346,2
Pensions des Moudjahidine	25,0	37,9	59,9	57,7	54,4	73,9
Matériels et fournitures	43,5	47,5	53,6	54,6	46,3	68,5
Transferts courants	220,4	199,3	248,7	292,0	391,4	471,9
dont : Services de l'Administration	74,0	75,2	81,9	92,0	114,6	137,6
Intérêts sur la dette publique	109,4	110,8	126,4	162,3	147,5	137,2
Dépenses en capital	201,6	211,9	187,0	321,9	357,4	452,9
Solde budgétaire	**81,5**	**-101,3**	**-11,2**	**400,0**	**184,5**	**52,6**
Solde des comptes spéciaux	1,1	-6,9	-5,6	-0,7	-20,0	-11,2
Prêts nets du Trésor	-1,5	0,1	-0,3	0,5	6,5	30,9
Solde budgétaire, hors Fonds d'assainis.	**84,1**	**-108,3**	**-16,5**	**398,8**	**171,0**	**10,5**
Allocation au Fonds d'assainissement	18,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire 1/	175,5	2,5	110,0	561,1	318,6	147,8
Solde global	**66,1**	**-108,2**	**-16,5**	**398,8**	**171,0**	**10,5**
Financement	**-66,1**	**108,2**	**16,5**	**-398,8**	**-171,0**	**-10,5**
Bancaire	-106,7	95,9	64,4	-407,4	-145,8	31,6
Non bancaire	-23,1	20,2	24,7	105,7	85,3	32,8
Extérieur	63,7	-7,9	-72,6	-97,1	-110,5	-74,9

Source : Direction Générale du Trésor

1/ Solde budgétaire hors Fonds d'assainissement + intérêts sur la dette publique

TABLEAU 9 : RECETTES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

	1997	1998	1 999	2 000	2 001	2 002
			(En milliards de dinars)			
Total : Recettes budgétaires et dons	**926,6**	**774,6**	**950,5**	**1 578,1**	**1 505,5**	**1 603,2**
Recettes des hydrocarbures	592,5	425,9	588,3	1 213,2	1 001,4	1 007,9
dont : Fonds de stabilisation				453,2	115,8	26,5
Recettes hors hydrocarbures	334,1	348,7	358,4	364,9	488,5	595,1
Recettes fiscales	313,9	329,8	314,8	349,5	398,2	482,9
Impôts sur le revenus et les bénéfices	81,8	88,1	72,2	82,0	98,5	112,2
Impôts sur les salaires	40,8	42,5	32,6	34,9	45,5	52,7
Autres	41,0	45,6	39,6	47,1	53,0	59,5
Impôts sur les biens et services	148,0	154,9	149,7	165,0	179,2	223,4
TVA et prélèvements sur importations	43,7	51,5	53,3	54,5	60,8	79,2
TVA et prélèvements sur act. intérieure	73,2	70,7	63,8	72,1	80,1	101,1
TVA-TC-TSA sur transactions intérieures	51,7	49,1	41,9	47,8	55,0	70,9
Tabacs (TIC)	21,5	21,6	21,8	24,3	25,2	30,2
TVA sur produits pétroliers	8,5	9,8	10,4	11,2	10,5	9,9
Prélèvement sur produits pétroliers	21,2	21,6	20,8	25,7	27,3	32,5
Autres impôts indirects	1,4	1,4	1,4	1,5	0,5	0,8
Droits de douane	73,5	75,5	80,2	86,3	103,7	128,4
Enregistrement et timbres	10,6	11,3	12,7	16,2	16,8	18,9
Recettes non-fiscales	20,2	18,9	43,6	15,4	90,3	112,4
Droits d'entrée	15,8	14,7	16,5	15,4	43,7	74,6
Dividendes de la Banque d'Algerie	4,4	4,2	27,1	0,0	46,6	37,6
Dons	0,0	0,0	3,9	0,0	15,6	0,2
			(En pourcentage du total)			
Total : Recettes budgétaires et dons	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Recettes des hydrocarbures	63,9	55,0	61,9	76,9	66,5	62,9
Recettes hors hydrocarbures	36,1	45,0	37,7	23,1	32,5	37,1
Recettes fiscales	33,9	42,6	33,1	22,1	26,5	30,1
Impôts sur les revenus et les bénéfices	8,8	11,4	7,6	5,2	6,5	7,0
Impôts sur les biens et services	16,0	20,0	15,7	10,5	11,9	13,9
Droits de douane	7,9	9,7	8,4	5,5	6,9	8,0
Enregistrement et timbres	1,1	1,5	1,3	1,0	1,1	1,2
Recettes non-fiscales	2,2	2,4	4,6	1,0	6,0	7,0
Dons	0,0	0,0	0,4	0,0	1,0	0,0

Source : Direction Générale du Trésor

TABLEAU 10 : DEPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

	1997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002
			(En milliards de dinars)			
Dépenses budgétaires	**845,1**	**876,0**	**961,7**	**1 178,1**	**1 321,0**	**1 550,6**
Dépenses courantes	643,5	664,1	774,7	856,2	963,6	1 097,7
Dépenses de personnel	245,2	268,6	286,1	289,6	324,0	346,2
Traitements et salaires	235,0	258,2	278,1	281,1	315,4	339,9
Autres	10,2	10,4	8,0	8,5	8,6	6,3
Pensions des Moudjahidine	25,0	37,9	59,9	57,7	54,4	73,9
Matériels et fournitures	43,5	47,5	53,6	54,6	46,3	68,5
Services de l'administration	74,0	75,2	81,9	92,0	114,6	137,6
Hôpitaux	29,9	28,8	31,2	33,0	41,4	49,2
Autres (Etablis. publics à caract. admin.)	44,1	46,4	50,6	59,0	73,2	88,4
Transferts courants	146,4	124,1	166,8	200,0	276,8	334,3
Prestations familiales	44,2	42,5	36,2	29,0	25,9	38,1
Travaux publics & assistance sociale	12,0	13,6	14,2	16,1	1,2	2,4
Subventions sur produits alimentaires	0,0	0,2	0,4	0,5	0,2	0,5
Soutien des prix agricoles	5,3	5,3	4,6	5,8	23,5	37,4
Logement	28,7	19,0	14,5	8,6	26,4	14,5
Fonds de Soutien : Emploi de jeunes	2,7	5,3	6,1	6,2	7,4	4,9
Autres transferts	53,5	38,2	90,8	133,8	192,1	236,5
Intérêts sur la dette publique	109,4	110,8	126,4	162,3	147,5	137,2
Dépenses en capital	201,6	211,9	187,0	321,9	357,4	452,9
Prêts nets du Trésor	-1,5	0,1	-0,3	0,5	6,5	30,9
Allocation au Fonds d'assainissement	18,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total:	**861,6**	**876,1**	**961,4**	**1 178,6**	**1 327,5**	**1 581,5**
			(En pourcentage du total des dépenses)			
Dépenses budgétaires	**98,1**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**99,5**	**98,0**
Dépenses courantes	74,7	75,8	80,6	72,6	72,6	69,4
Dépenses de personnel	28,5	30,7	29,8	24,6	24,4	21,9
Traitements et salaires	27,3	29,5	28,9	23,9	23,8	21,5
Matériels et fournitures	5,0	5,4	5,6	4,6	3,5	4,3
Services de l'administration	8,6	8,6	8,5	7,8	8,6	8,7
Intérêts sur la dette publique	12,7	12,6	13,2	13,8	11,1	8,7
Dépenses en capital	23,4	24,2	19,4	27,3	26,9	28,6
Prêts nets du Trésor	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,5	2,0
Allocation au Fonds d'assainissement	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Direction Générale du Trésor

TABLEAU 11 : DETTE PUBLIQUE INTERIEURE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

	1997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002
	(En milliards de dinars; fin de période)					
Total dette intérieure	**578,3**	**616,2**	**727,4**	**1 022,9**	**1 001,5**	**982,5**
Bons du Trésor d'équipements et c/c	61,4	80,0	113,6	80,5	83,4	107,7
Crédits de la Banque d'Algérie	164,4	164,4	152,4	146,4	139,1	131,8
Créances rachetées	352,4	371,8	398,2	735,1	720,3	686,4
Entreprises publiques, EPIC & agroindustries	234,8	227,7	236,5	224,6	214,8	202,9
Dette d'assainissement complementaire				346,2	311,6	297,0
OPGI	82,2	106,3	124,6	161,0	161,0	144,9
Dette des agriculteurs					15,0	14,2
Banques	32,4	35,8	35,8	0,0	15,2	25,2
Bons de solidarité	3,0	2,0	1,3	0,0	0,0	0,0
Obligations de la CNAC				3,3	2,7	2,2
Bons (CNR)	0,0	0,0	46,3	43,2	40,1	37,0
Bons (CNAS)	0,0	0,0	16,9	17,7	18,6	19,6
Pour mémoire :						
Dette intérieure en pourcentage du PIB	20,8	21,8	22,4	25,0	23,6	22,1
PIB	2 780,2	2 830,5	3 248,2	4 098,8	4 235,6	4 455,3

Source : Direction Générale du Trésor

TABLEAU 12 : SITUATION MONETAIRE (Y COMPRIS CAISSE D'EPARGNE)

	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002
		(En milliards de dinars ; fin de période)			
Avoirs extérieurs nets	**280,7**	**169,6**	**775,9**	**1 310,7**	**1 755,7**
Banque centrale	278,7	172,6	774,3	1 313,6	1 742,7
Banques commerciales	2,0	-3,0	1,6	-2,8	13,0
Avoirs intérieurs nets		**1 619,8**	**1 246,6**	**1 162,8**	**1 145,8**
Crédits intérieurs	1 629,4	1 998,6	1 671,2	1 648,2	1 845,5
Crédits à l'Etat (nets)	723,2	847,9	677,5	569,7	578,7
Banque centrale	99,3	159,0	-156,4	-276,3	-304,8
Banques commerciales	535,5	592,1	737,7	739,6	774,0
Dépôts aux CCP et au Trésor	88,4	96,8	96,2	106,4	109,4
Crédits à l'économie	906,2	1 150,7	993,7	1 078,4	1 266,8
Fonds de prêts de l'Etat	-15,2	-14,5	-22,3	-12,7	-36,2
Engagements extér. à moyen et long terme	-39,0	-39,5	-27,6	-24,5	-36,6
Autres postes (nets)	-263,5	-325,0	-374,7	-448,2	-626,8
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**1 592,5**	**1 789,4**	**2 022,5**	**2 473,5**	**2901,5**
Monnaie	826,4	905,2	1 048,2	1 238,5	1 416,3
Circulation fiduciaire (hors banques)	390,4	440,0	484,5	577,2	664,7
Dépôts à vue dans les banques	347,6	368,4	467,5	554,9	642,2
Dépôts au Trésor et CCP	88,4	96,8	96,2	106,4	109,4
Quasi-monnaie	766,1	884,2	974,3	1 235,0	1 485,2
		(Variation annuelle en pourcentage)			
Monnaie et quasi-monnaie (M2)		**12,4**	**13,0**	**22,3**	17,3
Monnaie		9,5	15,8	18,2	14,4
Quasi-monnaie		15,4	10,2	26,8	20,3
Avoirs intérieurs nets		**23,5**	**-23,0**	**-6,7**	**-1,5**
Crédits intérieurs		22,7	-16,4	-1,4	12,0
Crédits à l'Etat		17,2	-20,1	-15,9	1,6
Crédits à l'économie		27,0	-13,6	8,5	17,5
Pour mémoire :		(En pourcentage)			
Ratio de liquidité (M2/PIB)		56,3	55,1	49,3	58,4	65,1
Monnaie/PIB		29,2	27,9	25,6	29,2	31,8
Circulation fiduciaire (hors banques)/PIB		13,8	13,5	11,8	13,6	14,9
Crédit à l'économie/PIB		32,0	35,4	24,2	25,5	28,4
Monnaie/M2		51,9	50,6	51,8	50,1	48,8
Circulation fiduciaire (hors banques)/M2		24,5	24,6	24,0	23,3	22,9
Multiplicateur monétaire		3,9	4,0	3,7	3,2	3,4

TABLEAU 13 : SITUATION DE LA BANQUE D'ALGERIE

	1997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002
	(En milliards de dinars ; fin de période)					
Avoirs extérieurs nets	**342,9**	**278,7**	**172,6**	**774,3**	**1 313,6**	**1 742,0**
Avoirs intérieurs nets	**13,7**	**124,8**	**276,9**	**-224,1**	**-535,8**	**896,1**
Crédits à l'Etat	155,7	99,3	159,0	-156,4	-276,3	304,8
Crédits aux banques	219,1	226,3	310,8	170,5	0,0	0,0
Autres crédits		0,3	0,6	0,7	0,7	0,8
Autres postes nets	-361,1	-201,1	-193,5	-238,9	-260,2	-592,1
Base monétaire	**356,6**	**403,5**	**449,5**	**550,2**	**777,8**	**846,6**
Circulation fudiciaire	341,7	396,4	444,9	491,5	584,5	673,7
Dépôts des banques et établ. financiers	14,9	7,1	4,6	58,7	193,3	172,9
	(Variation annuelle en milliards de dinars)					
Avoirs extérieurs nets	**220,5**	**-64,2**	**-106,1**	**601,7**	**539,3**	**428,4**
Avoirs intérieurs nets	**-169,8**	**111,1**	**152,1**	**-501,0**	**-311,7**	**-360,3**
Crédits à l'Etat	-16,7	-56,4	59,7	-315,4	-119,9	-28,5
Crédits aux banques	-40,0	7,2	84,5	-140,3	-170,5	0,0
Autres crédits	0,0	0,3	0,3	0,1	0,0	0,1
Autres postes nets	-113,0	160,0	7,6	-45,4	-21,3	-331,9
Base monétaire	**50,7**	**46,9**	**46,0**	**100,7**	**227,6**	**68,8**
Circulation fudiciaire	48,2	54,7	48,5	46,6	93,0	89,2
Dépôts des banques et établ. financiers	2,5	-7,8	-2,5	54,1	134,6	-20,4
	(Variation annuelle en pourcentage)					
Avoirs extérieurs nets	**180,1**	**-18,7**	**-38,1**	**348,6**	**69,7**	**32,6**
Avoirs intérieurs nets	**-92,5**	**810,9**	**121,9**	**-180,9**	**139,1**	**67,2**
Crédits à l'Etat	-9,7	-36,2	60,1	-198,4	76,7	10,3
Crédits aux banques	-15,5	3,3	37,3	-45,1	-100,0	0,0
Base monétaire	**16,6**	**13,2**	**11,4**	**22,4**	**41,4**	**8,8**
Circulation fudiciaire (hors B.A.)	16,4	16,0	12,2	10,5	18,9	15,3
Dépôts des banques et établ. financiers	20,2	-52,3	-35,2	1 176,1	229,3	-10,6

TABLEAU 14 : REPARTITION DES CREDITS A L'ECONOMIE PAR MATURITE

	1997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002
			(En milliards de dinars ; fin de période)			
Court terme	449,8	405,8	552,1	467,0	513,3	628,0
Moyen terme	285,9	458,2	565,0	492,9	529,5	602,8
Long terme	5,6	42,2	33,6	33,8	35,6	36,0
Total :	**741,3**	**906,2**	**1 150,7**	**993,7**	**1 078,4**	**1 266,8**
			(Variation annuelle en pourcentage)			
Court terme	-25,1		36,1	-15,4	9,9	22,3
Moyen terme	68,5		23,3	-12,8	7,4	13,8
Long terme	7,7		-20,4	0,6	5,3	1,1
Total :	**-4,6**		**27,0**	**-13,6**	**8,5**	**17,5**
			(En pourcentage du total)			
Court terme	60,7		48,0	47,0	47,6	49,6
Moyen terme	38,6		49,1	49,6	49,1	47,6
Long terme	0,7		2,9	3,4	3,3	2,8
Total :	**100**		**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

TABLEAU 15 : REPARTITION DES CREDITS A L'ECONOMIE PAR SECTEUR

	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002
		(En milliards de dinars ; fin de période)			
Secteur public	733,7	929,6	701,8	740,3	715,5
Secteur privé	172,4	221,0	291,7	337,9	551,0
Administration locale	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3
Total :	**906,2**	**1 150,7**	**993,7**	**1 078,4**	**1 266,8**
		(Variation annuelle en pourcentage)			
Secteur public		26,7	-24,5	5,5	-3,3
Secteur privé		28,2	32,0	15,8	63,1
Administration locale		0,0	100,0	0,0	50,0
Total :		**27,0**	**-13,6**	**8,5**	**17,5**
		(En pourcentage du total)			
Secteur public	81,0	80,8	70,6	68,7	56,5
Secteur privé	19,0	19,2	29,4	31,3	43,5
Administration locale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total :	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

TABLEAU 16 : BALANCE DES PAIEMENTS

	1997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002
	(En milliards de dollars E.U. ; sauf indication contraire)					
Solde extérieur courant	**3,45**	**-0,91**	**0,02**	**8,93**	**7,06**	**4,36**
Balance commerciale	5,69	1,51	3,36	12,30	9,61	6,70
Exportations, (f.o.b.)	13,82	10,14	12,32	21,65	19,09	18,71
Hydrocarbures	13,18	9,77	11,91	21,06	18,53	18,11
Autres	0,64	0,37	0,41	0,59	0,56	0,60
Importations, (f.o.b.)	-8,13	-8,63	-8,96	-9,35	-9,48	-12,01
Services, hors revenus des facteurs, net	-1,08	-1,48	-1,84	-1,45	-1,53	-1,18
Crédits	1,07	0,74	0,72	0,91	0,91	1,30
Débits	-2,15	-2,22	-2,56	-2,36	-2,44	-2,48
Revenus des facteurs, net	-2,22	-2,00	-2,29	-2,71	-1,69	-2,23
Crédits	0,26	0,37	0,22	0,38	0,85	0,68
Débits	-2,48	-2,37	-2,51	-3,09	-2,54	-2,91
Transferts, net	1,06	1,06	0,79	0,79	0,67	1,07
Solde du compte de capital	**-2,29**	**-0,83**	**-2,40**	**-1,36**	**-0,87**	**-0,71**
Investissements directs (net)	0,26	0,50	0,46	0,42	1,18	0,97
Capitaux officiels (net)	-2,51	-1,33	-1,97	-1,96	-1,99	-1,32
Tirages	1,69	1,83	1,08	0,80	0,91	1,60
Amortissement	-4,20	-3,16	-3,04	-2,76	-2,90	-2,92
Crédits à court terme et						
Erreurs et omissions (net)	-0,04	0,00	-0,89	0,18	-0,06	-0,36
Solde global	**1,16**	**-1,74**	**-2,38**	**7,57**	**6,19**	**3,65**
Financement	**-1,16**	**1,74**	**2,38**	**-7,57**	**-6,19**	**-3,65**
Augmentation des réserves brutes (-)	-3,96	1,20	2,40	-7,51	-6,05	-3,39
Rachats au FMI	-0,35	-0,45	-0,36	-0,10	-0,14	-0,30
Augmentation d'autres engagements						
de la Banque d'Algérie (+)	0,00	0,00	-0,05	0,00	0,00	0,00
Financement exeptionnel	3,15	0,99	0,39	0,04	0,00	0,00
Reéchelonnement	2,22	0,52	0,00	0,00	0,00	0,00
Aide multilatérale à la balance des paiem.	0,34	0,13	0,08	0,04	0,00	0,04
Achats au FMI	0,59	0,34	0,31	0,00	0,00	0,00
Pour mémoire :						
Réserves brutes (or non compris)	8,05	6,84	4,40	11,90	17,96	23,11
En mois d'importations des biens et						
services non facteurs	9,39	7,56	4,58	12,19	18,08	19,14
Valeur unitaire des Exportations du pétrole brut						
(dollars E.U./baril)	19,49	12,94	17,91	28,50	24,85	25,24

TABLEAU 17 : COMPOSITION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS

	1997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002
			(En millions de dollars E.U.)			
Importations (f.o.b.)						
Alimentations	2 381	2 325	2 438	2 356	2 346	2 572
Energie	124	116	119	106	97	132
Matières premières	467	496	492	495	445	490
Produits semi-finis	1 464	1 581	1 556	1 690	1 747	2 186
Equipements Agricoles	20	39	76	84	154	139
Equipements Industriels	2 652	2 864	2 949	2 773	3 293	4 146
Biens de consommations	1 024	1 211	1 329	1 841	1 400	1 649
Sous/Total :	**8 132**	**8 632**	**8 959**	**9 345**	**9 482**	**11 314**
Importat. s/paiements + reparat. mater.						696
Total :		**8 632**	**8 959**	**9 345**	**9 482**	**12 010**
Exportations						
Alimentation	47	33	22	30	30	35
Energie	13 181	9 774	11 902	21 061	18 531	18 109
Matières premières	51	46	44	42	39	56
Produits semi-finis	486	255	272	447	413	403
Equipement agricole	1	4	24	12	22	20
Equipement Industriel	29	14	34	44	42	50
Biens de consommations	29	18	18	15	14	27
Total :	**13 824**	**10 144**	**12 316**	**21 651**	**19 091**	**18 700**
dont : exportations hors hydrocarbures	643	370	414	590	560	591
			(En pourcentage)			
En proportion du total des importations (non compris imp. s/paiements et reparat. materielles)						
Alimentation	29,3	26,9	27,2	25,2	24,7	22,7
Equipement industriel	32,6	33,2	32,9	29,7	34,7	36,6
Biens de consommation	12,6	14,0	14,8	19,7	14,8	14,6
En proportion du total des exportations						
Exportations hors hydrocarbures	4,7	3,6	3,4	2,7	2,9	3,2

Source : Direction Générale de la Douane

TABLEAU 18 : EXPORTATIONS DES HYDROCARBURES

	1997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002
Pétrole brut						
Valeur (millions US $)	2 661,7	1 942,9	2 724,3	4 815,1	3 994,4	5 056,1
Dont: rapatriement des bénéfices	312,8	358,2	550,4	852,1	728,4	1 298,8
Volume (millions de barils)	136,6	150,2	151,5	169,1	164,4	200,5
(millions de tonnes métriques)	17,4	19,0	19,2	21,4	20,8	25,4
Prix d'unité (US $ par baril)	19,5	12,9	17,8	28,5	24,3	25,2
Condensats						
Valeur (millions US $)	2 800,9	1 952,9	2 432,3	3 999,6	3 170,2	3 055,3
dont: Rapatriement des bénéfices	35,0	43,4	57,8	178,0	153,8	158,6
Volume (millions de barils)	140,1	140,5	134,8	140,2	138,9	131,2
(millions de tonnes métrique)	16,0	15,9	15,3	15,9	15,6	14,8
Prix d'unité (US $ par baril)	20,0	13,9	18,1	28,5	22,8	23,3
Produits pétroliers raffinés						
Valeur (millions US $)	2 274,6	1 486,7	1 996,0	3 282,4	2 736,6	2 493,8
Volume (millions de barils)	111,5	99,3	106,8	107,0	112,0	98,8
(millions de tons métriques)	14,4	12,7	13,5	13,6	14,2	12,5
Prix d'unité (US $ par baril)	20,4	15,0	18,7	30,7	24,4	25,2
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)						
Valeur (millions US $)	988,2	766,6	1 152,0	2 118,6	1 848,5	1 754,9
dont: Rapatriement des bénéfices	19,6	22,4	51,9	139,2	141,0	137,3
Volume (millions de barils)	59,4	68,1	79,7	81,8	95,1	94,7
(millions de tonnes métriques)	5,0	5,7	6,8	6,8	8,1	8,1
Prix d'unité (US $ par baril)	16,6	11,3	14,5	25,9	19,4	18,5
Gaz naturel liquéfié (GNL)						
Valeur (millions US $)	2 460,3	1 924,8	1 832,1	3 290,9	3 250,9	2 888,5
Volume (millions de m3 de GNL)	39,9	24,5	43,8	44,7	43,2	44,7
Volume (milliards de BTU)	946,8	955,1	1 021,6	1 047,8	1 017,0	1 051,6
Prix d'unité (US $ par m3 de GNL)	61,1	48,0	41,8	73,6	75,2	64,7
Prix d'unité (US $ par millions de BTU)	2,6	2,0	1,8	3,1	3,2	2,8
Gaz naturel (GN)						
Valeur (millions US $)	1 995,5	1 700,1	1 768,2	3 554,7	3 531,3	2 860,6
Volume (milliards de m3)	24,1	27,5	32,1	34,3	31,1	31,1
Volume (milliards de BTU)	909,3	1 026,6	1 204,2	1 294,1	1 174,0	1 172,6
Prix d'unité (US $ par m3)	82,5	63,8	55,0	103,6	113,5	92,1
Prix d'unité (US $ par millions de BTU)	2,2	1,7	1,5	2,7	3,0	2,4
Recette totale des hydrocarb.(millions US$)	**13 181,3**	**9 774,0**	**11 904,9**	**21 061,3**	**18 531,9**	**18 109,2**
dont : Part des asssociés de Sonatrach	370,3	424,0	660,0	1 169,3	1 023,2	1 594,8
	(En pourcentage du total des exportations)					
Pétrole brut	20,2	19,9	22,9	22,9	21,6	27,9
Autres	79,8	80,1	77,1	77,1	78,4	72,1
Condensats	21,2	20,0	20,4	19,0	17,1	16,9
Produits pétroliers raffinés	17,3	15,2	16,8	15,6	14,8	13,8
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	7,5	7,8	9,7	10,1	10,0	9,7
Gaz naturel liquéfié (GNL)	18,7	19,7	15,4	15,6	17,5	16,0
Gaz nature (GN)	15,1	17,4	14,9	16,9	19,1	15,8

Source : Ministère de l'Energie

TABLEAU 19 : ENCOURS ET STRUCTURE DE LA DETTE EXTERIEURE

	Au 31 Décembre - (En milliards de Dollars E.U.)				
	1998	1999	2000	2001	2002
Crédits multilatéraux	6,009	6,431	6,041	5,420	5,010
Emissions obligataires	-	-	-		-
Crédits bilatéraux	8,097	6,714	5,491	4,622	4,920
Crédits gouver. Directs	2,747	2,269	1,434	1,220	1,500
Créd. ach.& fourn. Assurés	5,350	4,445	4,057	3,402	3,420
Crédits financiers	0,735	0,341	0,063	0	0,297
Crédits fin & crédits-bail	0,366	0,223	0,019	0	0,297
Opération de reprofilage	0,340	0,114	0,044	0	0
Financement d'acomptes	0,029	0,004	0	0	0
Crédits comm. non assurés	0,194	0,199	0,168	0,130	0,125
Crédits fournisseurs	0,194	0,199	0,168	0,130	0,125
Autres crédits	-	-	-		-
Crédits de rééchelonnement	15,226	14,455	13,325	12,139	12,188
Créanciers officiels	12,305	11,455	10,669	9,968	10,241
Autres créanciers	2,921	3,000	2,656	2,171	1,947
Total dette à M. & L. terme	30,261	28,140	25,088	22,311	22,540

بنك الجزائر
BANK OF ALGERIA

ISSN 2830-9391